

RN 164

**Etude d'impact agricole
de la mise en 2 x 2 voies
de la RN 164**

Secteur Chateauneuf du Faou

**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
FINISTÈRE

Novembre 2012

SOMMAIRE

I - INTRODUCTION	Page 2
II - MODALITES DE REALISATION DE L'ETUDE	Page 3
III - PRESENTATION DU CONTEXTE AGRICOLE	Page 4
IV - ETUDE D'IMPACT DU PROJET ROUTIER	Page 11
V - PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT	Page 13
VI - CONCLUSION ET SOLUTIONS ENVISAGEES	Page 13

ANNEXES

QUESTIONNAIRES INDIVIDUELS D'ENQUETE	PAGE 51
---	----------------

I - INTRODUCTION

La mise en 2 x 2 voies de la RN 164 va entraîner des modifications importantes de la circulation et avoir une emprise foncière certaine dans un secteur à forte dominante agricole.

Afin de prendre en compte cette activité économique dans la mise au point définitive du projet routier, une étude agricole a été menée en 2008. Elle a permis de recenser et de caractériser les exploitations présentes du secteur sans toutefois mesurer l'impact de l'aménagement routier de façon précise à l'échelle de chaque exploitation.

A la suite d'une réunion de concertation avec la profession agricole le 7 mars 2012, il a été demandé à la DREAL qu'un travail d'approfondissement soit mené.

La DREAL a par conséquent confié à la Chambre d'Agriculture du Finistère la réalisation d'une étude d'impact. Ce travail a consisté :

- à une mise à jour du recensement des exploitations impactées,
- à identifier le parcellaire des exploitations,
- à évaluer la perte de foncier et les conséquences sur le fonctionnement des exploitations,
- à mesurer les contraintes en termes de déplacement, de rallongement de parcours,
- à pointer la remise en cause éventuelle de la pérennité des exploitations,
- à recueillir les interrogations des agriculteurs concernant les travaux d'aménagement et leurs attentes en termes de compensations foncières, financières...

En annexe se trouvent les fiches d'enquête de chaque exploitation permettant de définir précisément l'impact du projet sur leur fonctionnement.

Cette étude, réalisée en concertation avec les agriculteurs du secteur, a pour objectif d'aider la DREAL à orienter ses choix en fonction des contraintes agricoles et des opportunités foncières.

II - MODALITES DE REALISATION DE L'ETUDE

Phase 1 – Mise en place de permanences

Pour mener à bien cette étude d'impact, nous avons mis en place des permanences individuelles en mairie de Chateauneuf du Faou les 2, 4, 8, 11 et 16 octobre 2012. Sur la base de l'étude réalisée en 2008, nous avons invité par courrier les 32 exploitations recensées.

Toutes les exploitations ayant un bâtiment ou des terres cultivées dans un tronçon de 1 km de part et d'autre de la RN 164 ont été identifiées. Toutefois, au fur et à mesure des entretiens, d'autres exploitants cultivant des terres dans ce tronçon ont été recensés. Au final, 42 chefs d'exploitation se sont exprimés dont 3 par téléphone. Deux autres exploitants ne se sont pas sentis concernés et n'ont pas répondu au questionnaire.

Phase 2 – Synthèse et rédaction

Au cours des permanences, nous avons, avec les exploitants, regardé les plans fournis et essayé de comprendre à l'échelle de leur exploitation les contraintes engendrées par le tracé. Les données ont été recueillies sur un questionnaire (Cf. annexe page 51).

L'analyse des données individuelles nous a fourni un état des lieux exhaustif permettant d'orienter des scénarios de la mise en 2 x 2 voies.

Pour compléter ce travail, nous avons réalisé une série de cartes sur les fonds Ortho photo de l'IGN.

- Une carte page 9 présente l'ensemble des sièges d'exploitations et une autre, le parcellaire exploité en page 15.
- Le foncier libérable, page 48, a fait l'objet d'une analyse cartographique afin de permettre en amont une réserve foncière nécessaire pour compenser les emprises foncières. Nous avons pour cela considéré les départs en retraite d'ici 5 à 7 ans sans succession connue.
- La mise en évidence des parcelles coupées (page 38) par la 2 x 2 voies ou par les voies de rétablissement permet de mesurer l'impact en termes d'emprise sur les exploitations mais aussi le morcellement que cela peut produire.
- Une cartographie mettra en évidence des parcelles restant enclavées à ce stade du projet (page 40).
- Pour limiter les impacts notamment en termes de rallongement de parcours, la majorité des exploitants s'accordent à dire que des échanges fonciers sont nécessaires. Sans être exhaustive, une carte du parcellaire pouvant rentrer dans une notion d'échange (page 49) a été constituée. Elle pourra servir de base de travail dans une seconde phase d'étude.
- Enfin, au cours des entretiens, des propositions d'aménagement ont été exprimées par les exploitants. Ces dernières ont fait l'objet d'une cartographie que l'on retrouvera page 46.

III – PRESENTATION DU CONTEXTE AGRICOLE

Dans le cas de la présente étude, nous ferons une synthèse de l'activité agricole qui gravite directement autour de la RN 164.

Dans le tableau suivant sont présentées les exploitations concernées par le projet. Chacune fait l'objet d'un numéro d'identification. Ce numéro est en lien avec les bases de données dont dispose la Chambre d'Agriculture du Finistère.

TABLEAU RECAPITULATIF DES CARACTERISTIQUES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

NUMERO IDENTIFIANT	NOM EXPLOITATION	ADRESSE	STATUT	UTH	Année de naissance 1	Année de naissance 2	Productions	Effectifs	Régime d'installation	SAU	Séparation des ilots par la route	Foncier potentiellement libérable	Echange foncier	N° de page
9757	SCEA LEROY	Quilligan LENNON	SCEA	3,5	1961	1988	PORCS NE CEREALES	200 truies	IC	163	NON		OUI	52
11547	EARL MAZE	Sterzu LENNON	IND.	1	1966	1966	VOLAILLES CEREALES	5200 m²	IC		OUI		NON	118
11633	EARL SEVERE	Quenegadec LENNON	EARL	1	1967		LAIT Porcs à façon	350000 l 712 places	IC	56	NON		NON	121
11567	EARL DE KERGOLVEZ	Kergolvez LENNON	EARL	2	1962	1962	CEREALES LEGUMES INDUSTRIE		-	130	NON		OUI	102
30690	BARON RONAN	Stanglac'h CHATEAUNEUF DU FAOU	IND.	1	1982	1982	LAIT CEREALES	350 000 l 16 ha	IC	78,8	OUI		OUI	77
3948	MARTIN MARIE-LAURENCE	Menez Meur CHATEAUNEUF DU FAOU	IND.	1	1957	1957	VOLAILLES	2800 m²	IC	4,25	NON	oui	NON	58
11887	GAEC DE LIZJEGU	Lizjegu CHATEAUNEUF DU FAOU	GAEC	2	1958	1964	LAIT CEREALES	3660000 ; 55 VL	IC	59	NON		NON	73
14748	LE MOIGNE ALAIN	Magorwenn CHATEAUNEUF DU FAOU	IND.	1	1972		PORCS A L'ENGRAIS	400 places	IC	42	OUI		OUI	75
4607	COLOBER Frédéric	Pen Ar Fouenec CHATEAUNEUF DU FAOU	IND.	1	1967		LAIT CEREALES	248 000l ; 50 VL	IC		NON		OUI	65
3963	CRETEAU CHANTAL	Menez Meur CHATEAUNEUF DU FAOU	IND.	1	1948	1948	VOLAILLES	2200 m²	IC	5	NON	oui	NON	60
5166	EVENAT Jean Michel	Kerbiliguet CHATEAUNEUF DU FAOU	IND.		1963	1963	Bovins viande Porcs NE	45 VA 98 meres	IC	87	OUI	continue	OUI	104
6186	MARTIN Solange	CHATEAUNEUF DU FAOU	IND.	1	1966		VOLAILLES CEREALES	2200 m² 60 ha	IC	100	OUI	continue	OUI	96
15322	GAEC LE MOAL	Pen Ar Roz CHATEAUNEUF DU FAOU	GAEC	3	1982	1982	LAIT Bovins viande	520 000 l 20 VA	IC	100	NON	continue	OUI	119
3947	MAUDIRE Michel	Le Verger CHATEAUNEUF DU FAOU	IND.	1	1957		Bovins viande CEREALES	250 UGB	IC	50	OUI	continue	OUI	94

NUMERO IDENTIFIANT	NOM EXPLOITATION	ADRESSE	STATUT	UTH	Année de naissance 1	Année de naissance 2	Productions	Effectifs	Régime d'installation	SAU	Séparation des ilots par la route	Foncier potentiellement libérable	Echange foncier	N° de page
10506	SCEA CONAN	Costy CHATEAUNEUF DU FAOU	SCEA	2	1965	1970	LAIT CEREALES	420 000 l ; 65 VL	IC	100	OUI	continue	OUI	89
2893	CLOAREC MONIQUE	Quinquis CHATEAUNEUF DU FAOU	Cotisant Solidaire	1	1945		Bovins viande	8 VA	RSD	60	OUI	oui	NON	92
9629	GAEC RIVOAL	Kergadoret CHATEAUNEUF DU FAOU	GAEC	2	1959	1959	Volailles Bovins viande Gîte	1000 m² 12 VA	IC	85	OUI	continue	OUI	116
13996	GOACOLOU Ronan	Keroignant CHATEAUNEUF DU FAOU	IND.	1	1971		Porcs à façon Bovins viande		IC	47	OUI	continue	NON	110
3962	SIZUN Pierre	Kernon CHATEAUNEUF DU FAOU	IND.	1	1950		Bovins viande	55 VA	RSD	50	OUI	continue	NON	87
1	Domaine de Méros	Méros CHATEAUNEUF DU FAOU		6			centre équestre Gîte		RSD		NON	continue	NON	101
38815	EARL LE BERON	TY AN DU CHATEAUNEUF DU FAOU	EARL	1	1966		Bovins viande Céréales	60 VA	IC	75	OUI	continue	OUI	106
3946	KERLOGOT Pierre	TREDIERN CHATEAUNEUF DU FAOU	IND.	1	1960		CEREALES LEGUMES INDUSTRIE		-	87	OUI	continue	OUI	108
14351	EARL COAT AN TOUR	Coat an Tour CHATEAUNEUF DU FAOU	EARL	1,5	1970		LAIT CEREALES		IC	160	OUI	continue	NON	56
2	COPIBORC	CHATEAUNEUF DU FAOU					Centre d'insiméation	100 verrats	IC	0	NON		NON	123
6185	TOUX Ginette	POUL FEUNTEUN CHATEAUNEUF DU FAOU	IND.	1	1956		LAIT	125000	RSD	25	NON	oui	NON	Contact téléphonique
2924	GAUDART Anne	Kergastric CHATEAUNEUF DU FAOU		1	1955		Lait	222000	IC	37	OUI	oui	NON	Contact téléphonique
3	GERMICOPA								-	12				Contact téléphonique
10836	SARL RANNOU	Langalet PLONEVEZ DU FAOU	SARL	2	1962	1970	cerfs CEREALES ETA+ auberge	70 UGB	-	130	OUI	continue	NON	125
12391	EARL GRANNEC	Langalet PLONEVEZ DU FAOU	EARL	2	1957	1957	Porcs NE CEREALES	190 truies	IC	90	OUI	reprise	OUI	83

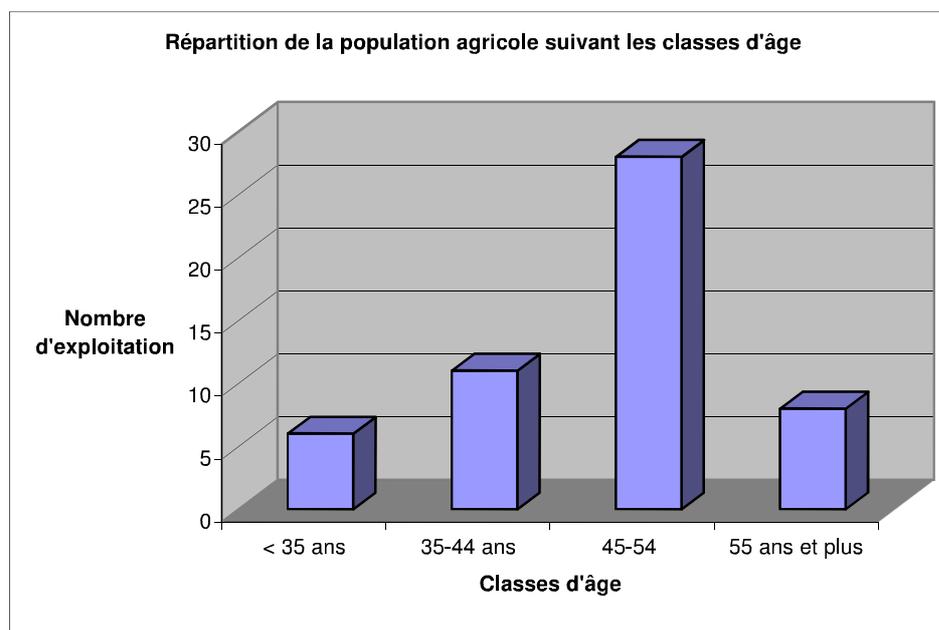
NUMERO IDENTIFIANT	NOM EXPLOITATION	ADRESSE	STATUT	UTH	Année de naissance 1	Année de naissance 2	Productions	Effectifs	Régime d'installation	SAU	Séparation des ilots par la route	Foncier potentiellement libérable	Echange foncier	N° de page
8395	KERLOGOT Patrick	Penhoat Postec PLONEVEZ DU FAOU	IND.	1,5	1970		LAIT CEREALES		IC	121	OUI	continue	NON	56
15515	LE BALC'H Martine	Penhoat Broez PLONEVEZ DU FAOU	IND.	2	1960	1960	LAIT Bovins viande	130000 I 40 taurillons/an	IC	67	OUI	continue	OUI	81
11022	EARL GOACOLOU	Coatranvel PLONEVEZ DU FAOU	EARL	1	1945		PORCS NE Bovins viande		IC	47	OUI	reprise	NON	112
9260	GAEC AUFFRET	Kerivarc'h PLONEVEZ DU FAOU	GAEC	3	1958	1991	LAIT CEREALES		IC	130	OUI	continue	OUI	99
4287	POULIQUEN YVON	Veridy PLONEVEZ DU FAOU	IND.	1	1965	1965	PORCS Bovins viande	50 VA	IC	85	OUI	continue	OUI	62
10571	GAEC DE SPERNEN	Spernen PLONEVEZ DU FAOU	GAEC	2	1965	1968	LAIT Bovins viande	500000 I ; 90 VL	IC	150	OUI	continue	OUI	71
11326	EARL BAIL Ernest	Ty Bol Broez PLONEVEZ DU FAOU	EARL	1	1958		PORCS A L'ENGRAIS	5000 /an	IC	120	OUI	continue	OUI	54
9473	EARL JLC	Kerauffret LE CLOITRE PLEYBEN	EARL	3	1973		LAIT CEREALES 2ème exploitation	700000 I ; 90 VL	IC	300	OUI	continue	OUI	69
11514	EARL LE GALL	Coat Huel LE CLOITRE PLEYBEN	EARL	1	1961		CEREALES		-	140	NON	continue	OUI	114
4251	Mr L'HARIDON	Le Cloitre LANDELEAU	IND.	1	1966	1966	LAIT CEREALES	306000 I ; 45 VL	IC	49	NON	continue	NON	79
33307	LE GOFF SOPHIE	Kerzaoueret PLONEVEZ DU FAOU	IND.	1	1978	1978	VOLAILLES	3000 m²	IC	23	NON	continue	NON	85
5047	ROIGNANT Régis	Ile Gourlay LOCUNOLE	IND.	1	1973		LAIT CEREALES		IC	80	NON	continue	OUI	67
11799	SCEA BARON	Penfoul LANDELEAU	SCEA	4	1974	1970	PORCS CEREALES	400 TNE	IC	280	OUI	Continue	OUI	127

Présentation des exploitations travaillant dans l'aire d'étude

Comme nous pouvons le constater, les exploitations concernées par l'aire d'étude ont leur siège d'exploitation sur les communes de Chateauneuf du Faou (23), de Plonévez du Faou (10), du Cloître Pleyben (2), de Landeleau (2), de Lennon (4) et de Locunolé (1).

Le nombre d'exploitations agricoles concernées par l'aire d'étude est de 42 pour 53 chefs d'exploitation.

La répartition des classes d'âge présente une population agricole qui se situe dans la moyenne départementale avec une moyenne d'âge des chefs d'exploitation qui oscille aux alentours de 47 ans.



La main d'œuvre sur les exploitations rencontrées

Elle se décompose de la façon suivante :

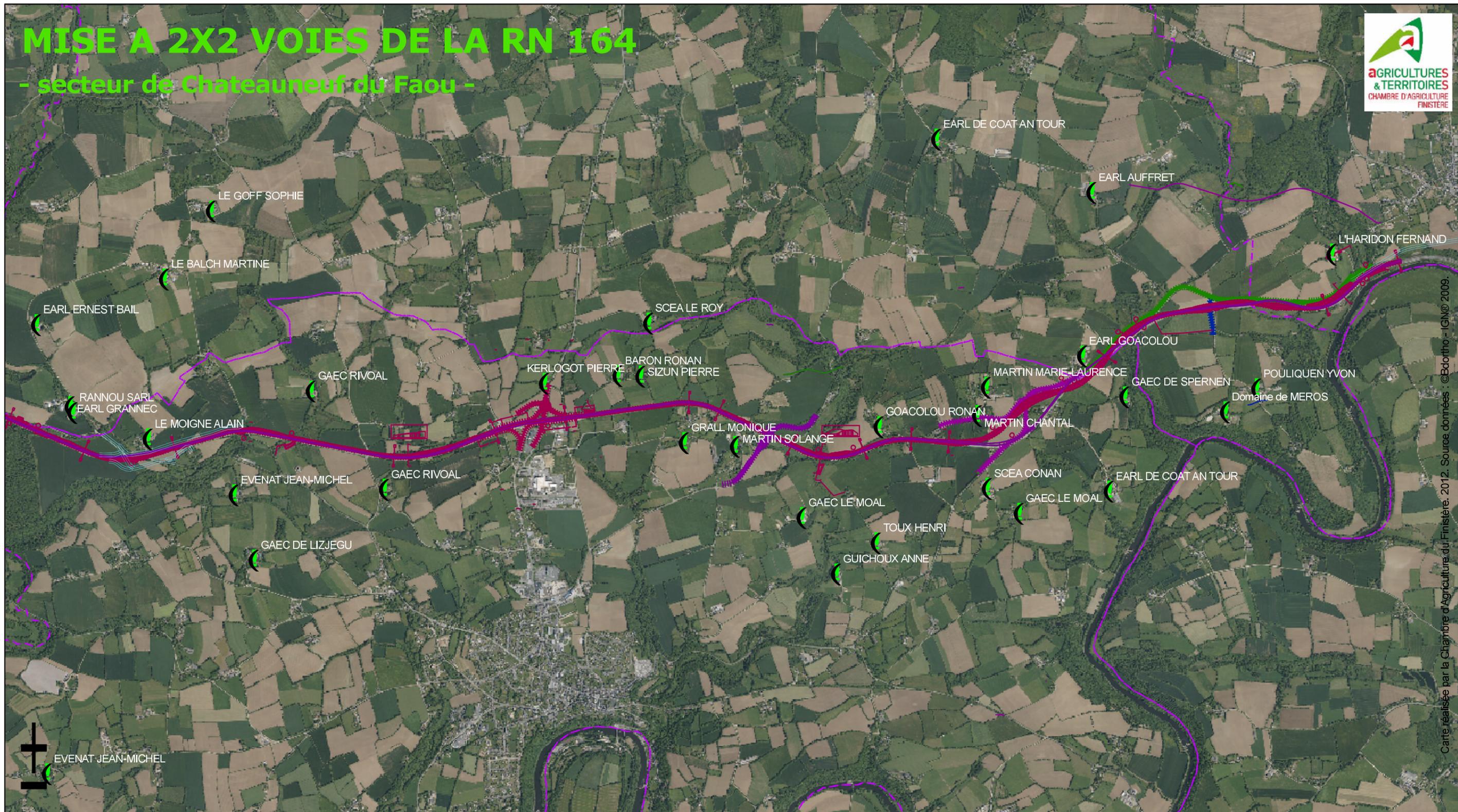
- Les **exploitants** (chefs d'exploitations, leurs conjoints(es) et/ou les associés représentent : **53 ETP**.
- Les **salariés** représentent : **23 ETP**.

**ETP : Equivalent Temps Plein, présent une année entière sur l'exploitation.*

L'ensemble des exploitations travaillant de part et d'autre de la RN 164 et ayant du foncier dans l'aire d'étude totalise pour les emplois directs :
76 équivalents temps plein (ETP).

MISE A 2X2 VOIES DE LA RN 164

- secteur de Chateauneuf du Faou -

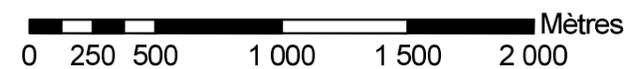


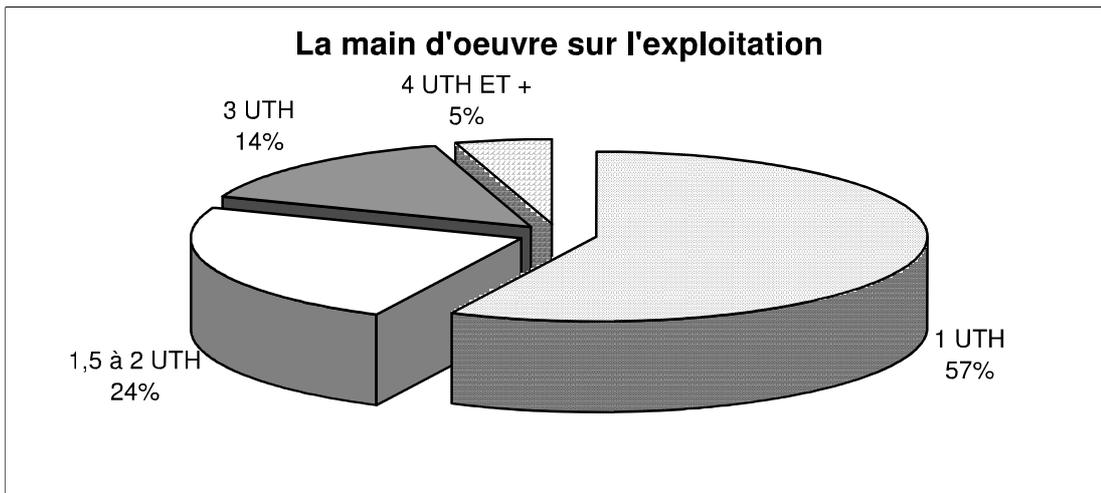
SIEGES PRINCIPAUX ET SECONDAIRES DES EXPLOITATIONS DE L'ETUDE

Légende

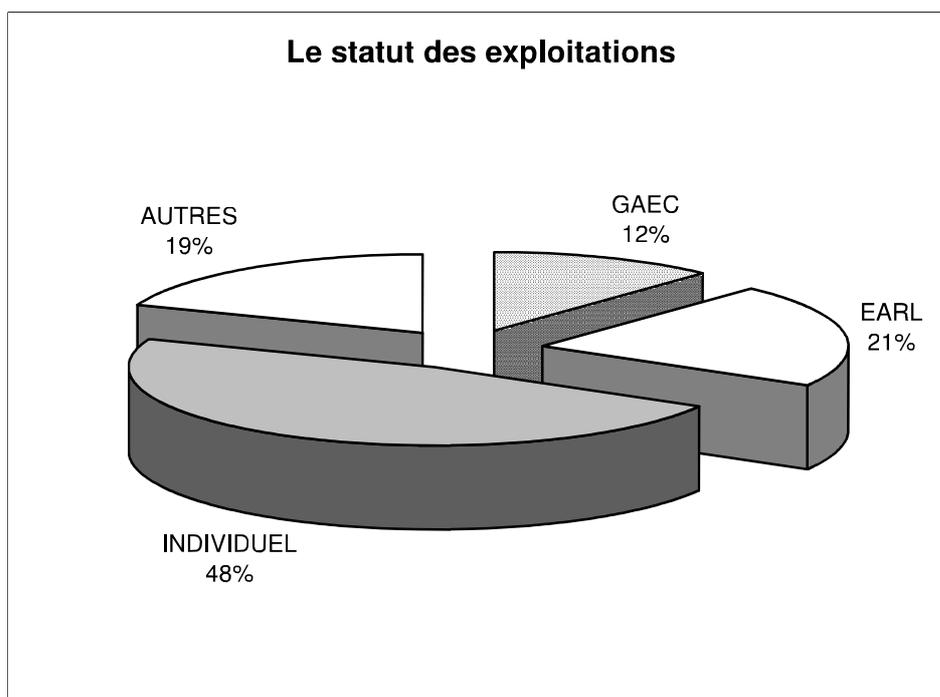
 Sièges d'exploitation

1:28 000





Les exploitations sont principalement des structures à dimension familiale. Les exploitations individuelles ou EARL à un ou deux exploitants sont majoritaires.

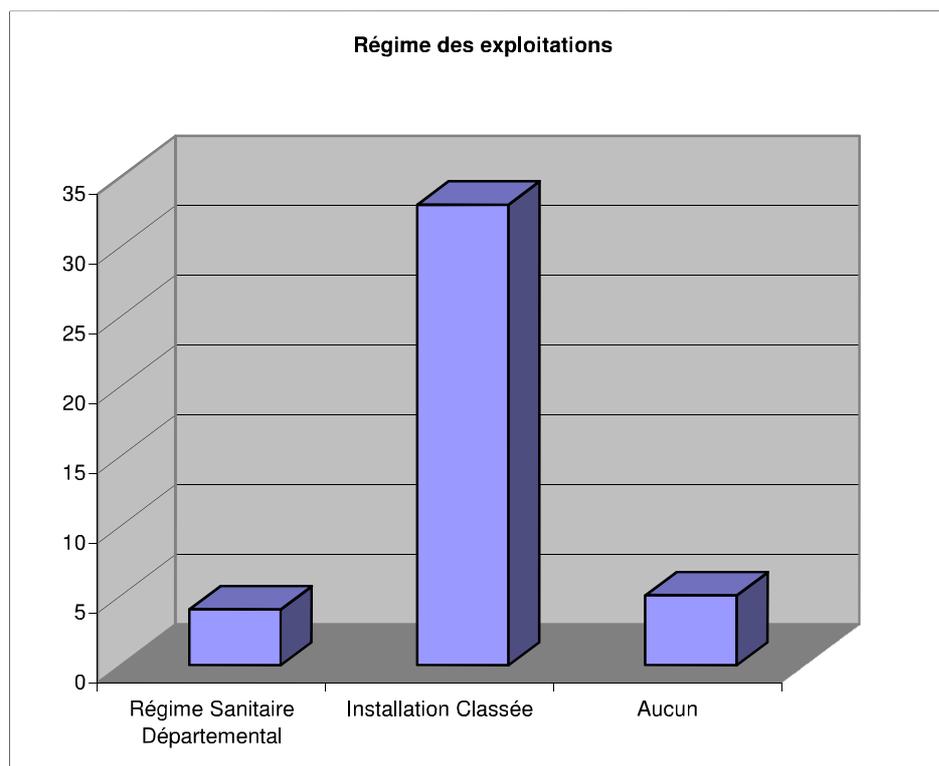


Les GAEC et EARL sont des statuts de sociétés agricoles.

GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

EARL : Entreprise à Responsabilité Limitée

Le régime des exploitations vis-à-vis de la réglementation environnementale

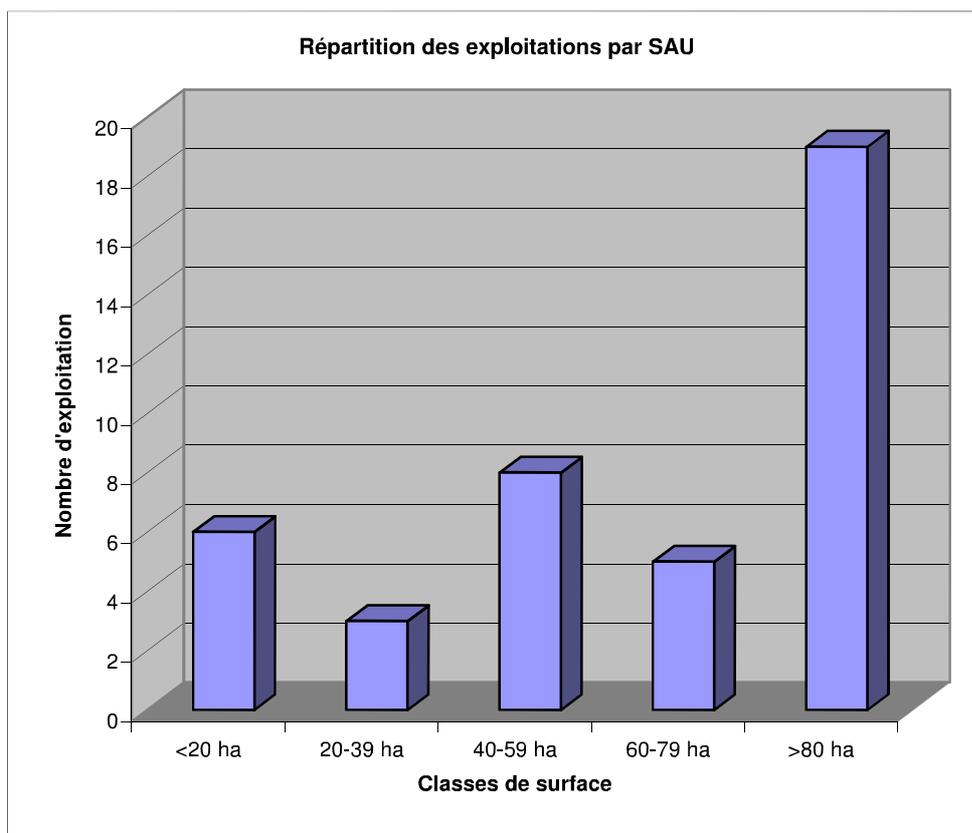


La grande majorité des exploitations (90 %) exerce une activité d'élevage et donc relève, suivant la dimension de l'élevage :

- Soit du Régime Sanitaire Départemental,
- Soit du Régime des Installations Classées.

Les autres exploitations ont uniquement des productions végétales.

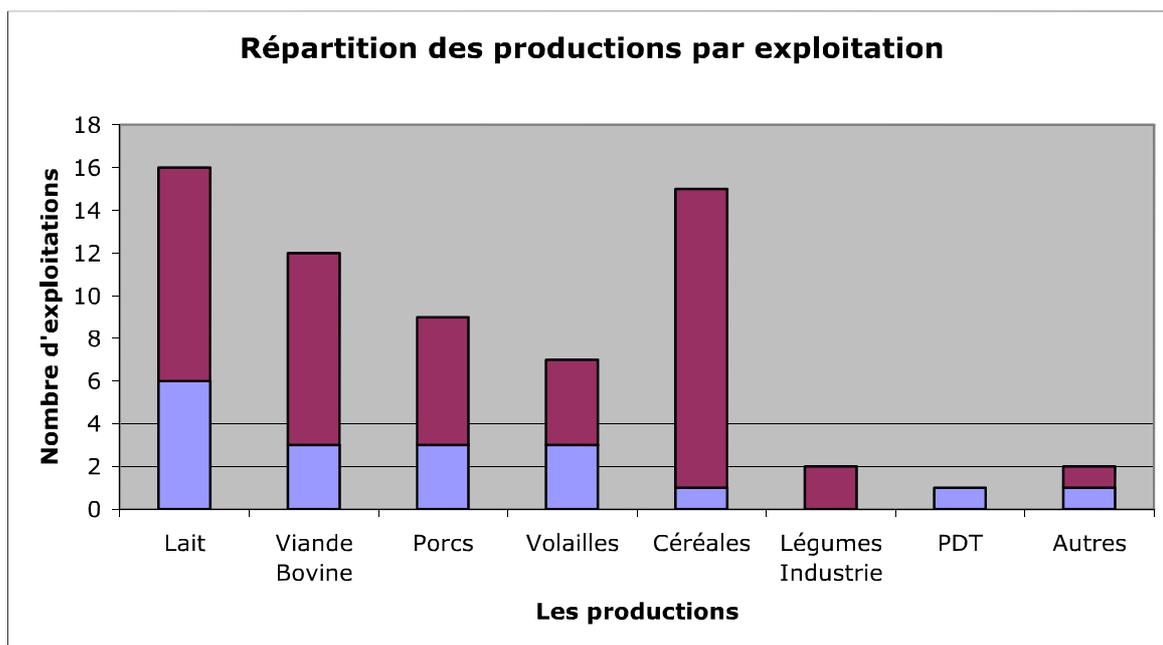
La surface agricole



La surface agricole utile (SAU) moyenne des exploitations de 80 hectares, se situe largement au-dessous de la moyenne départementale qui est de 53 ha. L'évolution des exploitations des communes du secteur de Chateauneuf du Faou suit la tendance générale, à savoir un agrandissement des structures existantes. Cela se fait en lien avec les types de productions présentes sur la commune.

La Surface Agricole Utilisée des exploitations concernées par l'étude est de 3 380 ha en 2012 dont 1 618 ha se trouvent dans l'aire d'étude (1 km de part et d'autre de l'axe).

Les productions



Les productions laitières, de viande bovine sont prédominantes :

- 16 exploitations en production laitière dont 6 spécialisées,
- 12 exploitations en production de viande bovine dont 3 spécialisées,
- 9 exploitations en production porcine dont 3 spécialisées.

Ces productions sont associées principalement à :

- La production de céréales de vente (14),
- Des ateliers porcs naisseurs-engraisseurs (7).

Diversification et labélisation des exploitations agricoles :

Une exploitation équestre a également une forte activité touristique avec une forte capacité d'accueil tout au long de l'année. Trois autres exploitations ont des gîtes, l'une d'entre elles a également une auberge.

IV- ETUDE D'IMPACT DU PROJET ROUTIER

Utilisation de la RN

Sur le secteur de Châteauneuf du Faou, la RN 164 représente un axe stratégique pour les exploitants. Actuellement, 26 agriculteurs ont la nécessité de traverser l'axe pour accéder à leurs parcelles. Tous y circulent régulièrement en tracteur car il permet de desservir directement une grande majorité de parcelles. Cet axe leur permet d'accéder facilement aux coopératives pour livrer les céréales, et à l'entreprise de réparation de matériels agricoles. La RN 164 étant de plus en plus fréquentée, les agriculteurs ont cessé de faire traverser leurs animaux, préférant un transport en bétailière.

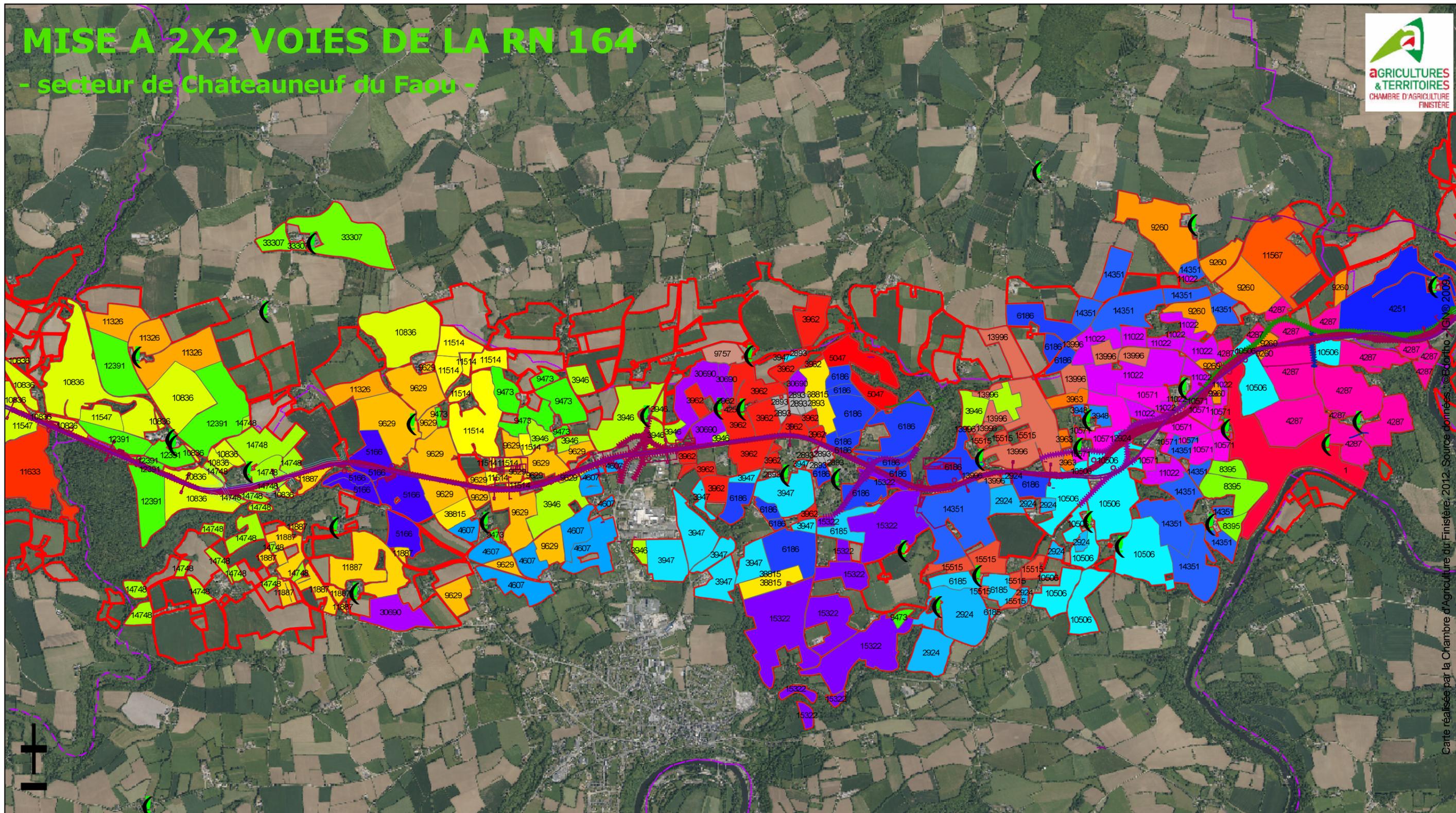
La RN 164 est également un axe stratégique pour l'accès aux exploitations des camions d'approvisionnements et de ramassage liés aux élevages (lait, volailles, porcs...).

La mise en 2 x 2 voies de cet axe routier va modifier ces habitudes de transport et engendrer des impacts pour les exploitations du secteur : emprise foncière, perte de surface épanable, rallongement de parcours, enclavement de parcelles et pertes de DPU.

L'analyse de la carte du parcellaire nous permet de mettre en évidence le morcellement de quelques exploitations et pour d'autres, des situations plus favorables.

MISE A 2X2 VOIES DE LA RN 164

- secteur de Chateauneuf du Faou -

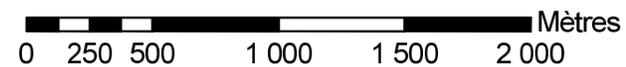


Légende

-  Parcelle étudiée : une couleur et un numéro par exploitation
-  Parcelle non étudiée
-  Sièges d'exploitation

PARCELLAIRE DES EXPLOITATIONS DE L'ETUDE

1:28 000



Carte réalisée par la Chambre d'Agriculture du Finistère, 2012. Source données : IGN © 2009.

Impacts liés à la mise en 2 x 2 voies

Rallongement de parcours

L'aménagement de la RN 164 en 2 x 2 voies ne permettra plus aux exploitants de circuler sur l'axe avec leurs engins agricoles. Des trajets de substitution devront être définis.

Pour 17 exploitations, ces trajets représentent des rallongements en termes de kilomètres et/ou de temps passé :

Identifiant	Rallongement en km	Rallongement en temps
GAEC AUFFRET		X
GAEC DE SPERNEN		X
LE BALC H MARTINE	X	X
GAEC LE MOAL	X	X
KERLOGOT PATRICK + EARL COAT AN Tour		X
MARTIN SOLANGE	X	X
EARL GOACOLOU	X	X
RONAN GOACOLOU	X	X
SCEA LE ROY	X	X
KERLOGOT PIERRE	X	X
EARL JLC	X	
CLOAREC MONIQUE	X	
EARL SEVERE	X	
EARL DE KERGOLVEZ	X	
SCEA Conan	X	X
EVENAT Jean Michel	X	
MARTIN MARIE-LAURENCE	X	

Des rallongements en temps :

Pour le Gaec Auffret, Gaec de Spernen, Le Balc'h Martine, Gaec Le Moal, Kerlogot Patrick et l'Earl de Coat an Tour, Martin Solange, Earl Goacolou, Ronan Goacolou, Scea Le Roy, Kerlogot Pierre, le rallongement de parcours ne se mesure pas en kilomètres car le trajet futur peut même parfois diminuer le nombre de kilomètres à parcourir comme pour le Gaec Auffret, Gaec De Spernen, Scea Le Roy. Néanmoins, ces exploitants nous ont signalé que le temps pour accéder aux parcelles pouvait être plus que doublé en raison de routes non adaptées et peu praticables.

Des rallongements en kilomètres :

Pour 12 exploitants (Ronan Goacolou, Gaec Le Moal, Kerlogot Pierre, Earl Goacolou, Le Balc'h Martine, Martin Solange, Earl JLC, Cloarec Monique, Earl Severe, Earl de Kergolvez, Martin Marie-Laurence, Evenat Jean Michel, SCEA Conan), ces rallongements de parcours représentent par contre des kilomètres supplémentaires. Les trajets étant effectués régulièrement, des frais supplémentaires d'entretien, de gazole... seront à prendre en compte par les exploitations concernées pouvant affaiblir leur viabilité.

Le tableau suivant présente des **exemples** de calcul de rallongement de parcours en termes de kilomètres. Ces calculs ont pu être réalisés à partir de zooms cartographiques liés à ces exploitations que nous retrouvons entre les pages 20 et 37.

Exemple de rallongements en terme de kilomètres à parcourir

IDENTIFIANT	Nombre de trajets	Kilomètres avant mise en 2 x 2 voies	Kilomètres après mise en 2 x 2 voies	Rallongement en km (Aller-Retour) après-avant
KERLOGOT Patrick + EARL COAT AN Tour	3	48,3	49,4	2
EARL GOACOLOU	1	4,0	9,5	10
GOACOLOU Ronan	1	3,4	9,5	12
EARL GRANNEC	1	0,6	2,2	4
KERLOGOT Pierre	2	6,3	13,3	14
LE BALC'H Martine	2	9,0	13,1	8
GAEC LE MOAL	1	4,3	6,0	4
MARTIN Solange	3	3,3	7,9	10
SCEA CONAN	2	2,1	4,7	6
EVENAT Jean Michel	1	1,1	1,8	2

Commentaires sur les rallongements de parcours en temps et/ou en kilomètres provoqués par la mise en 2 x 2 voies pour les exploitations

Exploitation de Kerlogot Patrick + Earl Coat An Tour : Ces 2 exploitations fonctionnent ensemble et par conséquent sur plusieurs sites (Runinou : stockage de matériel, Penhoat : parcelles en cultures et stockage de paille, Rosily : site vaches laitières, Yun : cellule de séchage pour céréales). La structure foncière de ces 2 exploitations occasionne une circulation régulière entre les différents sites. Actuellement pour passer de Penhoat à Rubiniou et de Penhoat au Yun, les exploitants empruntent la RN 164. Suite à la mise en 2 x 2 voies, il sera contraint d'utiliser un segment de routes peu praticables pour les engins agricoles, rallongeant son temps de parcours.

Exploitation de l'Earl Goacolou : Elle est concernée par un rallongement en termes de temps et de kilomètres. Actuellement, Mme Goacolou utilise la RN 164 pour accéder à l'îlot 11 (notamment pour les travaux d'épandage). Après la mise en 2 x 2 voies, elle sera contrainte de passer par le bourg de Chateauneuf du Faou avec son matériel agricole, augmentant son temps de parcours et les kilomètres à parcourir pour se rendre à cet îlot.

Exploitation de Ronan Goacolou : Les enjeux sont les mêmes que l'exploitation de l'Earl Goacolou.

Exploitation de Pierre Kerlogot : Elle est concernée par un rallongement de temps et de kilomètres à parcourir. Mr Kerlogot reçoit du fumier de Mme Solange Martin qu'il va actuellement chercher en utilisant la RN 164. Après la mise en 2 x 2 voies, il devra passer à proximité ou dans le bourg de Chateauneuf du Faou avec son matériel agricole, augmentant son temps de parcours et les kilomètres à parcourir.

Exploitation de Mme Martine Le Balc'h : Elle est concernée par un rallongement en termes de temps et de kilomètres à parcourir. Mme Le Balc'h ne pourra plus utiliser la RN 164 et sera contrainte de passer par le Bourg de Chateauneuf Du Faou (+ 8km aller/retour).

Exploitation du GAEC Le Moal : Elle est concernée par un rallongement en termes de temps et de kilomètres à parcourir. Mr Le Moal possède un deuxième site de stockage au lieu dit Coatibilic. Actuellement, il utilise la RN 164 avec son matériel agricole pour se rendre sur ce site. Après la mise en 2 x 2 voies, il sera contraint d'utiliser un itinéraire de

substitution qui n'est pas actuellement adapté pour le passage d'engins agricoles, la route étant trop étroite et dangereuse.

Exploitation de Martin Solange : Elle est concernée par un rallongement en termes de temps et de kilomètres à parcourir. Du lieu-dit Trémélé, Mme Martin Solange utilise actuellement la RN 164 pour accéder rapidement à ses ilots 9 et 10. Après la mise en 2 x 2 voies, elle sera contrainte d'utiliser un itinéraire de substitution (+ 10 km aller/retour) qui n'est pas actuellement adapté pour le passage d'engins agricoles, la route étant trop étroite et dangereuse.

Exploitation de Mr Evenat Jean Michel : Elle est concernée par un rallongement en termes de kilomètres à parcourir. Aujourd'hui, l'accès sur cette parcelle se fait directement par la RN. Après la mise en 2 x 2 voies, il pourra rentrer dans la parcelle mais en plus en sortir.

Exploitation de Mr Auffret : Elle est concernée par un rallongement en termes de temps. Mr Auffret doit se rendre régulièrement à la coopérative située dans le centre de Chateauneuf du Faou. Actuellement, il utilise la RN 164 pour accéder à la coopérative en tracteur afin de livrer ses céréales. Après la mise en 2 x 2 voies, il devra utiliser une route moins adaptée, augmentant son temps de parcours.

Exploitation Earl Grannec : Une servitude de passage sera nécessaire pour permettre à Mr Grannec d'accéder à sa parcelle en traversant la parcelle de la SARL Rannou.

Exploitation de la SCEA Conan : Elle est concernée par un rallongement en kilomètres à parcourir. Nous avons cherché à calculer avec Mr Conan les kilomètres que pouvaient engendrer ces rallongements de parcours.

Nous avons pris, à titre d'exemple, une parcelle de 9 ha en rotation 5 ans maïs-céréales-colza-céréales-maïs distante du siège de 2,5 kilomètres avant la mise en 2 x 2 voies et de 4,7 kilomètres après la mise en 2 x 2 voies (soit un rallongement de 5,2 km aller/retour).

Nous avons détaillé l'ensemble de l'itinéraire technique nécessité par la mise en place de ses cultures et que nous avons synthétisé dans le tableau suivant.

Détails du nombre de passages pour une parcelle de 9 ha sur une rotation de 5 ans

1-Maïs	nombre de passage
Fumier	33
Labour	1
Semis	1
Désherbage	2
Récolte	45
Imprévus (anti-limace...)	3
2-Blé	
Labour	1
Semis	1
Désherbage	1
Engrais azoté	3
Fongicide	3
Régulateur	1
Transport grain	6
Transport paille	7
Déchaumage-semis couvert	2
Imprévus (pucerons...)	3
3-Colza	
Lisier	27
Travail du sol	1
Semis	1
Anti-limace	1
Désherbage	2
Régulateur	1
Engrais azoté	1
Fongicide	1
Récolte	3
4-Blé (idem A2)	28
5-Maïs (idem A1)	85
TOTAL en 5 ans	264

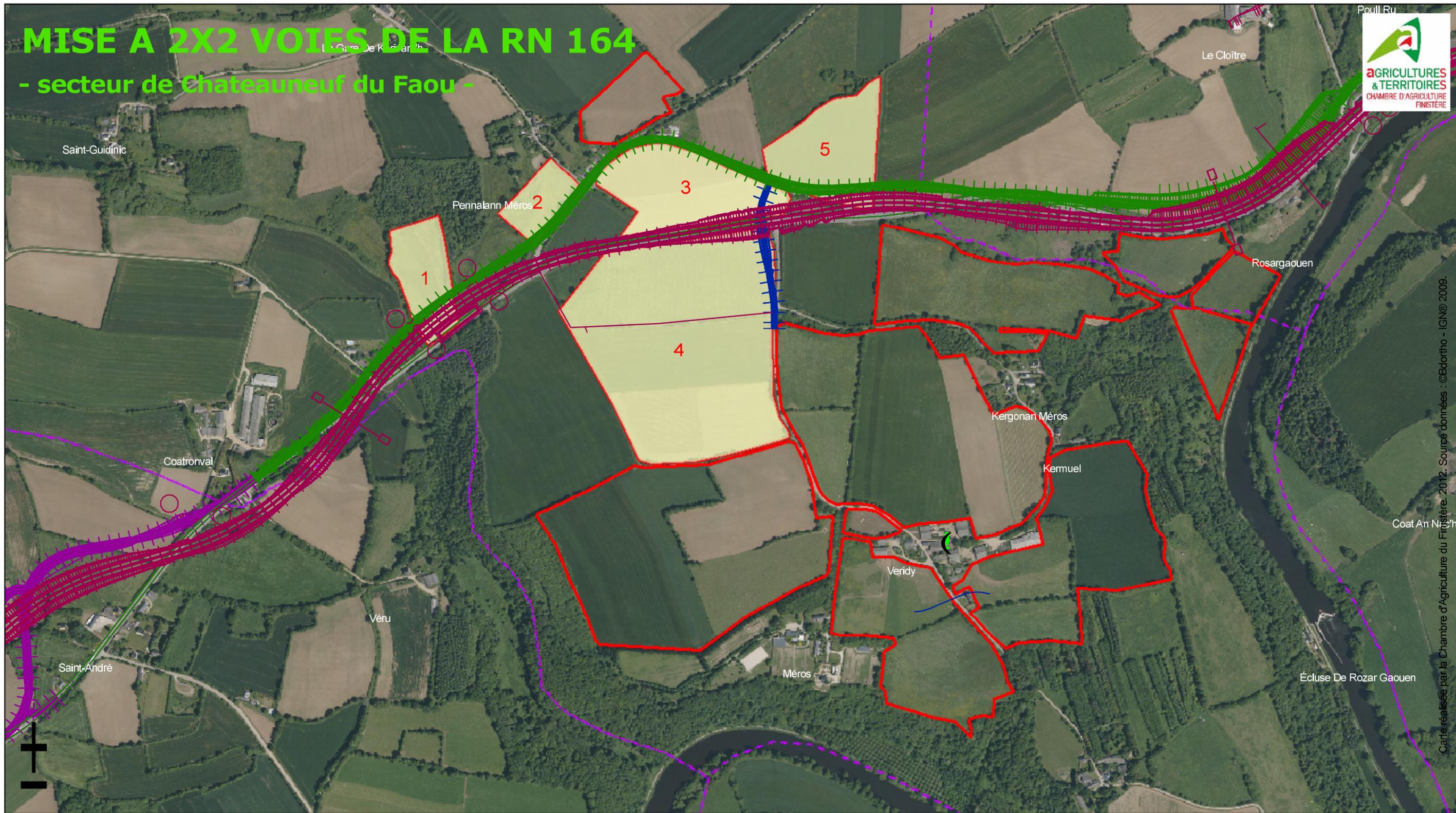
Jean-Yves Conan, estime réaliser en moyenne 52 passages par an, ce qui représente en 5 ans, 1 352 km de plus.

Ces kilomètres supplémentaires engendrent des coûts (temps passé, carburants, usures du matériel...) qu'il sera nécessaire de prendre en compte dans les indemnités.

Dans les pages suivantes sont regroupés les zooms qui nous ont permis de mesurer les rallongements de parcours.

MISE A 2X2 VOIES DE LA RN 164

- secteur de Chateauneuf du Faou -



Carte réalisée par la Chambre d'Agriculture du Finistère, 2012. Source données : ©Bdorho - IGN® 2009.

Légende

-  siege de l'exploitation
-  Parcellaire de l'exploitation
-  Trajets actuels aux parcelles
-  numéro de parcelle

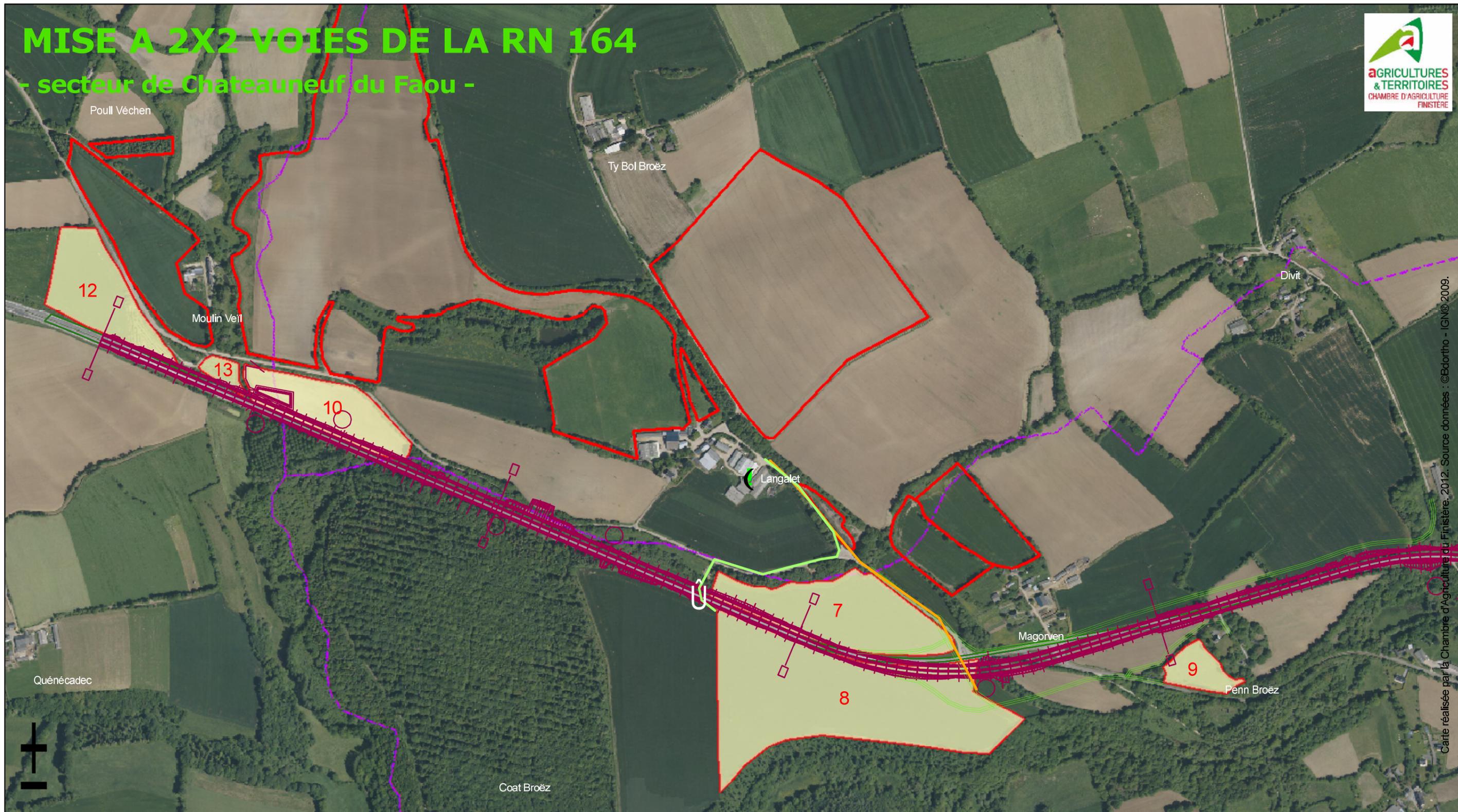
-  parcelles coupées par le projet routier
-  Trajets futurs aux parcelles
-  hypothèse d'aménagement d'un tunnel

Monsieur Yvon POULIQUEN
Veridy
Plonevez du Faou



MISE A 2X2 VOIES DE LA RN 164

- secteur de Chateauneuf du Faou -



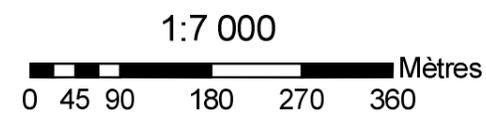
Carte réalisée par la Chambre d'Agriculture du Finistère, 2012. Source données : ©Bdortho - IGN© 2009.

Légende

-  siege de l'exploitation
-  Parcellaire de l'exploitation
-  Trajets actuels aux parcelles
- 12** numéro de parcelle

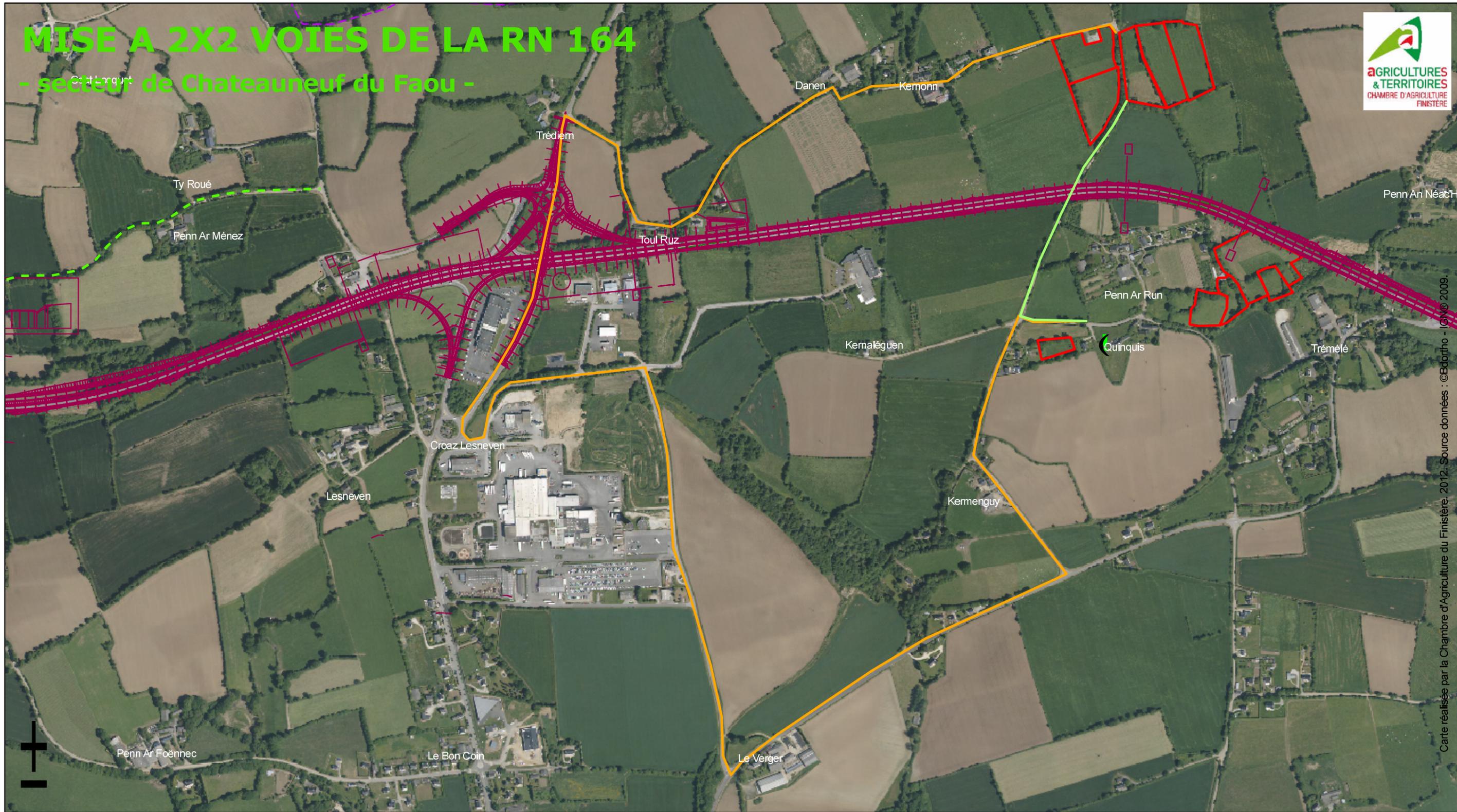
-  parcelles coupées par le projet routier
-  Trajets futurs aux parcelles
-  hypothèse d'aménagement d'un tunnel

SARL RANNOU
Langalet
Plonevez du Faou



MISE A 2X2 VOIES DE LA RN 164

- secteur de Chateauneuf du Faou -



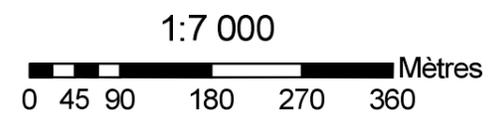
Carte réalisée par la Chambre d'Agriculture du Finistère, 2012. Source données : ©Bdortho - IGN© 2009.

Légende

- siege de l'exploitation
- Parcellaire de l'exploitation
- Trajets actuels aux parcelles
- 12** numéro de parcelle

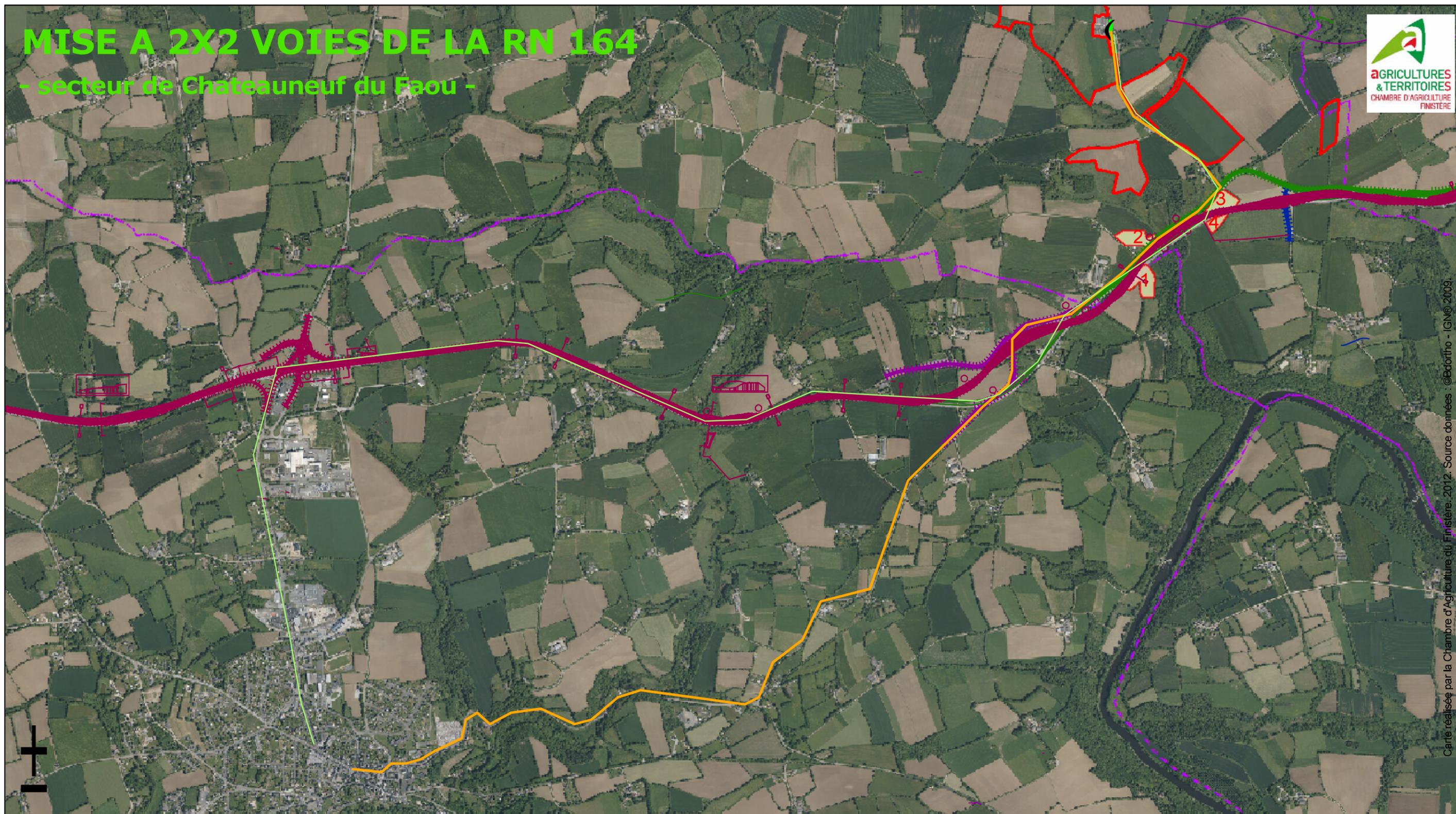
- parcelles coupées par le projet routier
- Trajets futurs aux parcelles
- hypothèse d'aménagement d'un tunnel

Madame Monique CLOAREC
Quinquis
Chateauneuf du Faou



MISE A 2X2 VOIES DE LA RN 164

- secteur de Chateauneuf du Faou -



Carte réalisée par la Chambre d'Agriculture du Finistère, 2012. Source données : ©Bdortho - IGN© 2009.

Légende

-  siege de l'exploitation
-  Parcellaire de l'exploitation
-  Trajets actuels aux parcelles
-  numéro de parcelle

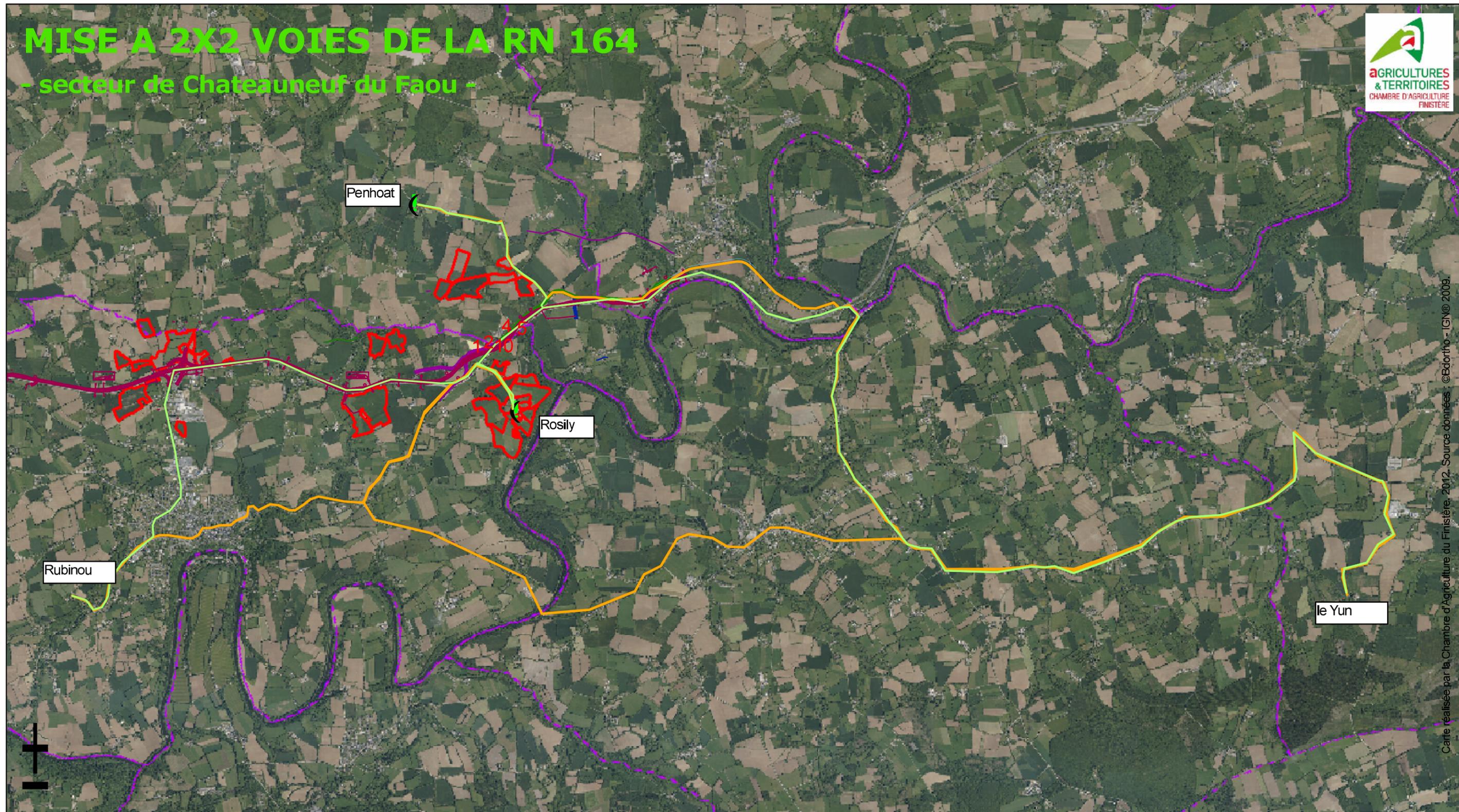
-  parcelles coupées par le projet routier
-  Trajets futurs aux parcelles
-  hypothèse d'aménagement d'un tunnel
-  épandages chez des tiers

GAEC AUFFRET
Kerivarc'h
Plonevez du Faou

1:18 990
0 110220 440 660 880 Mètres

MISE A 2X2 VOIES DE LA RN 164

- secteur de Chateauneuf du Faou -



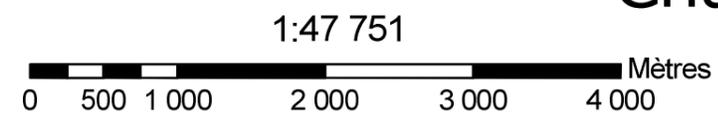
Carte réalisée par la Chambre d'Agriculture du Finistère, 2012. Source données : ©Bdorho - IGN© 2009.

Légende

-  siege de l'exploitation
-  Parcellaire de l'exploitation dans la zone d'étude
-  Trajets actuels aux parcelles
-  numéro de parcelle

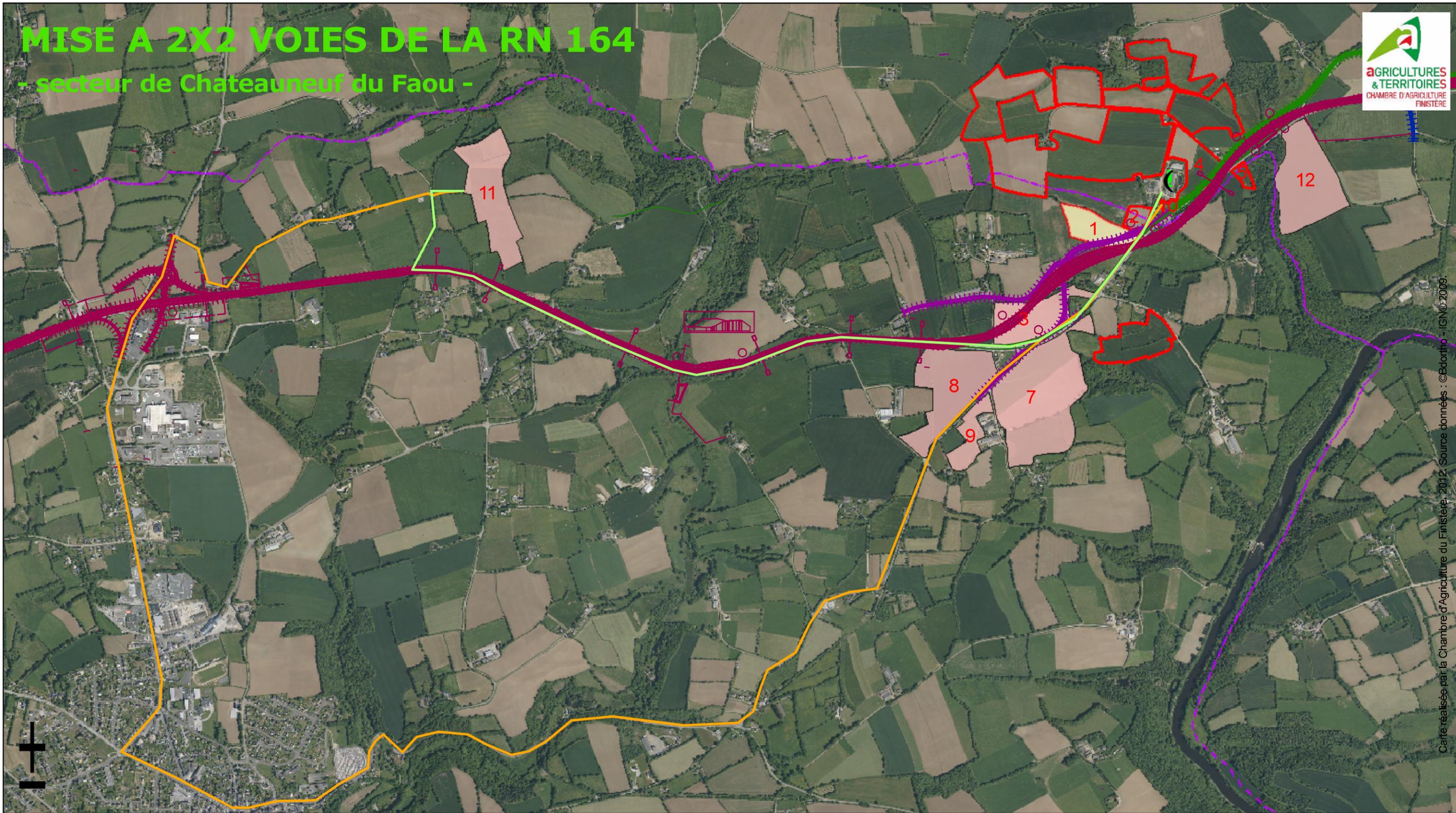
-  parcelles coupées par le projet routier
-  Trajets futurs aux parcelles
-  hypothèse d'aménagement d'un tunnel
-  épandages chez des tiers

EARL COAT AN TOUR
Coat an Tour
Chateauneuf du Faou



MISE A 2X2 VOIES DE LA RN 164

- secteur de Chateauneuf du Faou -



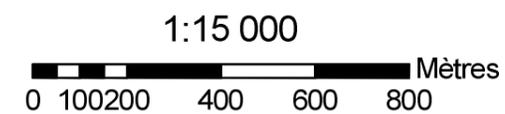
Carte réalisée par la Chambre d'Agriculture du Finistère, 2012. Source données : ©Bdortho - IGN©2009.

Légende

-  siege de l'exploitation
-  Parcellaire de l'exploitation
-  Trajets actuels aux parcelles
- 12** numéro de parcelle

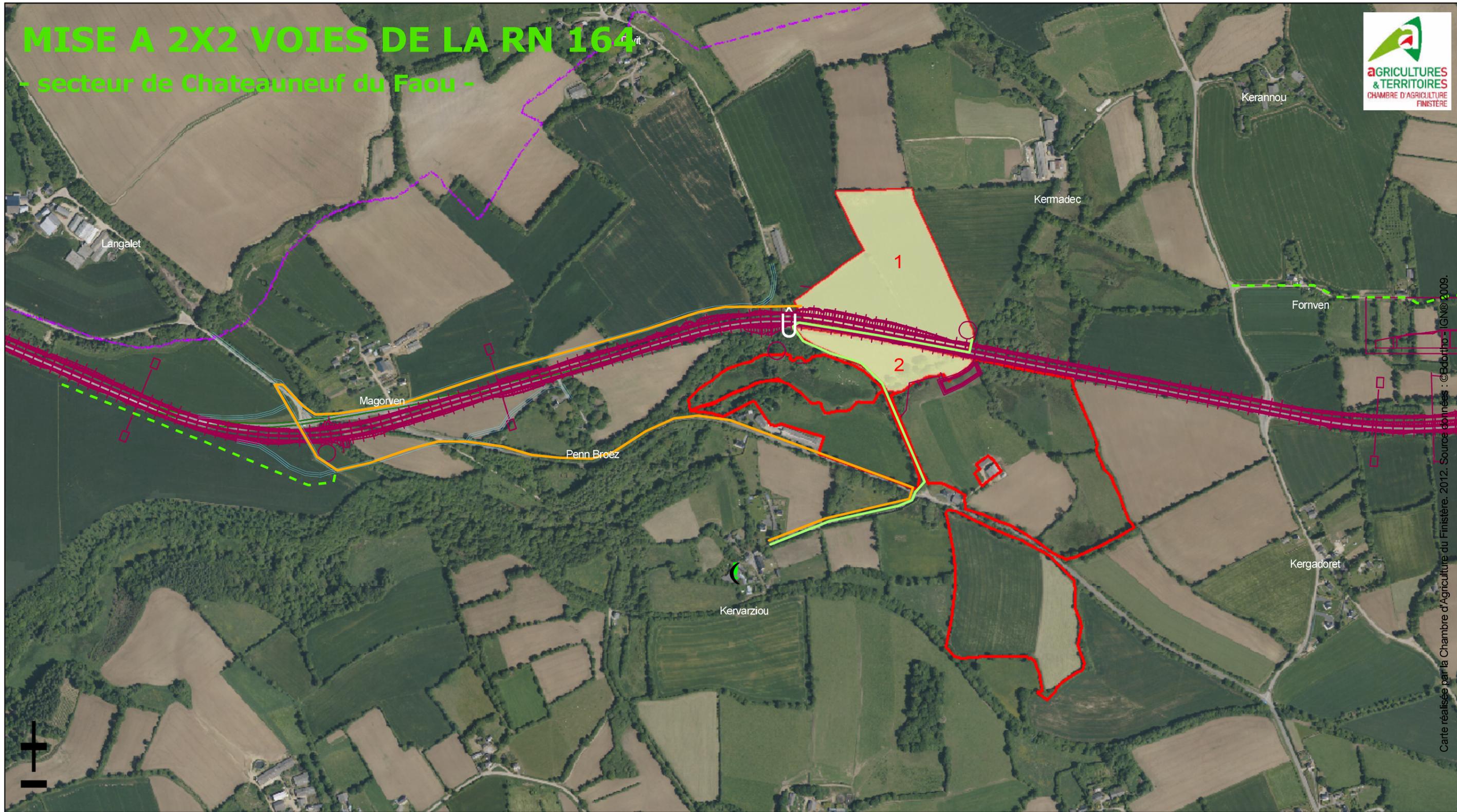
-  parcelles coupées par le projet routier
-  Trajets futurs aux parcelles
-  hypothèse d'aménagement d'un tunnel
-  épandages chez des tiers

EARL GOACOLOU
Coatranvel
Plonevez du Faou



MISE A 2X2 VOIES DE LA RN 164

- secteur de Chateauneuf du Faou -



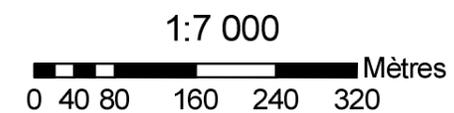
Carte réalisée par la Chambre d'Agriculture du Finistère, 2012. Source données : ©Bdorho - IGN© 2009.

Légende

-  siege de l'exploitation
-  Parcellaire de l'exploitation
-  Trajets actuels aux parcelles
- 12** numéro de parcelle

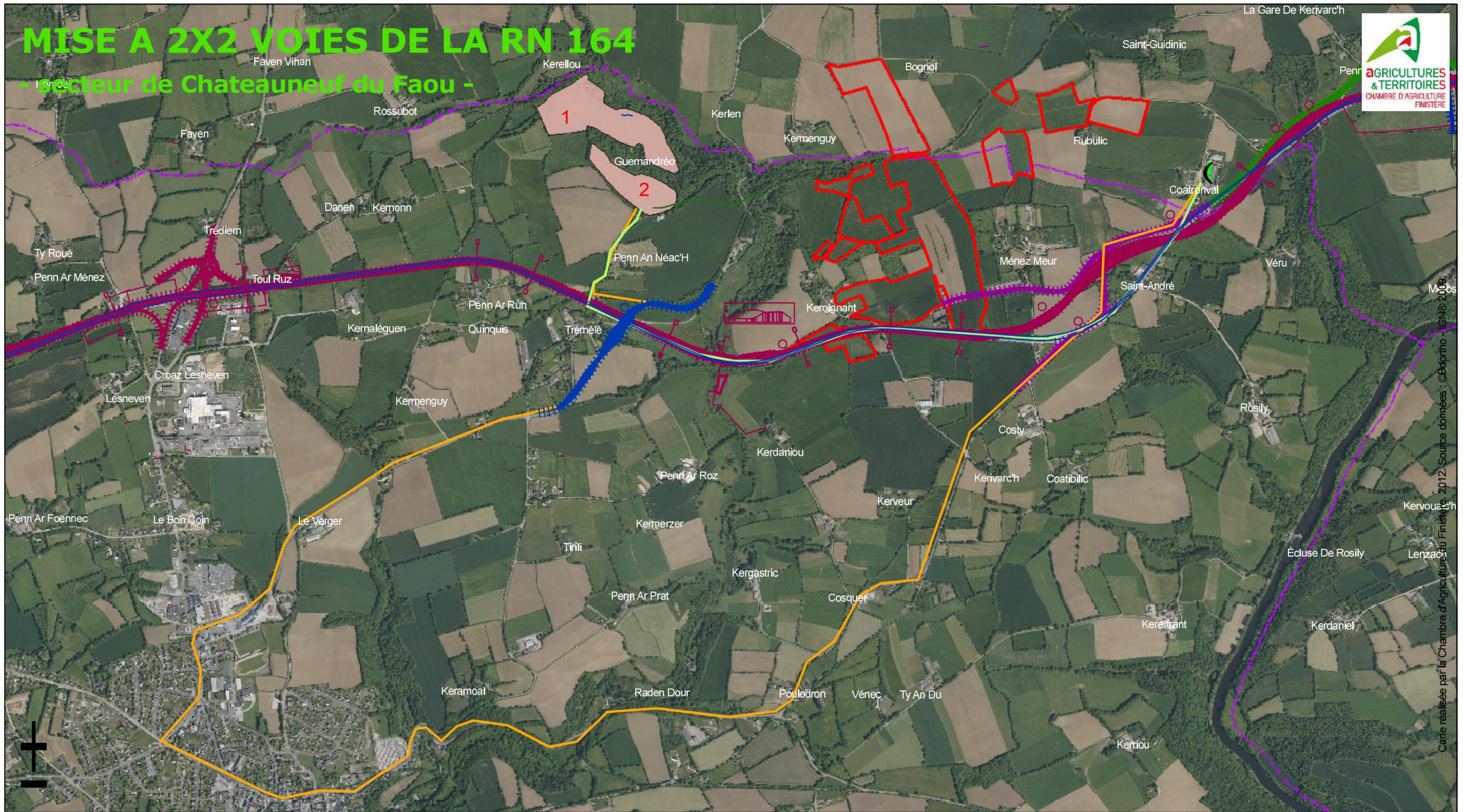
-  parcelles coupées par le projet routier
-  Trajets futurs aux parcelles
-  hypothèse d'aménagement d'un tunnel
-  Propositions d'aménagements / rénovations de voirie

Monsieur Jean-Michel EVENAT
Kerbiliguët
Chateauneuf du Faou



MISE A 2X2 VOIES DE LA RN 164

- Secteur de Chateauneuf du Faou -

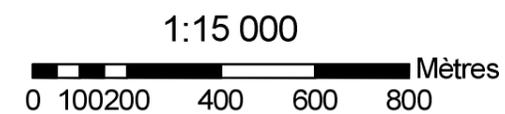


Légende

-  siege de l'exploitation
-  Parcellaire de l'exploitation
-  Trajets actuels aux parcelles
-  numéro de parcelle

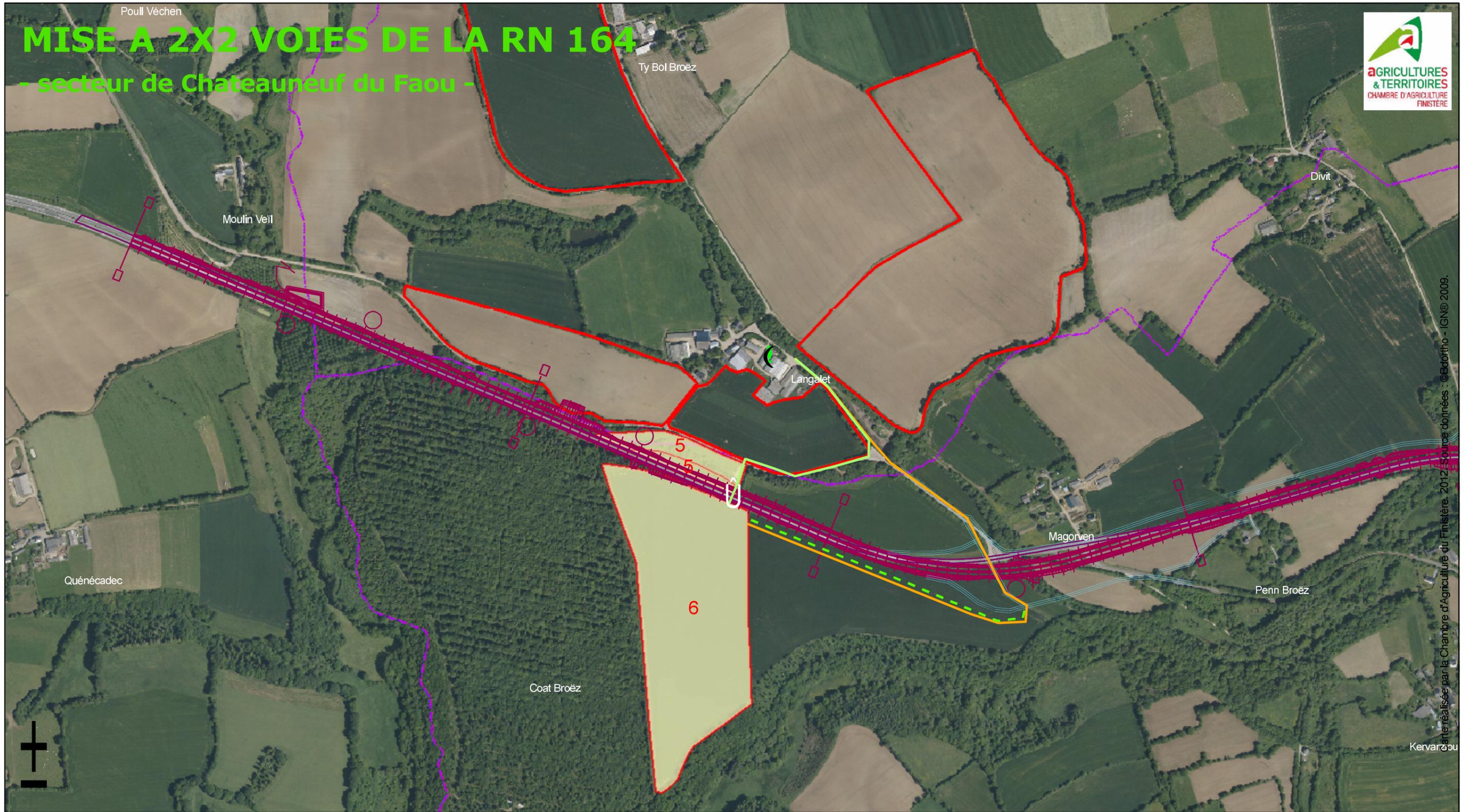
-  parcelles coupées par le projet routier
-  Trajets futurs aux parcelles
-  hypothèse d'aménagement d'un tunnel
-  épandages chez des tiers

Monsieur Ronan GOACOLOU
Keroignant
Chateauneuf du Faou



MISE A 2X2 VOIES DE LA RN 164

- secteur de Chateauneuf du Faou -



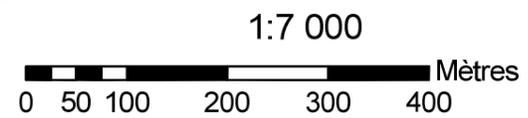
Carte réalisée par la Chambre d'Agriculture du Finistère, 2012. Source données : ©Bdorho - IGN® 2009.

Légende

- siège de l'exploitation
- Parcellaire de l'exploitation
- Trajets actuels aux parcelles
- 12** numéro de parcelle

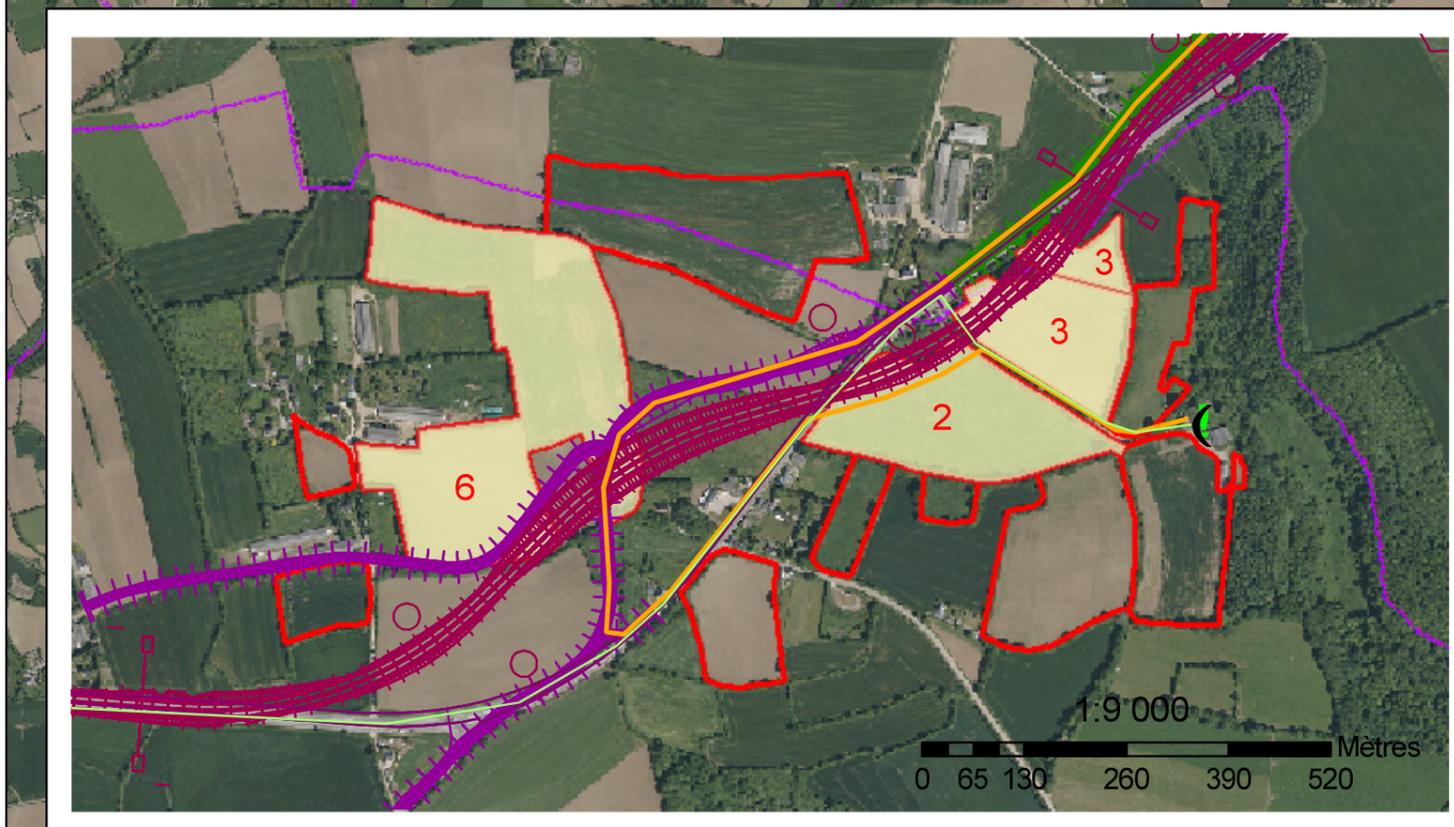
- parcelles coupées par le projet routier
- Trajets futurs aux parcelles
- hypothèse d'aménagement d'un tunnel
- hypothèse d'aménagement d'une voie de desserte

EARL GRANNEC
Langalet
Plonevez du Faou



MISE A 2X2 VOIES DE LA RN 164

- secteur de Chateauneuf du Faou -

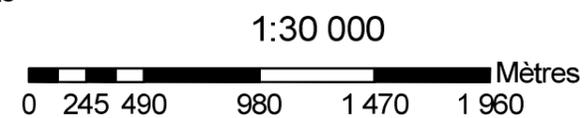


Légende

- siege de l'exploitation
- Parcellaire de l'exploitation
- Trajets actuels aux parcelles
- 12** numéro de parcelle

- parcelles coupées par le projet routier
- Trajets futurs aux parcelles
- hypothèse d'aménagement d'un tunnel
- hypothèse d'aménagement d'une voie de desserte

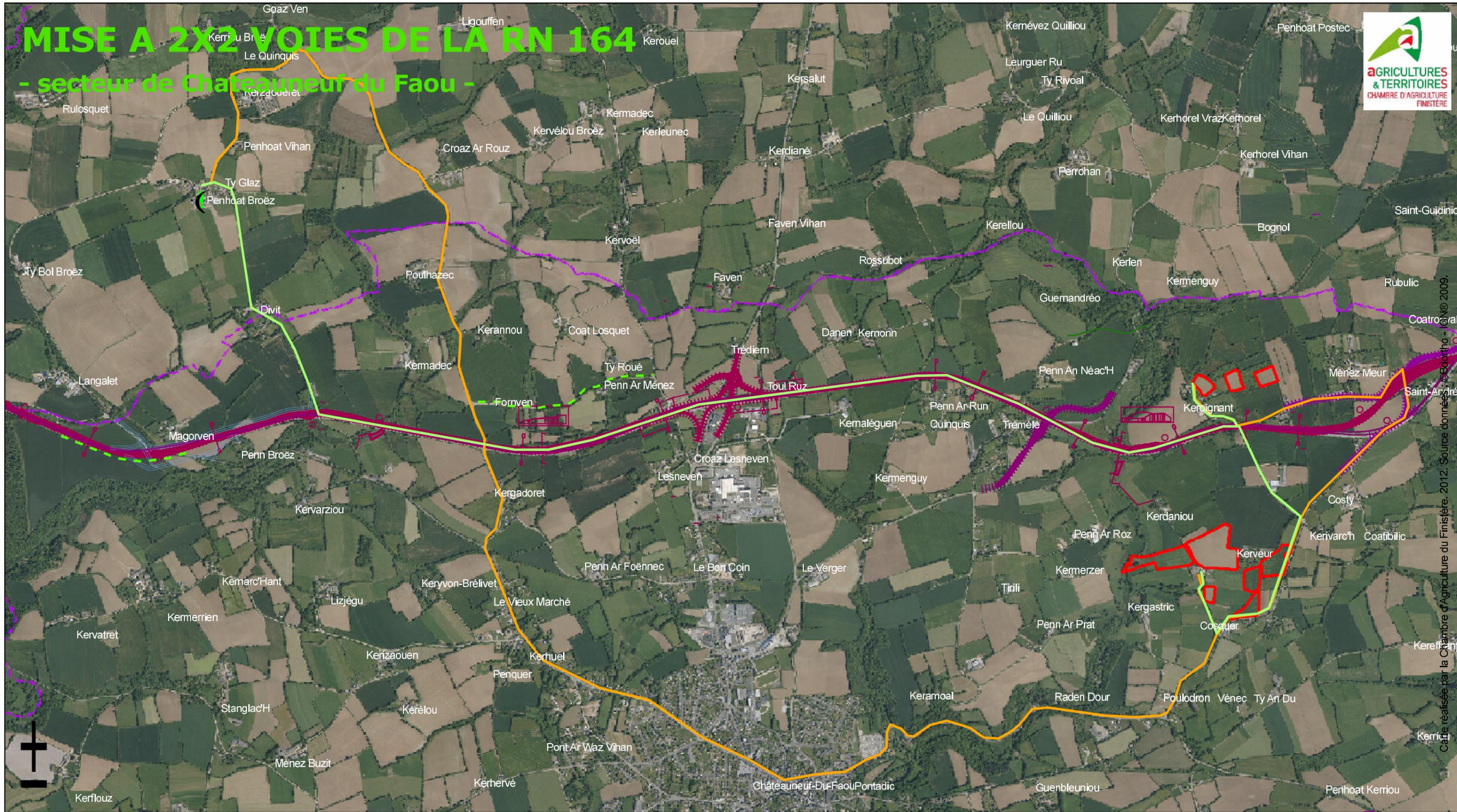
GAEC DE SPERNEN
Spernen
Plonevez du Faou



Carte réalisée par la Chambre d'Agriculture du Finistère, 2012. Source données : ©Bdortho - IGN© 2009.

MISE A 2X2 VOIES DE LA RN 164

- secteur de Chateauneuf du Faou -



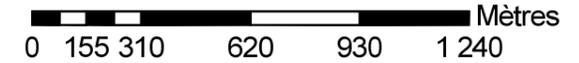
Légende

-  siege de l'exploitation
-  Parcellaire de l'exploitation
-  Trajets actuels aux parcelles
- 12** numéro de parcelle

-  parcelles coupées par le projet routier
-  Trajets futurs aux parcelles
-  hypothèse d'aménagement d'un tunnel
-  hypothèse d'aménagement d'une voie de desserte

Madame Martine LE BALC'H
Penhoat Broez
Plonevez du Faou

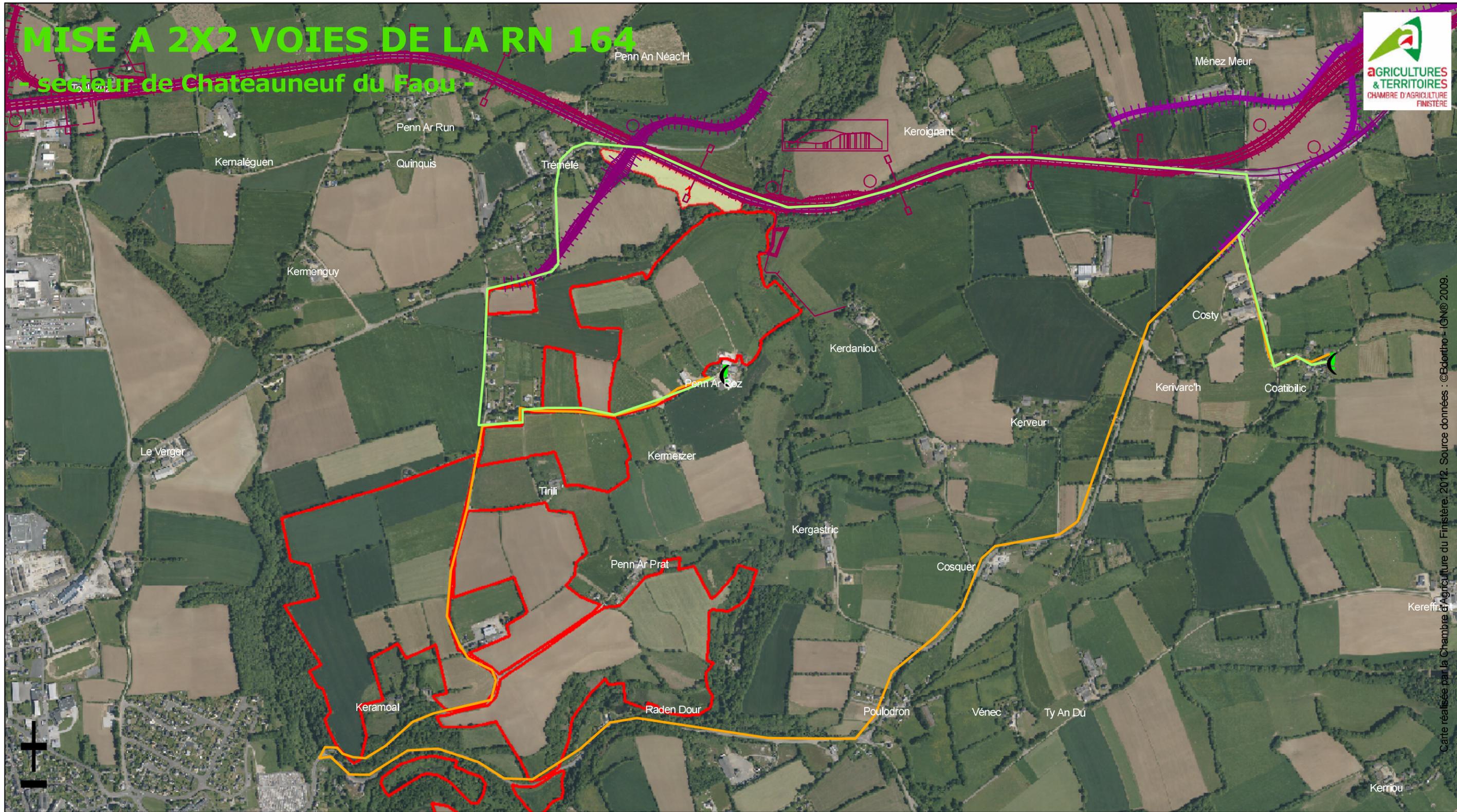
1:20 000



Carte réalisée par la Chambre d'Agriculture du Finistère, 2012. Source données : IGN © 2009.

MISE A 2X2 VOIES DE LA RN 164

- secteur de Chateauneuf du Faou -



Carte réalisée par la Chambre d'Agriculture du Finistère, 2012. Source données : ©Bdoritho - IGN© 2009.

Légende

- siege de l'exploitation
- Parcellaire de l'exploitation
- Trajets actuels aux parcelles
- numéro de parcelle

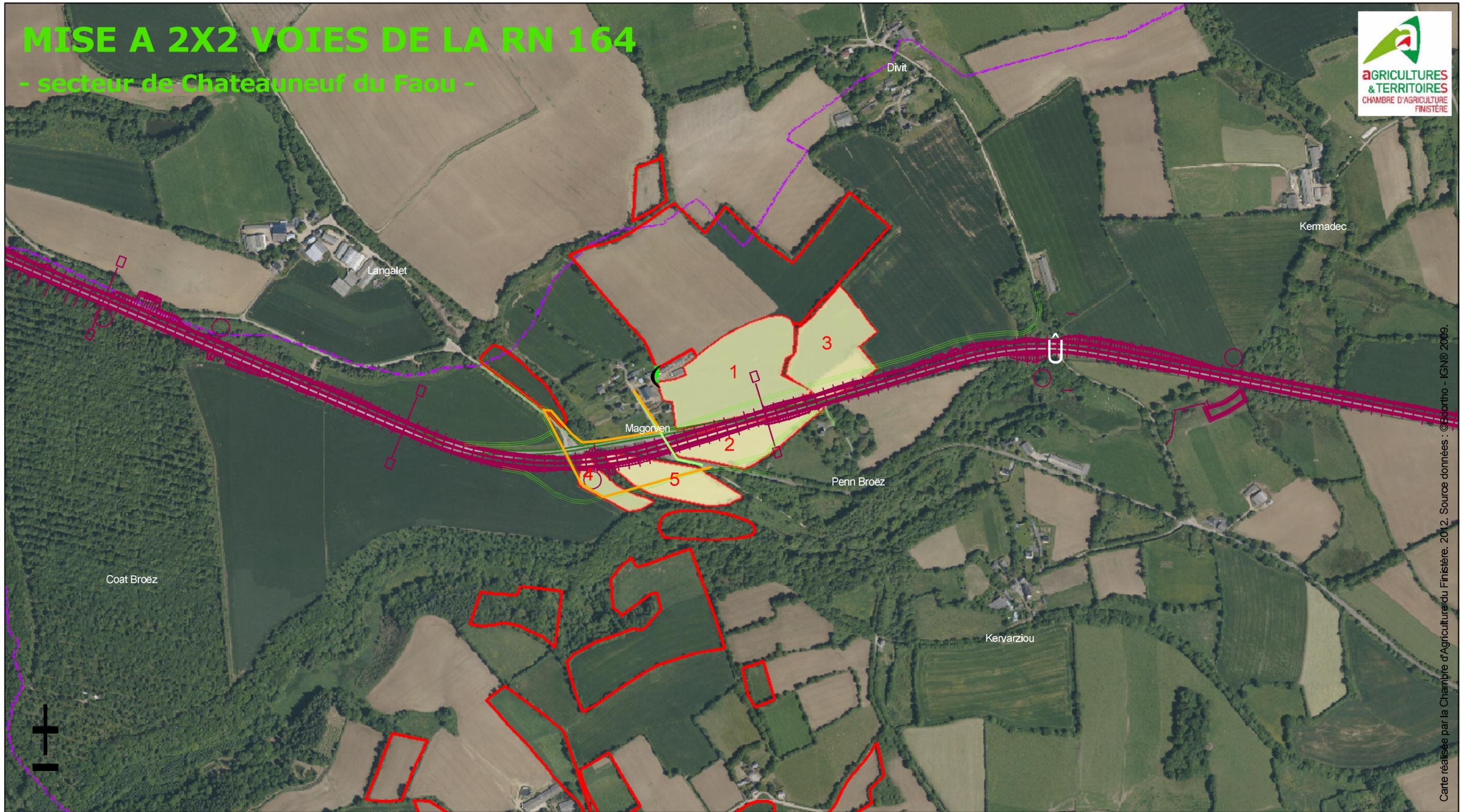
- parcelles coupées par le projet routier
- Trajets futurs aux parcelles
- hypothèse d'aménagement d'un tunnel
- hypothèse d'aménagement d'une voie de desserte

GAEC LE MOAL
Pen ar Roz
Chateauneuf du Faou



MISE A 2X2 VOIES DE LA RN 164

- secteur de Chateauneuf du Faou -



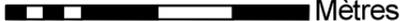
Carte réalisée par la Chambre d'Agriculture du Finistère, 2012. Source données : ©Bdortho - IGN© 2009.

Légende

-  siege de l'exploitation
-  Parcellaire de l'exploitation
-  Trajets actuels aux parcelles
- 12** numéro de parcelle

-  parcelles coupées par le projet routier
-  Trajets futurs aux parcelles
-  hypothèse d'aménagement d'un tunnel

Monsieur Alain LE MOIGNE
Magorven
Chateauneuf du Faou

1:7 000
 Mètres
0 37.5 75 150 225 300

MISE A 2X2 VOIES DE LA RN 164

- secteur de Chateauneuf du Faou -



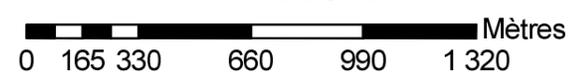
Légende

-  siege de l'exploitation
-  Parcellaire de l'exploitation
-  Trajets actuels aux parcelles
- 12** numéro de parcelle

-  parcelles coupées par le projet routier
-  Trajets futurs aux parcelles
-  hypothèse d'aménagement d'un tunnel
-  hypothèse d'aménagement d'une voie de desserte

SCEA LEROY
QuillioGAN
LenNON

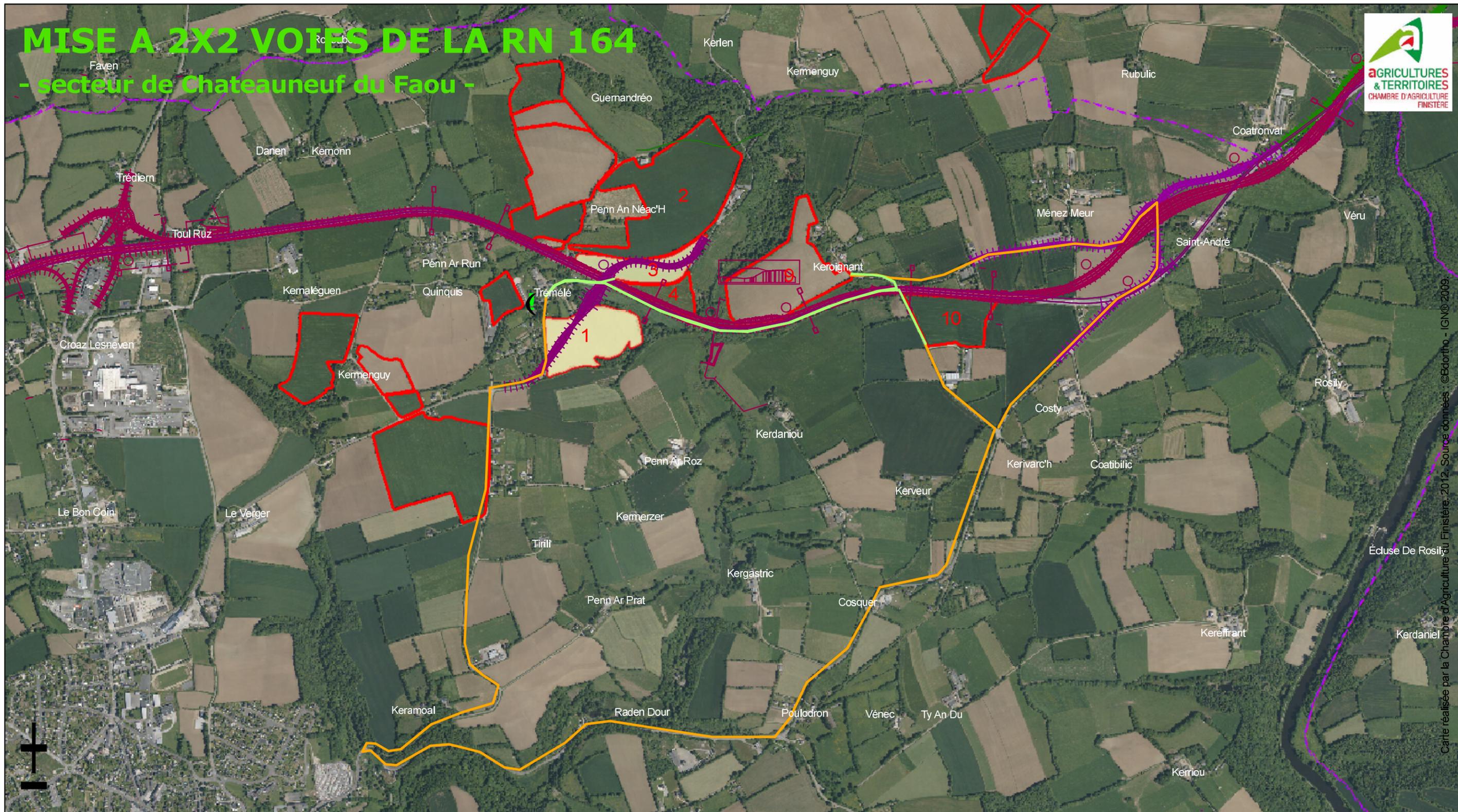
1:20 708



Carte réalisée par la Chambre d'Agriculture Finistère - 2012. Source données : IGN © 2009.

MISE A 2X2 VOIES DE LA RN 164

- secteur de Chateauneuf du Faou -



Carte réalisée par la Chambre d'Agriculture du Finistère, 2012 - Source données : ©Doritho - IGN© 2009.

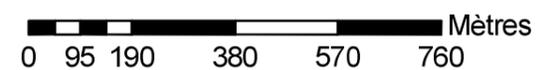
Légende

-  siege de l'exploitation
-  Parcellaire de l'exploitation
-  Trajets actuels aux parcelles
-  numéro de parcelle

-  parcelles coupées par le projet routier
-  Trajets futurs aux parcelles
-  hypothèse d'aménagement d'un tunnel

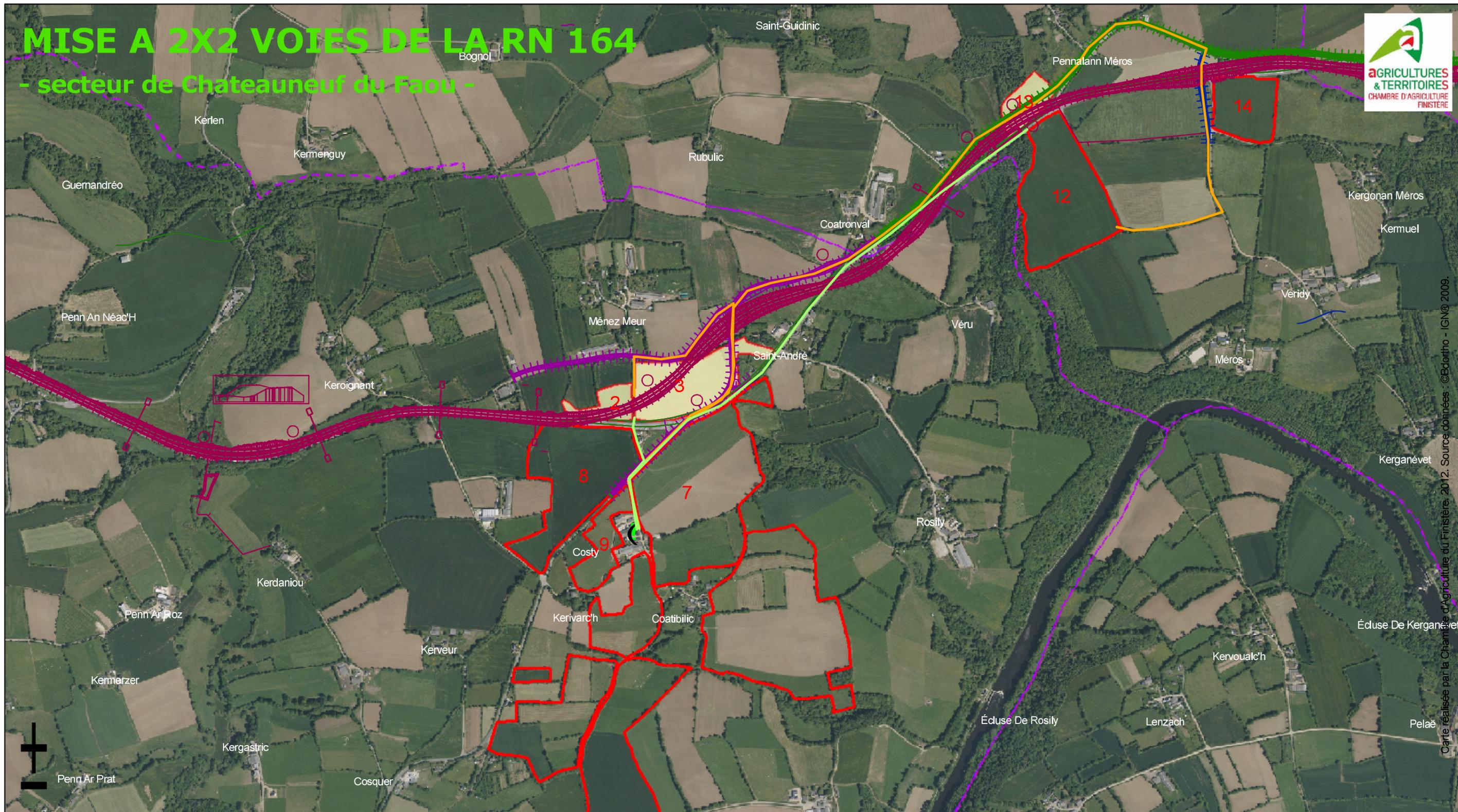
Madame Solange MARTIN
Tremele
Chateauneuf du Faou

1:13 010



MISE A 2X2 VOIES DE LA RN 164

- secteur de Chateauneuf du Faou -



Légende

- siege de l'exploitation
- Parcellaire de l'exploitation
- Trajets actuels aux parcelles
- 12** numéro de parcelle

- parcelles coupées par le projet routier
- Trajets futurs aux parcelles
- hypothèse d'aménagement d'un tunnel

SCEA CONAN
Le Costy
Chateauneuf du Faou



Carte réalisée par la Chambre d'Agriculture du Finistère, 2012. Source données : ©Bdortho - IGN © 2009.

Emprise foncière

L'élargissement de la RN 164 pour la mise en 2 x 2 voies et les aménagements supplémentaires liés à la mise en 2 x 2 voies (Margorven, Saint André, Trémélé) morcellent ou réduisent des parcelles agricoles.

Tableau 3 : Approche de l'emprise foncière par exploitation

N°id	Numéro de parcelle	Surface avant emprise (ha)	Impact	Surface exploitable après emprise (ha)	Emprise foncière (ha)
COLOBER FREDERIC	1	1,2	Emprise avec morcellement	0,5	0,7
GAEC AUFFRET	1	1,4	Emprise	1,1	0,3
GAEC AUFFRET	2	1,6	Emprise	1,3	0,3
EARL GOACOLOU	1	3,2	Emprise	2,4	0,8
EARL GOACOLOU	4	3,4	Emprise	3,26	0,14
EVENAT JEAN-MICHEL	2	7,6	Emprise	??	
GAEC DE SPERNEN	2	4,2	Emprise	3,2	1
GAEC DE SPERNEN	3	3,3	Emprise	2,4	0,9
GAEC DE SPERNEN	6	??	Emprise	??	
GAEC LE MOAL	1	1,9	Emprise avec morcellement	1,5	0,4
KERLOGOT PIERRE	1	2,4	Emprise avec morcellement	1,8	0,6
LE MOIGNE ALAIN	1	3,7	Emprise avec morcellement	2,6	1,1
LE MOIGNE ALAIN	2	1,5	Emprise avec morcellement	1,1	0,4
LE MOIGNE ALAIN	3	2,3	Emprise	2	0,3
LE MOIGNE ALAIN	5	1,3	Emprise	1,15	0,15
MARTIN SOLANGE	1	5,9	Emprise avec morcellement	4,1 + 1,2	0,6
MARTIN SOLANGE	3	3,2	Emprise avec morcellement	0,5+0,5+1,25	0,95
POULIQUEN YVON	1	2,1	Emprise	1,5	0,6
POULIQUEN YVON	3	4,1	Emprise	3,6	0,5
POULIQUEN YVON	4	14,4	Emprise	14	0,4
POULIQUEN YVON	5	3,5	Emprise	3	0,5
SARL RANNOU	8	9,9	Emprise	9,4	0,5
SARL RANNOU	9	0,8	Emprise	0,3	0,5
SCEA CONAN	2	1,3	Emprise	0,8	0,5
SCEA CONAN	3	5,4	Emprise avec morcellement	3,15+0,8+0,45	1
SCEA CONAN	13	1,6	Emprise	0,9	0,7
L'HARIDON	1	38,8	Emprise	35,8	3
SCEA BARON			Emprise		
TOTAL					17

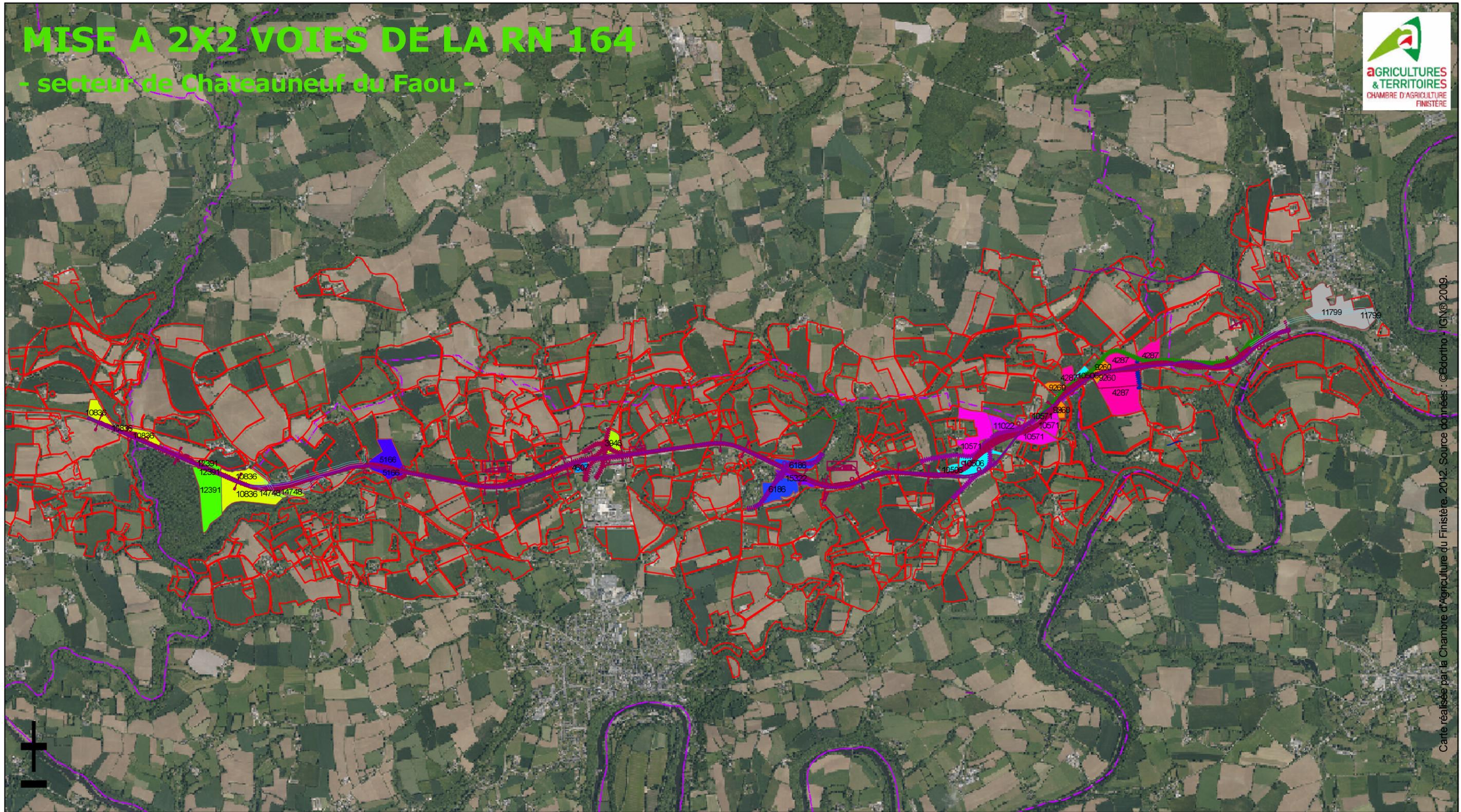
Les surfaces sont données à titre indicatif et ne sont pas exhaustives. En effet, sont notées dans le tableau les parcelles les plus fortement impactées. Il y a néanmoins d'autres parcelles le long de l'axe qui seront réduites par l'élargissement de la route.

L'emprise foncière va morceler les parcelles. Ce morcellement induit des coûts de travail supplémentaires. De plus, une partie de ce foncier ne sera plus exploitable au vu des faibles surfaces restantes.

Un protocole d'expropriation est en vigueur dans le département. Il devra être appliqué si aucune compensation foncière n'est possible.

MISE A 2X2 VOIES DE LA RN 164

- secteur de Chateauneuf du Faou -

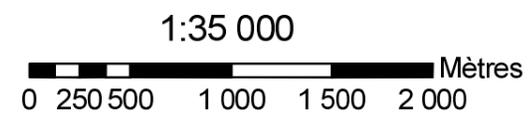


Carte réalisée par la Chambre d'Agriculture du Finistère, 2012. Source données : ©Bdorotho - IGN© 2009.

Légende

-  2924 Parcelles coupées : une couleur et un numéro par exploitation
-  Autres parcelles

LOCALISATION DES PARCELLES COUPEES PAR LE PROJET



Parcelles enclavées

De nombreuses parcelles se situent le long de la RN 164. L'aménagement de la RN 164 en 2 x 2 voies supprimera l'accès à certaines parcelles actuellement accessibles directement par la route.

Après analyse des données recueillies en permanence, il resterait environ 30 ha enclavés, soit 14 parcelles appartenant à 10 exploitants. Ces parcelles sont présentées sur la carte de localisation des parcelles enclavées.

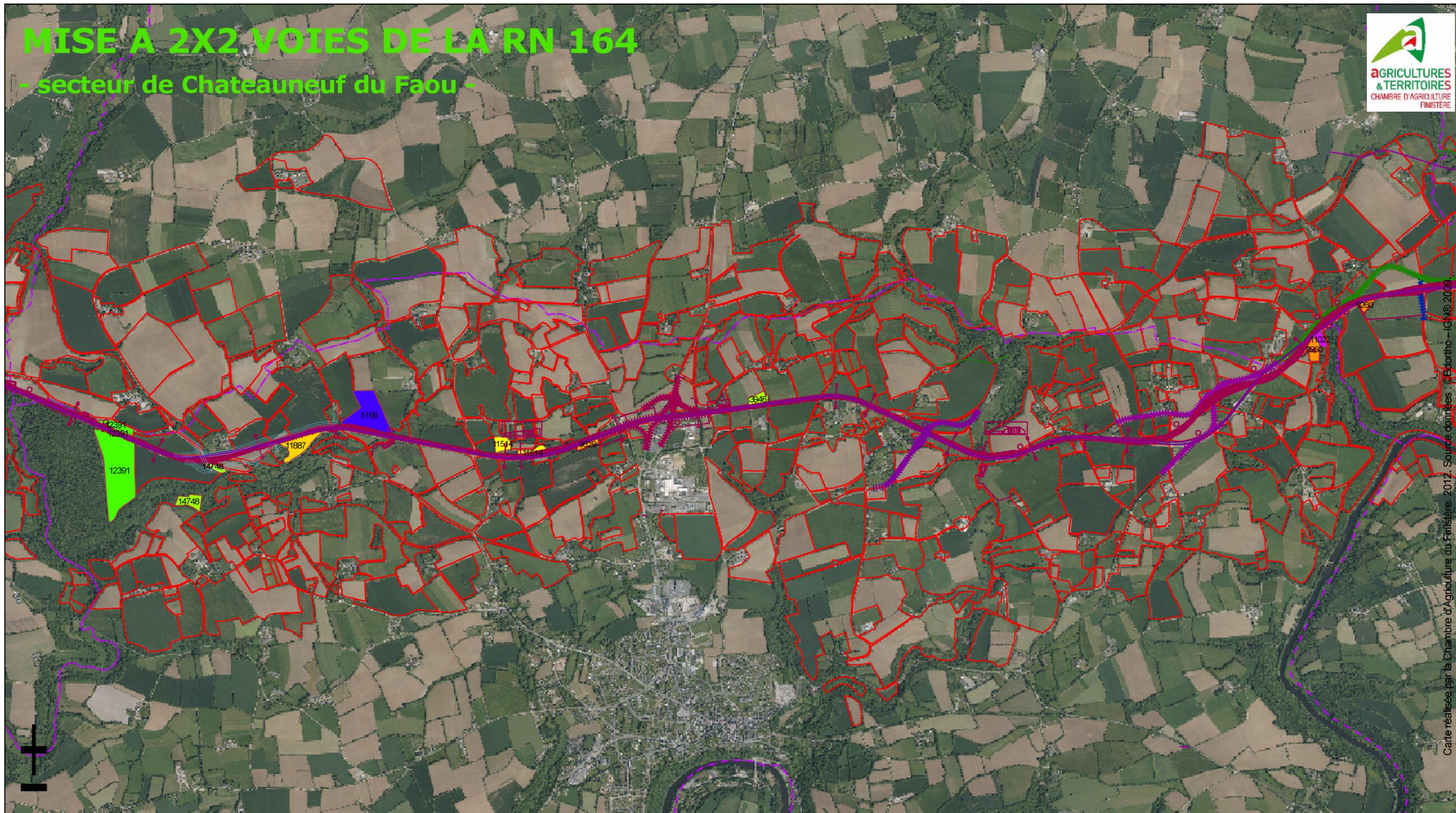
Situation des parcelles enclavées par la mise en 2 x 2 voies

Nom et identifiant	nombre de parcelles	surface concernée (ha)	Solutions apportées par la DREAL le 13/12/2012
GAEC AUFFRET 9260	2	1,8	Réflexion en cours car à proximité un bassin de recueil des eaux sera positionné. L'accès de service pourrait permettre de desensclaver ces parcelles.
EARL GOACOLOU 11022	1	0,7	Réflexion en cours pour la petite parcelle car à proximité un bassin de recueil des eaux sera positionné. L'accès de service pourrait permettre de desensclaver ces parcelles.
EARL GRANNEC 12391	3	12,4	Servitude de passage à mettre en place
EVENAT Jean Michel 5166	1	6	Un ouvrageau DIVIT, comme proposé par l'exploitatnt est démesuré. Un rallongement de temps de parcours à parcellaire constant sera à prévoir.
GAEC DE LIZJEGU 11887	1	2,3	Parcelle enclavée à ce stade du projet mais normalement une possibilité de la desservir grâce à la voie de desserte des maisons de Penn Broez
GAEC RIVOAL 9629	1	0,4	Petite parcelle enclavée
KERLOGOT Pierre 3946	1	0,8	Desserte à prévoir
EARL LE GALL 11541	2	1,8	Desserte à prévoir
LE Moigne Alain 14748	2	1.7	

Des solutions devront être trouvées pour limiter la perte de foncier exploitable.

MISE A 2X2 VOIES DE LA RN 164

- secteur de Chateauneuf du Faou -



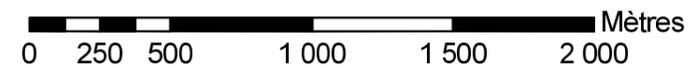
Carte réalisée par la Chambre d'Agriculture du Finistère. 2012. Source données : ©Bdortho - IGN® 2009.

LOCALISATION DES PARCELLES ENCLAVEES PAR LE PROJET

Légende

-  2924 Parcelles enclavées : une couleur et un numéro par exploitation
-  Autres parcelles

1:25 000



Plan d'épandage

Les plans d'épandage sont impactés de plusieurs manières par la mise en 2 x 2 voies : emprise foncière, enclavement de parcelles, rallongement de parcours (coûts d'épandage).

11 exploitants nous ont indiqués que l'aménagement de la RN 164 aura des impacts sur leur plan d'épandage : Goacolou Ronan (13996), Martin Solange (6186), Earl Goacolou (11022), Earl de Kergolvez (11567), Kerlogot Pierre (3946), Gaec de Spernen (10571), Gaec Rivoal (9629), Earl Severe (11633), Sarl Rannou (10836), Evenat Jean-Michel (5166), SCEA BARON **principalement en raison de perte de surface.**

En effet, l'emprise foncière sur des parcelles épandables peut remettre en question le respect des normes environnementales pour certaines exploitations (Earl Goacolou/11022, Goacolou Ronan/13996, Martin Solange/6186). Pour se remettre en conformité avec la Directive Nitrates, ces exploitations devront avoir une compensation foncière sans quoi **elles devront diminuer leur production ou mettre en place une station de traitement.** La viabilité même de leur exploitation pourrait être compromise.

De la même façon, les rallongements de parcours augmenteront les coûts d'épandage. Pour les prêteurs de terre, l'apport de matières organiques sur leurs parcelles par d'autres exploitants pourrait être limité nécessitant d'être compensé par des engrais minéraux.

Les parcelles enclavées pourraient ne plus être accessibles pour l'épandage et pourraient aggraver le constat.

Par ailleurs, il est important de prendre conscience que les exploitants auront des frais pour leur dossier « Installations classées » à jour.

Traversée de bourg

7 exploitants (Le Balc'h Martine/15515, Goacolou Ronan/13996, Earl Goacolou/11022, Gaec Auffret/9260, Earl de Kergolvez/11567, Earl Severe/11633 et Cobiporc/2) indiquent qu'ils devront, après la mise en 2 x 2 voies, traverser le bourg de Chateauneuf.

De même, 10 exploitants (Gaec de Lizjégu/11887, Le Moigne Alain/14748, Earl Grannec/12391, Gaec Auffret/9260, Gaec Le Moal/15322, Earl Goacolou/11022, Goacolou Ronan/13996, Sarl Rannou/10836, Le Balc'h Martine/15515, Gaudart Anne/2924) nous ont indiqués que les camions d'approvisionnement ne pourront plus accéder à leurs exploitations à partir de la RN 164 et seront contraints d'emprunter le centre de Chateauneuf du Faou.

Entre les agriculteurs et les camions des coopératives, Châteauneuf du Faou verra le trafic des engins agricoles progresser. Des incidences sont à prévoir (plus de matériel sur les routes, plus de nuisances sonores, plus de dégradations des voies de circulation).

Tableau 5 : Identification des traversées de bourg

Traversées de bourg		
Nom et identifiant	Bourg	Véhicules concernés
GAEC DE LIZJEGU 11887	Châteauneuf du Faou	camions d'approvisionnement
LE MOIGNE ALAIN 14748	Châteauneuf du Faou	camions d'approvisionnement
EARL GRANNEC 12391	Châteauneuf du Faou	camions d'approvisionnement
GAEC AUFFRET 9260	Landeleau Châteauneuf du Faou	engins agricoles camions d'approvisionnement
GAEC LE MOAL 15322	Châteauneuf du Faou	camions d'approvisionnement
MAUDIRE Michel 3947	Châteauneuf du Faou	engins agricoles
EARL SEVERE 11633	Châteauneuf du Faou	engins agricoles
EARL GOACOLOU 11022	Châteauneuf du Faou	camions d'approvisionnement engins agricoles
GOACOLOU Ronan 13996	Châteauneuf du Faou	camions d'approvisionnement engins agricoles
SARL RANNOU 10836	Châteauneuf du Faou	camions d'approvisionnement
LE BALC'H Martine 15515	Châteauneuf du Faou	engins agricoles et camions d'approvisionnement
EARL DE KERGOLVEZ 11567	Châteauneuf du Faou	engins agricoles
KERLOGOT Pierre 3946	Châteauneuf du Faou	engins agricoles
COPIBORC 2	Châteauneuf du Faou	engins agricoles
GAUDART Anne 2924	Châteauneuf du Faou	camions d'approvisionnement
MARTIN MARIE-LAURENCE 3948	Landeleau	camions d'approvisionnement

Synthèse d'impact

A partir des différents impacts provoqués sur chaque exploitation, nous avons défini une note d'impact globale par exploitation allant de 0 à 3 :

0 : pas d'impact

1 : impact sans conséquence pour le fonctionnement de l'exploitation

2 : impact nécessitant une adaptation de l'exploitation, sans remise en question de la viabilité de l'exploitation

3 : impact pouvant remettre en question la viabilité de l'exploitation

Dans le tableau ci-dessous, nous recensons par conséquent les exploitations concernées par un impact 2 et 3.

Tableau : Synthèse d'impact

Nom exploitation	Note d'impact globale	Type d'impact	Situation sur le tronçon
MARTIN Solange 6186	3	Plan d'épandage Emprise foncière	Entre Croas Lesneven et Saint André
EARL GOACOLOU 11022	3	Plan d'épandage	Entre Croas Lesneven et Saint André
GOACOLOU Ronan 13996	3	Plan d'épandage Emprise foncière	Entre Croas Lesneven et Saint André
LE MOIGNE ALAIN 14748	2	Parcelles coupées Emprise foncière Plan d'épandage	Entre Margorven et Croas Lesneven
SCEA CONAN 10506	2	Emprise foncière	Entre Croas Lesneven et Saint André
EVENAT Jean Michel 5166	2	Parcelle enclavée	Entre Margorven et Croas Lesneven
GAEC AUFFRET 9260	2	Parcelles coupées Parcelles enclavées	Entre Croas Lesneven et Saint André
KERLOGOT Patrick EARL COAT AN TOUR 8395 et 14351	2	Temps de parcours	Entre Croas Lesneven et Saint André
EARL DE KERGOLVEZ 11567	2	Temps de parcours	Entre Margorven et Croas Lesneven
GAEC DE SPERNEN 10571	2	Temps de parcours Parcelles coupées	Entre Croas Lesneven et Saint André
SCEA LEROY 9757	2	Temps de parcours	Entre Croas Lesneven et Saint André
GAEC LE MOAL 15322	2	Temps de parcours Rallongement	Entre Croas Lesneven et Saint André
LE BALC'H Martine 15515	2	Temps de parcours Rallongement	Entre Margorven et Croas Lesneven et Entre Croas Lesneven et Saint André
SARL RANNOU 10836	2	Emprise foncière	Entre Margorven et Croas Lesneven
KERLOGOT Pierre 3946	2	Temps de parcours Rallongements parcours	Entre Croas Lesneven et Saint André

Au niveau de Magorven, les impacts se ressentent surtout pour la Sarl Rannou/10836, l'Earl Grannec/12391 et Le Moigne Alain/14748 avec une diminution de la surface épanable (> 3 ha) et l'enclavement de certaines parcelles. Mr Le Moigne Alain/14748 s'inquiète du fait que la voie de rétablissement se rapproche très près de sa maison d'habitation ainsi que des bâtiments d'élevage.*

Au lieu-dit Saint André, l'emprise foncière est également conséquente pour certains exploitants (> 12 ha) et il reste à ce jour des parcelles enclavées. Une forte pression liée aux contraintes d'épandage se fait également ressentir sur la partie est de l'axe. Par ailleurs, il est important de préciser que l'emprise des parcelles le long de l'axe n'a pas pu être évaluée et représentera une perte de foncier non négligeable.

Enfin, 8 exploitations estiment ne pas ou être très peu impactées par le projet de la mise en 2 x 2 voies de la RN 164. Il s'agit surtout d'exploitations qui vont cesser leur activité d'ici 5 ans, qui ont leur siège à une distance plus importante, ou encore qui ont peu de surface dans l'aire d'étude.

**Nous tenons à préciser ici que ces impacts ont été mesurés avec une version différente de celle validée au Comité de Pilotage du 21 décembre 2012 sur le secteur de Magorven.*

V – PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT

A l'occasion des entretiens, les exploitants nous ont exprimé des demandes, des propositions d'aménagement. Nous les retranscrivons sans aucune analyse technique et financière notamment concernant les ouvrages.

Sur **Margorven**, la création d'un tunnel (cf. : zoom et carte des aménagements) permettra de désenclaver des parcelles d'une surface totale de 20 ha ainsi que le bois situé à Coat Broez. Ce tunnel devra être adapté aux passages des engins agricoles car elles rentrent dans une rotation culturale maïs/céréales. A l'inverse, en l'absence de tunnel, des servitudes de passage devront être mises en place pour désenclaver les parcelles (zoom de l'exploitation 12391/Earl Grannec) avec l'inconvénient d'augmenter l'emprise foncière.

La mise d'un tunnel au lieu-dit Langalet est demandée par plusieurs exploitants permettant une traversée de l'axe.

A plusieurs reprises, il a été suggéré de « rénover » la route entre **Fornven et Ty Roué** pour la rendre accessible au passage d'engins agricoles et ainsi éviter l'utilisation de l'échangeur de Châteauneuf du Faou.

Au lieu-dit de **Pennalan Meros**, les exploitants demandent à ce que le pont prévu soit décalé pour s'appuyer sur une voie déjà existante tout en diminuant l'emprise foncière.

Pour l'ensemble des parcelles restant à ce jour enclavées (cf. carte des parcelles enclavées), des échanges fonciers ou des servitudes de passage seront nécessaires pour permettre un maintien en cultures de ces parcelles.

Tel que nous l'avons signalé précédemment, la mise en 2 x 2 voies obligera certains exploitants et camions desservant les élevages à traverser le bourg de Landeleau. Des adaptations seront nécessaires pour leur faciliter l'accès.

MISE A 2X2 VOIES DE LA RN 164

- secteur de Chateauneuf du Faou -



Carte réalisée par la Chambre d'Agriculture du Finistère. 2012. Source données : ©Bdorho - IGN© 2009

LOCALISATION DES PROPOSITIONS D'AMENAGEMENTS

Légende

-  aménagement de voirie
-  aménagement de tunnel ou pont



VI – CONCLUSION ET SOLUTIONS ENVISAGEES

Pour palier aux contraintes engendrées par la mise en 2 x 2 voies de la RN 164 sur le secteur de Chateauneuf et notamment l'emprise foncière, les exploitants ont exprimé le souhait d'avoir des **compensations foncières**. Cette compensation pourra s'appuyer sur le foncier potentiellement libérable repéré lors de cette étude.

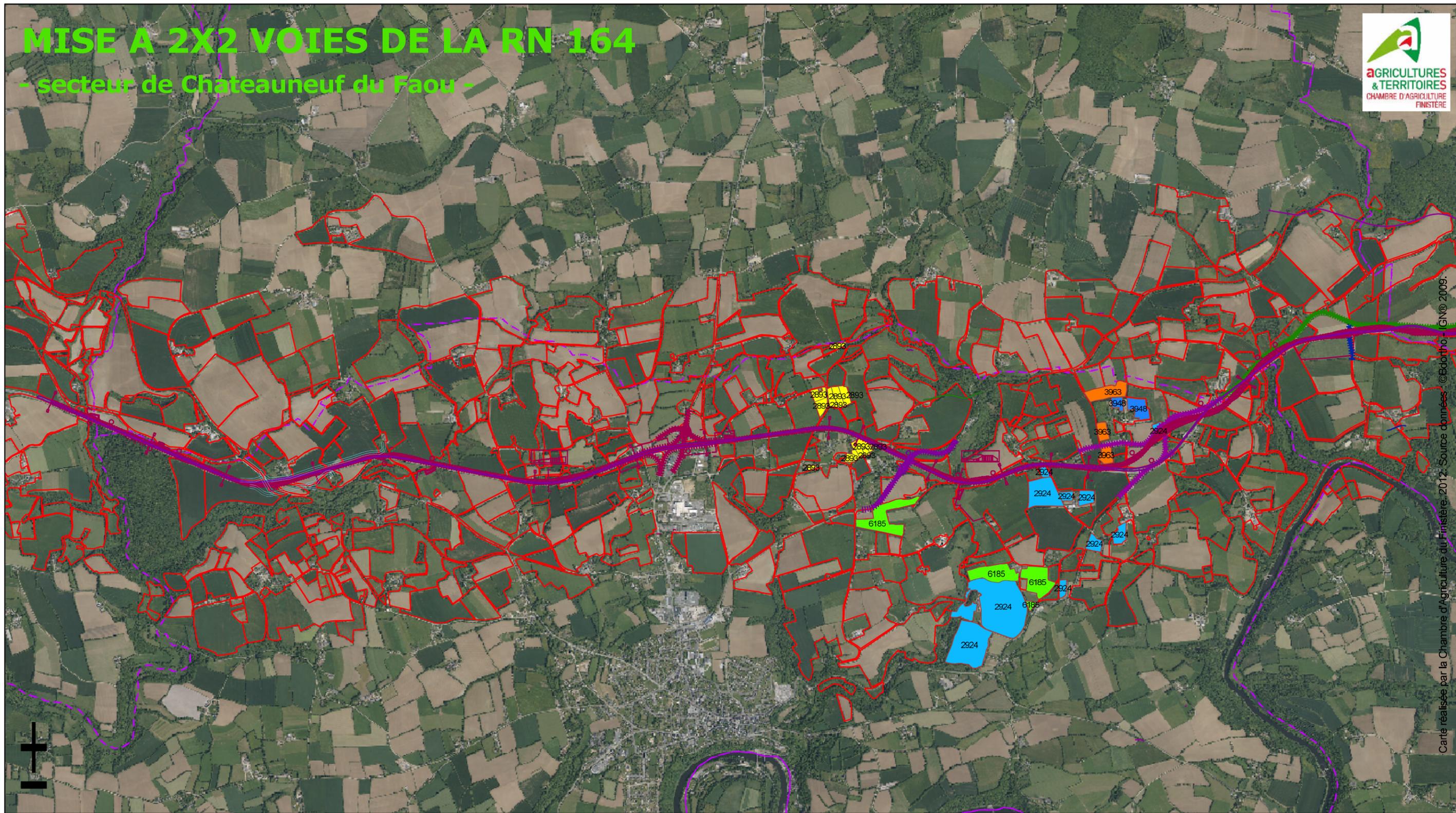
En effet, sur les 42 exploitations enquêtées, nous avons pu en dénombrier 5 pour lesquelles la succession n'était pas connue à ce jour. Il s'agit d'exploitations à quota modeste pour deux d'entre elles (< 250 000 l), une petite exploitation en bovins viande et 2 exploitations en volailles.

Ce foncier potentiellement libérable représentant 78 ha (cf : carte localisation des parcelles libérables) pourrait permettre des échanges fonciers ou venir conforter des outils existants qui seraient fortement impactés par une emprise foncière.

Une réflexion sur la **réorganisation du parcellaire**, par le biais d'échange de propriété ou de jouissance (cf. : carte localisation des parcelles échangeables) pourrait permettre d'améliorer les pratiques, de réduire les déplacements et désenclaver certaines parcelles. L'idée est de regrouper le parcellaire des exploitants pour limiter les franchissements de l'axe et les traversées de bourg. Du temps d'animation sera nécessaire pour mener à bien une réflexion. 22 exploitants sont favorables à la démarche. Ce sont plus de 40 parcelles pour une surface de plus de 170 ha qui pourraient entrer dans un échange foncier.

MISE A 2X2 VOIES DE LA RN 164

- secteur de Chateauneuf du Faou -



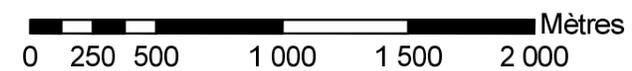
Carte réalisée par la Chambre d'Agriculture du Finistère, 2012. Source données : ©Bdorho - IGN® 2009.

LOCALISATION DES PARCELLES LIBERABLES

Légende

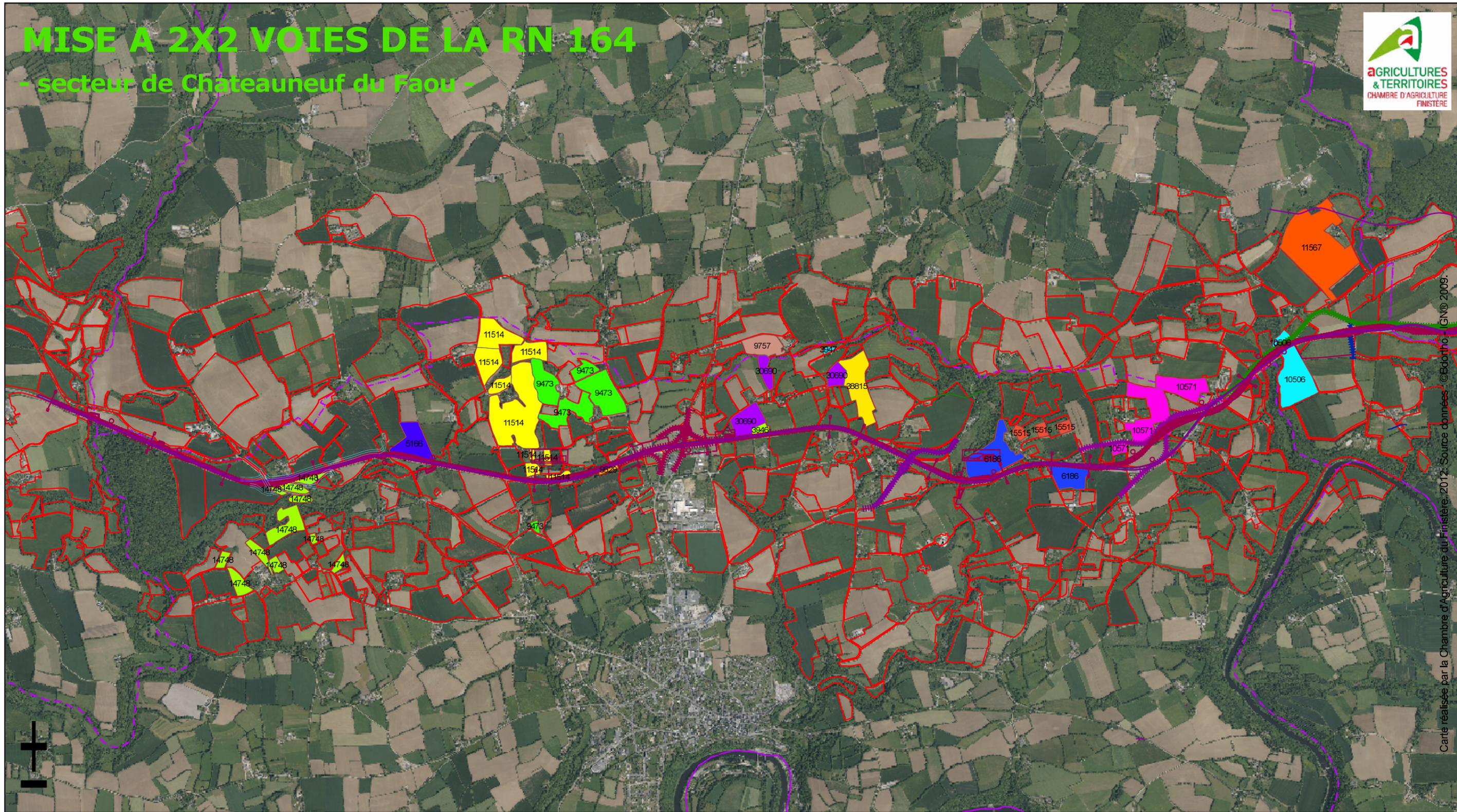
-  2924 Parcelles libérables : une couleur et un numéro par exploitation
-  Autres parcelles

1:28 000



MISE A 2X2 VOIES DE LA RN 164

- secteur de Chateauneuf du Faou -



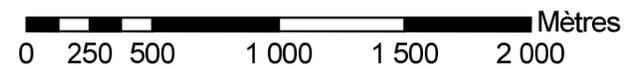
Carte réalisée par la Chambre d'Agriculture du Finistère, 2012. Source données : ©Ebdorho - IGN® 2009.

LOCALISATION DES PARCELLES ECHANGEABLES

Légende

-  2924 Parcelles échangeables : une couleur et un numéro par exploitation
-  Autres parcelles

1:28 000



Une convention SAFER-DREAL permettra une veille principalement sur la commune de Chateauneuf du Faou mais pourra également se faire sur les communes du Cloitre Pleyben, Lannédern, Lennon, Plonévez du Faou, Pleyben sur lesquelles des exploitants ont une partie de leur foncier. Certains d'entre eux sont favorables à libérer du foncier sur Chateauneuf s'ils ont la possibilité de retrouver du parcellaire à proximité de leur siège d'exploitation (Roignant Régis/5047) Locunolé, (Earl JLC/9473) Le Cloitre Pleyben et (Scea Leroy/9757), Lennon.

Une prise en charge par la DREAL des frais liés à la mise en place de la 2 x 2 voies sera nécessaire.

En effet, une **étude technico-économique plus poussée** devra être réalisée sur 4 exploitations fortement impactées (Earl Goacolou/11022, Goacolou Ronan/13996, Le Moigne Alain/14748, Martin Solange/6186). Celle-ci permettra de s'assurer que la viabilité économique de ces exploitations n'est pas mise à mal par l'emprise foncière et les contraintes environnementales.

Les protocoles d'expropriation et d'indemnisation des dégâts instantanés aux cultures existent déjà. Par contre, au vu du calcul sur les rallongements de trajets effectué précédemment, **un protocole d'indemnisation pour les rallongements de parcours** (km et temps passé) devra être élaboré en partenariat avec la DREAL et la profession agricole.

Enfin, la perte des DPU (définies en fonction de la surface des parcelles) devra être incluse dans le calcul des indemnisations.

ANNEXES

- QUESTIONNAIRE INDIVIDUEL D'ENQUETE

QUESTIONNAIRE : EXPLOITATIONS IMPACTEES PAR LA MISE EN 2 x 2 VOIES SECTEUR CHATEAUNEUF DU FAOU

Caractéristiques

N° identifiant	9757
Nom de l'exploitant	SCEA Le Roy
Adresse siège exploitation	Quilligogon 29190 LENNON
Adresse site secondaire	Rossubot (siège concerné par l'étude) PLONEVEZ DU FAOU
Année de naissance	Jean-Yves Le Roy : 1961, Brigitte Le Roy : 1967
Equivalent temps Plein	3,5 UTH
SAU	163 ha
Productions Type production effectifs/quotas	Porcine : Naisseur Engaisseur - 200 truies Céréales : pas de vente- 65 ha de maïs
Label de production	Welfair
Régime de l'exploitation	SCEA
Mise aux normes	En cours. Rénovation de bâtiments pour décembre
PAC	Toutes les parcelles sont support de DPU.
Investissements récents	260 000 € pour la mise aux normes Bien Etre
Devenir de l'exploitation	Continue, le fils fait partie de la société et pense reprendre l'exploitation

Impacts de la mise en 2 x 2

	<p>Surface totale dans le tronçon d'étude : 32 ha Surface en propriété : 100 %</p> <p>Cela représente 100% de la SAU</p>
<p>Utilisation des parcelles dans la zone d'étude</p> <p><i>(1 km de part et d'autre du tronçon)</i></p>	<p>Distance par rapport au siège d'exploitation :</p> <p>Le projet n'a aucun impact sur l'accessibilité des parcelles aux animaux.</p> <p>Le parcours n'est pas rallongé mais les routes d'accès aux parcelles devront être suffisamment larges pour permettre l'accès aux tracteurs.</p> <p>Quel impact (parcelles enclavées, allongement de parcours) ?</p> <p>L'impact principal de la mise en 2 x 2 voies concerne l'accès des parcelles aux tracteurs. La route est actuellement fréquemment utilisée, notamment pour le transport de lisier.</p> <p>Par la mise en 2 x 2 voies, l'exploitant devra accéder aux parcelles par d'autres routes. Actuellement, ces accès ne sont pas adaptés aux passages de gros engins.</p> <p>Rotations : Maïs-Orge-Colza-Blé</p>
<p>Utilisation actuelle de la RN 164</p>	<p>Emprunts, Traversées (motif, fréquence.....)</p> <ul style="list-style-type: none">- Travail des parcelles- Transport de lisiers pour épandage- Fréquence : forte
<p>Synthèse des conséquences de la mise en 2 x 2 voies</p> <p>0 : pas d'impact ; 1 : impact faible, ; 2 : impact moyen ; 3 : impact fort</p>	<p>Accessibilité : 3</p> <p>Rallongement de trajet : 2</p> <p>Rotation culturale : 1</p>
<p>Solutions envisageables par l'exploitant</p>	<p>Etes vous intéressé par une compensation foncière type échange foncier ?</p> <p>Oui car ce sont les seules parcelles dans le secteur. Les autres sont à Lennon (production porcine) ou à Châteauneuf du Faou (bâtiments de stockage)</p>

QUESTIONNAIRE : EXPLOITATIONS IMPACTEES PAR LA MISE EN 2 x 2 VOIES SECTEUR CHATEAUNEUF DU FAOU

Caractéristiques

N° identifiant	11326
Nom de l'exploitation	Mr Bail
Adresse siège exploitation	Ty bol Broez 29530 Plonévez du Faou
Année de naissance	Mr Bail : 1958
Equivalent temps Plein	1 UTH
SAU	120 ha
Productions Type production	Porc : engraissement 5 000/an Vente de porcs
Mise aux normes	Ok
Plan d'épandage	SPE : 120 dont 35 ha au Sud de Chateaneuf
PAC	Toutes les parcelles sont support de DPU.
Projets de l'exploitation	Regroupement de deux sites d'exploitations, le plan d'épandage prendra encore plus d'importance pour le bon fonctionnement des exploitations.
Devenir de l'exploitation	Continue

Impacts de la mise en 2 x 2

	<p>Surface totale dans le tronçon d'étude : 25 ha Surface en propriété : 19 ha Surface en location : 6 ha</p> <p>Cela représente 20 % de la SAU</p>
<p>Utilisation des parcelles dans la zone d'étude</p> <p><i>(1 km de part et d'autre du tronçon)</i></p>	<p>Rotation culturale par îlot :</p> <p>Ilot 1 : blé-maïs-orge-colza</p> <p>La distance pour accéder à une partie des îlots (35 ha) situés au Sud de Chateauneuf sera quasiment multipliée par trois.</p> <p>Quel impact ?</p> <p>Allongement de parcours pour les parcelles épandables.</p>
<p>Utilisation actuelle de la RN 164</p>	<p>Emprunts, Traversées (motif, fréquence.....)</p> <p>Épandage et travail des parcelles.</p> <p>Une centaine de fois par an.</p>
<p>Synthèse des conséquences de la mise en 2 x 2 voies</p> <p>0 : pas d'impact ; 1 : impact faible ; 2 : impact moyen ; 3 : impact fort</p>	<p>Accessibilité : 3</p> <p>Rallongement de trajet : 3</p> <p>Plan d'épandage : 2</p>
<p>Solutions envisageables par l'exploitant</p>	<p>Etes vous intéressé par une compensation foncière type échange foncier ?</p> <p>oui</p>

QUESTIONNAIRE : EXPLOITATIONS IMPACTEES PAR LA MISE EN 2 x 2 VOIES SECTEUR CHATEAUNEUF DU FAOU

Caractéristiques

N° identifiant	8395 + 14351
Nom de l'exploitation	Kerlogot Patrick + Earl de Coat An Tour
Adresse siège exploitation	Penhoat Postec à Plonévez du Faou Rosily à Chateauneuf du Faou
Adresse site secondaire	<u>Rosily Chateauneuf</u> : atelier lait <u>Penhoat Postec</u> : culture et stockage paille <u>Rubinou sur Chateauneuf du Faou</u> : 36 ha SAU et stockage paille et matériel <u>Coat An Tour</u> : culture et pâture génisse et hangar à fourrage <u>Saint Hernin</u> : 55 ha entre l'EARL de Coat an Tour et Patrick Kerlogot. Sur ce site, se fait le stockage de céréales et de fourrage. Toutes les céréales sont amenées sur ce site
Année de naissance	Kerlogot Patrick : 1970, Dréau Marie-Aline : 1960, Dréau Jo : 1958,
Equivalent temps Plein	4 UTH
SAU	121 ha
Productions Type production effectifs/quotas surface cultures de vente	Culture : Blé : 30 ha Colza : 28 ha Maïs : 15 ha Avoine : 8 ha Lait : 360 000 l ; 55 VL
Mise aux normes	Ok
PAC	Toutes les parcelles sont support de DPU.
Devenir de l'exploitation	Continue

Impacts de la mise en 2 x 2

	<p>Surface totale dans le tronçon d'étude : 105 ha</p> <p>Exploitation très morcelée et en plusieurs sites : Rubinou-Saint Hernin-Penhoat Postec-Rosily-Meros</p> <p>Regroupement de l'activité laitière sous bâtiment avec l'exploitation l'Earl de Coat An Tour.</p> <p>Surface en location sur Poulodran-Saint Guinidic-Gare de Kerivarc'h</p> <p>Cela représente 87 % de la SAU dans le tronçon d'étude</p>
<p>Utilisation des parcelles dans la zone d'étude</p> <p><i>(1 km de part et d'autre du tronçon)</i></p>	<p>Quel impact (parcelles enclavées, allongement de parcours) ?</p> <p><u>Actuellement :</u></p> <p>Rosily-Saint Hernin : 20 km aller. Par la RN puis Pont Triffin</p> <p>Traitement 2*/jours : 1*/semaine= 50 Allers/Retours par an.</p> <p>Moissons : 3 semaines car tout stocké sur Saint Hernin=140 Allers/Retours pour le grain et 15 Allers/Retours pour la paille.</p> <p>Compost : Pleyben-Saint Hernin 20 Allers/Retours, 400 tonnes en tracteur par St Hernin.</p> <p>30 Allers/Retours, 600 tonnes en tracteur par St Hernin</p> <p><u>Demain :</u></p> <p>Rosily-Kerdaniou : pas de changement</p> <p>Rosily-Rubinou : 9 km aujourd'hui par la RN jusque Trémélé, demain il devra passer par Poulodran – bourg de Chateauneuf.</p>
Utilisation actuelle de la RN 164	<p>Emprunts, Traversées (motif, fréquence.....)</p> <p>Utilisation journalière de la RN 164 pour traverser et se rendre à Pont Triffen</p>
Synthèse des conséquences de la mise en 2 x 2 voies	<p>Rallongement de trajet : 1</p> <p>Rallongement de temps : 2</p> <p>Autres : Travail en Technique Simplifiée du Sol</p>
Solutions envisageables par l'exploitant	<p>Etes vous intéressé par une compensation foncière type échange foncier ?</p> <p>Difficile car en TCS</p>
Observations	<p>Regroupement de l'activité laitière entre 2 exploitations sous les mêmes bâtiments, ce qui multiplie le nombre d'ilôts et de trajets.</p>

QUESTIONNAIRE : EXPLOITATIONS IMPACTEES PAR LA MISE EN 2 x 2 VOIES SECTEUR CHATEAUNEUF DU FAOU

Caractéristiques

N° identifiant	3948
Nom de l'exploitation	MARTIN Marie-Laurence
Adresse de l'exploitation	Menez Meur 29520 Chateauneuf du Faou
Téléphone	02 98 73 26 66
Année de naissance	Martin Laurence : 1957
Equivalent temps Plein	2 UTH (1 exploitant + 1 salarié)
SAU	4,25 ha
Productions Type production effectifs/quotas	Elevage de dindes : 2 800m ² 22 000 dindes par bande 2,5 bandes par an
Mise aux normes	Ok
PAC	Toutes les parcelles sont support de DPU.
Projets de l'exploitation	Néant, une station de compostage a été faite il y a 5 ans
Devenir de l'exploitation	Pas de repreneur pour le moment, Retraite prévue dans 7 ans

Impacts de la mise en 2 x 2

	<p>Surface totale dans le tronçon d'étude : 100 %</p> <p>Surface en propriété : 100 %</p>
<p>Utilisation des parcelles dans la zone d'étude</p> <p><i>(1 km de part et d'autre du tronçon)</i></p>	<p>Quel impact (parcelles enclavées, allongement de parcours) ?</p> <p>La mise en 2 x 2 voies ne permettra plus à l'exploitant et aux semis remorques d'approvisionnement d'accéder à son exploitation par le chemin d'exploitation actuel.</p> <p>Autres :</p> <p>Pendant les travaux, l'exploitation devra pouvoir continuer d'être accessible pour l'approvisionnement.</p> <p>Nuisances sonores et poussières provoquées par les travaux.</p>
<p>Utilisation actuelle de la RN 164</p>	<p>Emprunts, Traversées (motif, fréquence.....)</p> <p>La voie est utilisée par les semis-remorques pour approvisionner l'exploitation 2 fois par semaine.</p>
<p>Synthèse des conséquences de la mise en 2 x 2 voies</p> <p>0 : pas d'impact ; 1 : impact faible ; 2 : impact moyen ; 3 : impact fort</p>	<p>Accessibilité de l'exploitation : 2</p> <p>Rallongement de trajet : 1</p>
<p>Solutions envisageables par l'exploitant</p>	<p>Etes vous intéressé par une compensation foncière type échange foncier ?</p> <p>Non</p>
<p>Observations</p>	<p>La route qui mène à l'exploitation risque d'être modifiée : nécessité de prendre en compte les difficultés d'accès pendant les travaux et les nuisances générées (bruit, poussière).</p>

QUESTIONNAIRE : EXPLOITATIONS IMPACTÉES PAR LA MISE EN 2 x 2 VOIES SECTEUR CHATEAUNEUF DU FAOU

Caractéristiques

N° identifiant	3963
Nom de l'exploitant	Mme Creteau
Adresse siège exploitation	Menez Meur 29520 Chateauneuf du Faou
Téléphone	02 98 73 26 66
Année de naissance	Mme Creteau : 1948
Equivalent temps Plein	1 UTH
SAU	5 ha
Productions Type production effectifs/quotas	Volailles 2 200 m ²
Régime de l'exploitation	Individuel
Mise aux normes	Ok
PAC	Toutes les parcelles sont support de DPU.
Projets de l'exploitation	Aucun
Devenir de l'exploitation	Départ en retraite de l'exploitant à la fin de l'année 2013. Pas de repreneur.

Impacts de la mise en 2 x 2

	<p>Surface totale dans le tronçon d'étude : 5 ha Surface en propriété 5 ha</p> <p>Cela représente 100 % de la SAU</p>
<p>Utilisation des parcelles dans la zone d'étude</p> <p><i>(1 km de part et d'autre du tronçon)</i></p>	<p>Quel impact (parcelles enclavées, allongement de parcours) ?</p> <p>La voie de rétablissement va être construite en bordure des poulaillers de l'exploitante ; cette route se fera en partie sur une parcelle de l'exploitante.</p> <p>L'accès à l'exploitation devra être revu.</p>
<p>Utilisation actuelle de la RN 164</p>	<p>Emprunts, Traversées (motif, fréquence.....)</p> <p>- pour l'accès des camions d'approvisionnement</p>
<p>Synthèse des conséquences de la mise en 2 x 2 voies</p> <p>0 : pas d'impact ; 1 : impact faible ; 2 : impact moyen ; 3 : impact fort</p>	<p>Accessibilité : 1</p>
<p>Solutions envisageables par l'exploitant</p>	<p>Etes vous intéressé par une compensation foncière type échange foncier ?</p> <p>Non, cessation d'activité</p>

QUESTIONNAIRE : EXPLOITATIONS IMPACTEES PAR LA MISE EN 2 x 2 VOIES SECTEUR CHATEAUNEUF DU FAOU

Caractéristiques

N° identifiant	4287
Nom de l'exploitant	M. Pouliquen Yvon
Adresse siège exploitation	Veridy 29530 Plonévez du Faou
Année de naissance	M. Pouliquen Yvon : 1965
Equivalent temps Plein sur l'exploitation	2 UTH
SAU	85 ha
Productions Type production effectifs/quotas	TNE – Multiplicateur 50 VA
Mise aux normes	MAN Bien être 2013 à faire
PAC	Toutes les parcelles sont support de DPU.
Projets de l'exploitation	Mise aux normes Bien être à faire
Devenir de l'exploitation	Continue, son fils reprendra l'exploitation

Impacts de la mise en 2 x 2

	<p>Surface totale dans le tronçon d'étude : 86 ha Surface en propriété : 44 ha Surface en location : 41 ha</p> <p>Cela représente 100 % de la SAU dont 50 % en location ou MAD.</p>
<p>Utilisation des parcelles dans la zone d'étude</p> <p><i>(1 km de part et d'autre du tronçon)</i></p>	<p>Surface pâturable : 85 ha Surface accessible : 83 ha</p> <p>Rotation culturale par îlot : Sur toutes les parcelles : alternance prairie et culture</p> <p>Quel impact (parcelles enclavées, allongement de parcours)</p> <ul style="list-style-type: none">3 Elargissement de la route donc emprise de foncier sur des parcelles 2 et 33 parcelle 2 coupée dans son extrémité par la construction du pont. <p>- parcelle 1 enclavée : 2 ha</p>
<p>Utilisation actuelle de la RN 164</p>	<p>Emprunts, Traversées (motif, fréquence.....)</p> <p>Route empruntée pour accéder aux parcelles situées au nord de la route. Actuellement, ces parcelles servent uniquement aux cultures, la route est trop dangereuse à traverser avec les animaux.</p>
<p>Synthèse des conséquences de la mise en 2 x 2 voies</p> <p>0 : pas d'impact ; 1 : impact faible ; 2 : impact moyen ; 3 : impact fort</p>	<p>Emprise foncière : 2 DPU : 2 (parcelles amputées)</p>
<p>Solutions envisageables par l'exploitant</p>	<p>Etes vous intéressé par une compensation foncière type échange foncier ?</p> <p>L'exploitant serait intéressé pour obtenir une compensation foncière pour les deux parcelles qui seront réduites par la mise en 2 x 2 voies. Il serait notamment intéressé pour récupérer les parcelles figurant en pointillés sur la carte, parcelles appartenant actuellement à l'exploitation SCEA Conan (parcelles 5 et 6).</p>

Observations

Questions :

3 En l'état actuel, aucune proposition de trajet pour accéder à Chateauneuf, une route parallèle à la 2 x 2 voies devra être mise en place pour permettre l'accès à la parcelle 1 et l'accès à Chateauneuf.

3 L'exploitant se demande pourquoi le pont est positionné ainsi, il sectionne la parcelle 2 dans son extrémité et enclave un petit bout de parcelle. Il souhaiterait savoir pour quelle raison le pont n'est pas dévié vers la droite.

3 Le tracé des deux boucles pose également question.

Pourquoi ne pas réaliser un tracé droit et conserver la voie actuelle pour une voie parallèle, qui permettrait l'accès jusqu'à Chateauneuf ?

QUESTIONNAIRE : EXPLOITATIONS IMPACTEES PAR LA MISE EN 2 x 2 VOIES SECTEUR CHATEAUNEUF DU FAOU

Caractéristiques

N° identifiant	4607
Nom de l'exploitant	COLOBER Frédéric
Adresse siège exploitation	Pen Ar Fouenec à Chateauneuf du Faou
Téléphone	02 98 73 24 57
Année de naissance	Colober Frédéric : 1967
Equivalent temps Plein	1 UTH
SAU	
Productions Type production effectifs/quotas	Lait 248 000 l ; 50 VL
Mise aux normes	Ok
PAC	Toutes les parcelles sont support de DPU.
Projets de l'exploitation	Projet d'achat de matériel et création d'un hangar
Devenir de l'exploitation	Rythme de croisière
Contraintes actuelles sur l'exploitation (urbanisme, captage, ZAE, MH...)	L'exploitation est située entre la RN 164 et le bourg (ZAE) d'où une pression foncière forte.

Impacts de la mise en 2 x 2

	Surface totale dans le tronçon d'étude : 5 ha
Utilisation des parcelles dans la zone d'étude (1 km de part et d'autre du tronçon)	<p>Distance par rapport au siège d'exploitation : 1 km</p> <p>Rotation culturale par îlot : Ilot 1 : 1 ha 32, 8 ans de pâture maïs-blé-orge-avoine- Ilot 2 : 3 ha 80 (idem)</p> <p>Quel impact (parcelles enclavées, allongement de parcours) ? Emprise foncière importante sur la parcelle 1 (bretelle de sortie) Servitude de passage sur sa parcelle 2 pour donner la possibilité à M. Kerlogot (exploitant n °3946) d'aller sur sa parcelle. Perte de surface accessible</p>
Utilisation actuelle de la RN 164	<p>Emprunts, Traversées (motif, fréquence.....) Approvisionnement</p>
Synthèse des conséquences de la mise en 2 x 2 voies 0 : pas d'impact 1 : impact faible 2 : impact moyen 3 : impact fort	<p>Pâturage : 2 Alimentation des animaux : 2 Plan d'épandage : 1 DPU : 1</p>
Solutions envisageables par l'exploitant	<p>Etes vous intéressé par une compensation foncière type échange foncier ? Oui pour garder la même surface accessible</p>
Observations	Est ce que la bretelle de sortie doit être si importante (parcelle 1) ? Ne peut-on pas utiliser la bretelle existante ?

QUESTIONNAIRE : EXPLOITATIONS IMPACTEES PAR LA MISE EN 2 x 2 VOIES SECTEUR CHATEAUNEUF DU FAOU

Caractéristiques

N° identifiant	5047
Nom de l'exploitant	ROIGNANT Régis
Adresse siège exploitation	Ile Gourlay 29310 Locunolé
Adresse site secondaire	Penn An Neac'h à Chateauneuf du Faou (terres)
Téléphone	02 98 71 40 66
Année de naissance de l'exploitant	Roignant Régis : 1973
Equivalent temps Plein	1,5 UTH
SAU	80 ha
Productions Type production effectifs/quotas	Lait Cultures de vente 19 ha 27 sur Chateauneuf
Mise aux normes	Ok
PAC	Toutes les parcelles sont support de DPU.
Devenir de l'exploitation	Continue
Contraintes actuelles sur l'exploitation	19 ha 27 dont 13 ha déclarés à la PAC avec une distance de 50 km entre le siège et ce site

Impacts de la mise en 2 x 2

	<p>Surface totale dans le tronçon d'étude : 19 ha 27</p> <p>Surface en propriété : 19 ha 27 (propriété du père)</p>
<p>Utilisation des parcelles dans la zone d'étude</p> <p><i>(1 km de part et d'autre du tronçon)</i></p>	<p>Rotation culturale par îlot :</p> <p>Ilot 1 : 4 ha 50 maïs - céréales</p> <p>Ilot 2 : 9 ha maïs - céréales</p> <p>Quel impact (parcelles enclavées, allongement de parcours) ?</p> <p>L'exploitation de ces parcelles se fait entièrement par ETA</p>
Utilisation actuelle de la RN 164	<p>Emprunts, Traversées (motif, fréquence.....)</p> <p>Au vu de la localisation du siège, quasiment aucune.</p>
Synthèse des conséquences de la mise en 2 x 2 voies	Accessibilité : 1
Solutions envisageables par l'exploitant	<p>Etes vous intéressé par une compensation foncière type échange foncier ?</p> <p>Non, car pas d'emprise</p>
Observations	<p>Le partage de la propriété se fait actuellement. Les parcelles 1 et 2 vont servir à l'installation de son frère (les surfaces pourraient servir dans le cadre d'un plan d'épandage).</p> <p>Toutefois, la DREAL pourra reprendre contact en 2014 pour voir l'évolution du foncier</p>

QUESTIONNAIRE : EXPLOITATIONS IMPACTEES PAR LA MISE EN 2 x 2 VOIES SECTEUR CHATEAUNEUF DU FAOU

Caractéristiques

N° identifiant	9473
Nom de l'exploitation	EARL JLC
Adresse siège exploitation	Kerauffret au Cloître Pleyben
Téléphone	02 98 26 64 48
Année de naissance	Cochennec Jean-Lou : 1973
Equivalent temps Plein	3 UTH
SAU	300 ha
Productions Type production effectifs/quotas	Lait : 700 000 ; 90 VL
Activités complémentaires	Scea des Vallées : 700 TNE 0 ha avec station d'épuration au Cloître Pleyben (5 salariés temps plein)
Mise aux normes	Ok
PAC	Toutes les parcelles sont support de DPU.
Devenir de l'exploitation	Continue

Impacts de la mise en 2 x 2

	Surface totale dans le tronçon d'étude : 27 ha
Utilisation des parcelles dans la zone d'étude (1 km de part et d'autre du tronçon)	<p>Distance par rapport au siège d'exploitation : 10 km</p> <p>Rotation culturale par îlot :</p> <p>Ilot 1 et 2 : 3 ha en céréales locataire blé-maïs</p> <p>Ilot 3 : 0.5 céréales locataire</p> <p>Ilot 4 : 6 ha céréales (maïs blé colza) propriétaire</p> <p>Ilot 5 : 6 ha idem</p> <p>Ilot 6 : 8.5 ha idem</p> <p>Ilot 7 : jachère 1 ha 20</p> <p>Ilot 8 : jachère 2 ha</p> <p>Quel impact (parcelles enclavées, allongement de parcours)</p> <p>Un peu de rallongement de parcours pour ilot 3</p> <p>Echange parcellaire mais pas souhait du propriétaire</p> <p>Autres :</p> <p>Ilot 3 constructible (aujourd'hui le seul à être au sud de l'axe)</p>
Utilisation actuelle de la RN 164	<p>Emprunts, Traversées (motif, fréquence.....)</p> <p>Pour approvisionnement</p> <p>Traversée de l'axe pour accéder à une parcelle de 50 ares qui rentre dans une rotation en céréales</p>
Synthèse des conséquences de la mise en 2 x 2 voies 0 : pas d'impact ; 1 : impact faible ; 2 : impact moyen ; 3 : impact fort	<p>Accessibilité : 1</p> <p>Rallongement de parcours : 1</p>
Solutions envisageables par l'exploitant	<p>Etes vous intéressé par une compensation foncière type échange foncier ?</p> <p>Oui, car des terres sur Le Cloître Pleyben (lieu dit Kerauffret et Crahel), Lannédern (lieu dit : Pennaneac'h, Douar Guennou), Plonevez du Faou (Kerabron), Pleyben (Kerfor), et Chateauneuf du Faou (Coat Losquet, Pennarprat, Kergadoret)</p> <p>Le foncier de Chateauneuf peut basculer près d'un autre lieu-dit où l'EARL exploite des terrains si cela peut permettre de travailler sur de la compensation foncière.</p>

QUESTIONNAIRE : EXPLOITATIONS IMPACTEES PAR LA MISE EN 2 x 2 VOIES SECTEUR CHATEAUNEUF DU FAOU

Caractéristiques

N° identifiant	10571
Nom de l'exploitation	GAEC DU SPERNEN
Adresse siège exploitation	Spernen 29530 Plonévez du Faou
Adresses sites secondaires	Veru Chateauneuf, Brasparts, Chateauneuf
Téléphone	02 98 86 94 76
Année de naissance des exploitants	M. Hemery : 1965, Mme Le Coz : 1968
Equivalent temps Plein	2 UTH
SAU	150 ha
Productions Type production effectifs/quotas	VL 500 000 l ; 90 vaches VA Céréales
Mise aux normes	Ok
Plan d'épandage	SPE : 125 ha
PAC	Toutes les parcelles sont support de DPU.
Investissements récents	Salle de traite 2x8
Devenir de l'exploitation	Continue

Impacts de la mise en 2 x 2

	<p>Surface totale dans le tronçon d'étude : 34 ha Surface en propriété : 10,5 ha</p> <p>Surface en location : 24 ha Cela représente xx % de la SAU dont xx % en location ou MAD.</p>
<p>Utilisation des parcelles dans la zone d'étude <i>(1 km de part et d'autre du tronçon)</i></p>	<p>Surface pâturable : 34 ha Surface accessible : 34 ha</p> <p>Quel impact (parcelles enclavées, allongement de parcours) Toutes les parcelles sont conduites de la même façon, alternances pâturage et culture</p> <p>Parcelles 2-3-6-1 : perte de foncier Parcelles 1 à 5 : enclavées</p> <p>Pas d'impact sur le pâturage car concernant seulement les parcelles proche de l'exploitation.</p>
<p>Utilisation actuelle de la RN 164</p>	<p>Emprunts, Traversées (motif, fréquence.....) La route est fréquemment utilisée pour permettre le travail des cultures et accéder au site de Veru sur Chateauneuf du Faou depuis le siège d'exploitation sur Plonévez du Faou</p>
<p>Synthèse des conséquences de la mise en 2 x 2 voies</p> <p>0 : pas d'impact ; 1 : impact faible ; 2 : impact moyen ; 3 : impact fort</p>	<p>Accessibilité : 3 Rallongement de trajet : 3 Pâturage : 1 Rotation culturale : 1 Plan d'épandage : 3</p>
<p>Solutions envisageables par l'exploitant</p>	<p>Etes vous intéressé par une compensation foncière type échange foncier ?</p> <p>Oui.</p> <p>Il souhaiterait également que les plans d'épandages qui seront à refaire soient pris en charge par la DREAL.</p> <p>Souhaiterait la mise en place d'une route parallèle à la 4 voies.</p>
<p>Observations</p>	<p>Les parcelles déjà éloignées ne sont pas pâturées.</p> <p>Pb d'accès pour les parcelles : 1 à 5</p> <p>L'exploitant précise qu'actuellement les routes de campagne ne sont pas adaptées aux passages d'engins lourds.</p> <p>Question : pourquoi faire des boucles et ne pas aller tout droit ? Cela permettrait d'éviter de couper les parcelles 2 et 3 à l'entrée de Véro.</p>

QUESTIONNAIRE : EXPLOITATIONS IMPACTEES PAR LA MISE EN 2 x 2 VOIES SECTEUR CHATEAUNEUF DU FAOU

Caractéristiques

N° identifiant	11887
Nom de l'exploitation	GAEC DE LIZJEGU
Adresse siège exploitation	Lizjégu à Chateauneuf
Téléphone	02 98 73 29 72
Année de naissance des exploitants	M. Rannou : 1958, Mme Daeron : 1964
Equivalent temps Plein	2 UTH
SAU	59 ha
Productions Type production effectifs/quotas	Lait : 366 000 l (55VL) Céréales
Mise aux normes	Ok
Plan d'épandage	SPE : 55
PAC	Toutes les parcelles sont support de DPU.
Investissements récents	Non
Devenir de l'exploitation	Continue, installation du fils dans les années à venir
Contraintes actuelles sur l'exploitation (urbanisme, captage, ZAE, MH...)	Périmètre 2 du captage Zone Natura 2000 dans les bois

Impacts de la mise en 2 x 2

	<p>Surface totale dans le tronçon d'étude : 30 ha Surface en propriété : 22 ha</p> <p>Surface en location : 8 ha Cela représente 50 % de la SAU</p>
<p>Utilisation des parcelles dans la zone d'étude</p> <p><i>(1 km de part et d'autre du tronçon)</i></p>	<p>Surface pâturable : 30 ha Surface accessible : 30 ha</p> <p>Rotation culturale par îlot : Toutes les parcelles sont conduites de la même façon, alternance, herbe (3-4 ans) et culture.</p> <p>Quel impact (parcelles enclavées, allongement de parcours) Toutes les parcelles sont du même côté de la route, le parcellaire est regroupé. L'impact concerne seulement la parcelle 1, plus d'accès à cette parcelle cultivée. Il sera nécessaire de faire une route d'accès.</p>
Utilisation actuelle de la RN 164	<p>Emprunts, Traversées (motif, fréquence.....) Utilisation pour accéder à la parcelle 1 avec le tracteur.</p>
<p>Synthèse des conséquences de la mise en 2 x 2 voies</p> <p>0 : pas d'impact 1 : impact faible 2 : impact moyen 3 : impact fort</p>	<p>Accessibilité : 3 Parcelles enclavées : 3</p>
Solutions envisageables par l'exploitant	<p>Etes vous intéressé par une compensation foncière type échange foncier ? Parcellaire regroupé, pas intéressé pour un échange foncier</p>

QUESTIONNAIRE : EXPLOITATIONS IMPACTEES PAR LA MISE EN 2 x 2 VOIES SECTEUR CHATEAUNEUF DU FAOU

Caractéristiques

N° identifiant	14748
Nom de l'exploitation	LE MOIGNE Alain
Adresse siège exploitation	Magorwen à Chateauneuf du Faou
Téléphone	02 98 81 72 39
Année de naissance	1972
Equivalent temps Plein	1 UTH
SAU	42 ha
Productions	Porcs 400 places
Mise aux normes	Ok
Plan d'épandage	SPE : 42
PAC	Toutes les parcelles sont support de DPU.
Investissements récents	MAN 10 000 €
Devenir de l'exploitation	Continue

Impacts de la mise en 2 x 2

	<p>Surface totale dans le tronçon d'étude : 42 ha Surface en location : 42 ha</p> <p>Cela représente 100% de la SAU dont 100 % en location.</p>
<p>Utilisation des parcelles dans la zone d'étude</p> <p><i>(1 km de part et d'autre du tronçon)</i></p>	<p>Quel impact (parcelles enclavées, allongement de parcours) ? Selon l'exploitant, ce scénario est à éviter absolument. La voie de rétablissement prévue passe tout près de sa maison d'habitation et de son siège d'exploitation, ainsi que des bâtiments d'élevages. La voie de rétablissement est construite sur trois des parcelles qu'il exploite (1, 2 et 5), la coupant en deux et rendant inexploitable et inaccessible une partie. Ce scénario entraîne pour son exploitation une perte de valeur économique, des nuisances, des problèmes en terme de sécurité et d'impact pour son activité d'élevage.</p> <p>L'exploitant est totalement contre ce scénario. Si ce scénario est effectivement réalisé, il ne lui restera plus qu'à arrêter son exploitation.</p>
<p>Utilisation actuelle de la RN 164</p>	<p>Emprunts, Traversées (motif, fréquence.....) La RN est traversée pour accéder aux parcelles, et utilisée par les camions d'approvisionnement. Après les travaux, les camions d'approvisionnement devront sortir à Châteauneuf du Faou et traverser le bourg (augmentation de trafic et rallongement de parcours pour les camions)</p>
<p>Synthèse des conséquences de la mise en 2 x 2 voies</p>	<p>Accessibilité : 3 Rallongement de trajets : 1 Plan d'épandage : 3 DPU : 3 Emprise foncière : 3 sur les parcelles 1, 2, 3, 4 et 5 Parcelles enclavées : 2 (parcelle 4)</p>
<p>Solutions envisageables par l'exploitant</p>	<p>Etes vous intéressé par une compensation foncière type échange foncier ? L'exploitant possède 15 ha au nord et 30 ha au sud de la future 2 x 2 voies. Son siège d'exploitation étant situé au Nord, il serait intéressé par des échanges fonciers pour ramener son foncier au Nord de la route.</p>
<p>Observations</p>	<p>L'exploitant ne souhaite pas que ses voisins du Divit, transitent par chez lui. Il ne comprend pas pourquoi une route parallèle à la 2 x 2 voies est programmée, alors que la construction d'un tunnel (demandée par les deux exploitants concernés), conviendrait parfaitement, la route à ce niveau étant déjà enclavée.</p> <p>A l'exception du scénario du demi échangeur 1, quelque soit le scénario, des difficultés en terme d'accessibilité à l'exploitation par les semis d'approvisionnement se présenteront. En effet, l'accès direct à l'exploitation, venant de Carhaix ne sera plus possible. Des voies adaptées aux passages réguliers de semis remorque devront être construites pour ne pas nuire au fonctionnement de l'exploitation.</p>

QUESTIONNAIRE : EXPLOITATIONS IMPACTEES PAR LA MISE EN 2 x 2 VOIES SECTEUR CHATEAUNEUF DU FAOU

Caractéristiques

N° identifiant	30690
Nom de l'exploitation	BARON Ronan
Adresse siège exploitation	Stangalac'h à Chateauneuf
Adresse site secondaire	Danen à Chateauneuf
Téléphone	02 98 81 74 01
Année de naissance	Baron Ronan : 1982
Equivalent temps Plein	1 UTH
SAU	78,8
Productions Type production effectifs/quotas	Lait : 350 000 l ; 8 000 l/ vache Cultures de vente : 16 ha de maïs ; 26 ha herbe, le reste vente et autoconsommation
Mise aux normes	Ok
Plan d'épandage	SPE : 66
PAC	Toutes les parcelles sont support de DPU.
Montant DPU	26 000 €
Investissements récents (Type à détailler, montants)	Matériel
Devenir de l'exploitation	Continue

Impacts de la mise en 2 x 2

	Surface totale dans le tronçon d'étude : 4,2 ha Surface en propriété : 0 Surface en location : 4,2 ha (appartient aux parents)
Utilisation des parcelles dans la zone d'étude (1 km de part et d'autre du tronçon)	Surface pâturable : 4,2 ha Surface accessible : 4,2 ha Pas de modification des surfaces accessibles. Actuellement, l'accès se fait par un pont et une route. Rotation culturale par îlot : Ilot 1 : paturé 3-4 ans-Mais-Blé-Colza-Pature Quel impact (parcelles enclavées, allongement de parcours) ? Aucun.
Utilisation actuelle de la RN 164	Emprunts, Traversées (motif, fréquence.....) ? Tronçon déjà en 2 x 2 voies
Synthèse des conséquences de la mise en 2 x 2 voies	Emprise foncière sur une de ces parcelles Impact : 1
Solutions envisageables par l'exploitant	Etes vous intéressé par une compensation foncière type échange foncier ? oui

QUESTIONNAIRE : EXPLOITATIONS IMPACTEES PAR LA MISE EN 2 x 2 VOIES SECTEUR CHATEAUNEUF DU FAOU

Caractéristiques

N° identifiant	4251
Nom de l'exploitation	L'HARIDON Fernand
Adresse siège exploitation	Le Cloitre à Landelau
Téléphone	02 98 93 81 21
Année de naissance	M. L'Haridon : 1966
Equivalent temps Plein	1 UTH
SAU	49 ha
Productions Type production	Lait : 306 000 l ; 45 V 10 ha céréales de vente
Mise aux normes	Ok
PAC	Toutes les parcelles sont support de DPU.
Investissements récents (Type à détailler, montants)	Salle de traite 50 000 € 15 000 € pour fumière , silo, couverture de fosse
Devenir de l'exploitation	Continue
Contraintes actuelles sur l'exploitation	Natura 2000

Impacts de la mise en 2 x 2

	<p>Surface totale dans le tronçon d'étude : 41 ha Surface en propriété : 8 ha Surface en location : 33 ha Cela représente 83 % de la SAU</p>
<p>Utilisation des parcelles dans la zone d'étude <i>(1 km de part et d'autre du tronçon)</i></p>	<p>Surface pâturable : 100 % Surface accessible : 100 %</p> <p>Quel impact (parcelles enclavées, allongement de parcours) ? La mise en place de la 2 x 2 voies n'aura pas d'impact en termes d'accessibilité des parcelles. L'exploitant possède déjà des chemins d'exploitation lui permettant d'accéder à ses parcelles. Il n'y a pas non plus de rallongement de parcours.</p> <p>Les impacts résident dans l'accessibilité de l'exploitation pour les semis remorques, la route venant de Landelau n'étant pas adaptée, il n'y a pas non plus projet de construction d'une voie d'accès à la 4 voies.</p> <p>Une route parallèle serait nécessaire jusqu'à Pont Triffin pour faciliter l'accès.</p> <p>L'élargissement de la RN 164 pour la mise en 2 x 2 voies provoquera une emprise foncière sur les parcelles 1, 2 et 3.</p>
<p>Utilisation actuelle de la RN 164</p>	<p>Emprunts, Traversées (motif, fréquence.....) La route est principalement utilisée par les semis d'approvisionnement pour accéder à l'exploitation.</p>
<p>Synthèse des conséquences de la mise en 2 x 2 voies</p> <p>0 : pas d'impact ; 1 : impact faible ; 2 : impact moyen ; 3 : impact fort</p>	<p>Accessibilité : 2 Emprise foncière : 1</p>
<p>Solutions envisageables par l'exploitant</p>	<p>Etes vous intéressé par une compensation foncière type échange foncier ?</p> <p>L'exploitant a déjà ses parcelles regroupées autour de son siège d'exploitation. Un regroupement parcellaire ne sera pas nécessaire. Cependant, la mise en 2 x 2 voies entraînera une emprise foncière sur les parcelles 1, 2 et 3, raison pour laquelle il souhaiterait pouvoir récupérer du foncier en contre partie.</p>

QUESTIONNAIRE : EXPLOITATIONS IMPACTEES PAR LA MISE EN 2 x 2 VOIES SECTEUR CHATEAUNEUF DU FAOU

Caractéristiques

N° identifiant	15515
Nom de l'exploitation	LE BALC'H Martine
Adresse siège exploitation	Penhoat Broez à Plonévez du Faou
Adresse site secondaire	Kerveur à Chateaneuf du Faou
Téléphone	02 98 86 92 22
Année de naissance	Le Balc'h Martine : 1960
Equivalent temps Plein	2 UTH
SAU	67 ha
Productions	Lait : 130 000 l ; Taurillons 40/an ; Herbe : 35 ha Mais : 24 ha ; Céréales : 18 ha
Mise aux normes	Ok
DPU	Toutes les parcelles sont support de DPU.
Projets de l'exploitation	Projet de construction de bâtiments de stabulation sur Penhoat Broez à l'installation du fils.
Devenir de l'exploitation	Le fils devrait reprendre l'exploitation d'ici 2 ans avec l'exploitation ainsi qu'une autre exploitation sur Chateaneuf du Faou et sur Plonévez du Faou, passage en GAEC.

Impacts de la mise en 2 x 2

	Surface totale dans le tronçon d'étude : Cela représente xx % de la SAU dont 0% en location ou MAD.
Utilisation des parcelles dans la zone d'étude (1 km de part et d'autre du tronçon)	Rotation culturale par îlot : Ilot 1, 2 et 3 : 2 ha 50 culture : maïs et céréales Ilot 4 : 2 ha Ilot 5 : 1 ha Ilot 6 : 1 ha Ilot 7 : 0,5 Ilot 8 : 5 ha Ilot 9 : 4 ha Propriétaire de ces îlots. Quel impact Pour les parcelles 1, 2 et 3 rallongement de parcours important (cf : carte) : Rallongement de plus de 15 km
Synthèse des conséquences de la mise en 2 x 2 voies 0 : pas d'impact 1 : impact faible 2 : impact moyen 3 : impact fort	Rallongement de parcours : 3
Solutions envisageables par l'exploitant	Etes vous intéressé par une compensation foncière type échange foncier ? - Echange foncier envisageable pour les parcelles 1, 2 et 3, ne souhaite pas faire d'échange pour les parcelles 4 et 9. - Demande de dédommagement pour les rallongements de parcours : + 15 km de trajet - Surcoût de transport de maïs et de céréales, pour les ramener au siège d'exploitation : 10 tours de maïs/an

QUESTIONNAIRE : EXPLOITATIONS IMPACTEES PAR LA MISE EN 2 x 2 VOIES SECTEUR CHATEAUNEUF DU FAOU

Caractéristiques

N° identifiant	12391
Nom de l'exploitation	EARL GRANNEC
Adresse siège exploitation	Langalet à Plonévez du Faou
Téléphone	02 98 73 71 34
Année de naissance	Grannec Yves : 1957
Equivalent temps Plein	2,5 UTH
SAU	90 ha
Productions	Porcs Naisseur Engraisseeur : 190 truies 45 ha Blé 45 ha Maïs
Régime de l'exploitation	Autorisation
Mise aux normes	Ok
PAC	Toutes les parcelles sont support de DPU.
Projets de l'exploitation	Mise aux normes Bien être à faire
Devenir de l'exploitation	Projet d'installation du fils dès qu'il aura 62 ans. Actuellement, le fils est installé sur Lennon, projet d'agrandissement.

Impacts de la mise en 2 x 2

	<p>Surface dans le tronçon : 56,4 ha Surface en propriété : 100 % Cela représente 63 % de la SAU dont 0 % en location ou MAD.</p>
	<p>Surface épannable : 11 ha (parcelle 6) Surface recevant des Déjections : 11 ha</p>
<p>Utilisation des parcelles dans la zone d'étude <i>(1 km de part et d'autre du tronçon)</i></p>	<p>Distance par rapport au siège d'exploitation : Ilot 6 : Avant projet : 800 m. Après projet : avec tunnel idem sans tunnel : obligation de servitude de passage.</p> <p>Rotation culturale par îlot : Ilot 1 : 13 ha Blé-Maïs Ilot 2 : 13 ha Blé-Maïs Ilot 3 : 6 ha Blé-Maïs Ilot 4 : 4,5 ha Blé-Maïs Ilot 5 : 1 ha : Prairies Permanentes Ilot 6 : 11 ha Blé-maïs</p> <p>Quel impact ? Ilot 6 se retrouve enclavé, plus d'accès pour 11 ha de cultures. Pour y accéder, il faudra obtenir une servitude sur la parcelle de M. Rannou (exploitation n° 10836). Ou création d'un tunnel qui dessert directement la parcelle Emprise foncière minime sur l'îlot 5 et 6</p>
Utilisation actuelle de la RN 164	<p>Emprunts, Traversées (motif, fréquence...) Traversée pour accéder aux parcelles situées au sud de l'axe</p>
Synthèse des conséquences de la mise en 2 x 2 voies	<p>Accessibilité : 1 sous condition de la création d'un tunnel au sud de Langalet pour desservir la parcelle 6 Emprise foncière : 1</p>
Solutions envisageables par l'exploitant	<p>Etes vous intéressé par une compensation foncière type échange foncier ? A voir en fonction des propositions.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Demande la construction d'un tunnel (voir carte), afin de pouvoir traverser la 2 x 2 voies et accéder à l'îlot 6 mais également permettre l'accès aux parcelles de M. Rannou (exploitation n° 10836) et au bois de M. Danion Olivier. <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none"> - Demande la construction d'un chemin parallèle pour accéder à la parcelle 6 de 11 ha

QUESTIONNAIRE : EXPLOITATIONS IMPACTEES PAR LA MISE EN 2 x 2 VOIES SECTEUR CHATEAUNEUF DU FAOU

Caractéristiques

N° identifiant	33307
Nom de l'exploitation	LE GOFF Sophie
Adresse siège exploitation	Kerzaoueret à Plonévez du Faou
Année de naissance	Le Goff Sophie : 1978
Equivalent temps Plein	1 UTH
SAU	23 ha
Productions Type production	Volailles 3 000m ²
Devenir de l'exploitation	Continue

Impacts de la mise en 2 x 2

	<p>Surface totale dans le tronçon d'étude : 23 ha Surface en propriété : 23 ha Cela représente 100 % de la SAU</p>
<p>Utilisation des parcelles dans la zone d'étude</p> <p><i>(1 km de part et d'autre du tronçon)</i></p>	<p>Quel impact (parcelles enclavées, allongement de parcours) ? Le projet n'a aucun impact en terme d'accessibilité de parcelles, d'emprise foncière...</p> <p>Les impacts concernent des enjeux en terme d'accessibilité de l'exploitation par les semis d'approvisionnement.</p> <p>De même, les camions d'approvisionnement ne pourront plus accéder directement à l'exploitation et seront contraints de sortir à Châteauneuf du Faou (augmentation du trafic) pour revenir sur Margorven.</p> <p>Surface épanable : 23 ha.</p> <p>Le projet n'a pas d'impact sur les surfaces épanables.</p>
<p>Utilisation actuelle de la RN 164</p>	<p>Emprunts, Traversées (motif, fréquence.....)</p> <p>Route empruntée par les camions d'approvisionnement (plus de 50 trajets par an) et par l'exploitante pour aller au centre de Chateauneuf.</p>
<p>Synthèse des conséquences de la mise en 2 x 2 voies</p> <p>0 : pas d'impact 1 : impact faible 2 : impact moyen 3 : impact fort</p>	<p>Accessibilité : 1</p> <p>Rallongement de trajet : 1</p>
<p>Solutions envisageables par l'exploitant</p>	<p>Etes vous intéressé par une compensation foncière type échange foncier ?</p> <p>Non, le parcellaire est regroupé autour de l'exploitation.</p> <p>Pas de parcelle au nord de la route.</p>

QUESTIONNAIRE : EXPLOITATIONS IMPACTEES PAR LA MISE EN 2 x 2 VOIES SECTEUR CHATEAUNEUF DU FAOU

Caractéristiques

N° identifiant	3962
Nom de l'exploitation	SIZUN Pierre
Adresse siège exploitation	Kernon à Chateauneuf
Année de naissance	Sizun Pierre : 1950
Equivalent temps Plein	1 UTH
SAU	50 ha
Productions Type production effectifs/quotas	VA : 55 mères+génisses Mâles vendus à 8 mois
Mise aux normes	Ok PMPOA2
PAC	Toutes les parcelles sont support de DPU.
Devenir de l'exploitation	L'exploitant souhaite installer un jeune qui est en bac pro et poursuivra par un BTS. Il passe tous les week-ends sur l'exploitation.
Succession (à décrire)	Le foncier serait en usufruit. L'exploitant doit, quant à lui, travailler au moins jusque 65 ans.

Impacts de la mise en 2 x 2

	Surface totale dans le tronçon d'étude : 50 ha Cela représente 100 % de la SAU dans le tronçon d'étude.
Utilisation des parcelles dans la zone d'étude (1 km de part et d'autre du tronçon)	Rotation culturale par îlot : Ilot 4 et 5 : génisses pâturent + cultures + réseau d'eau. Ilot 6 : n'est plus exploité par M. Sizun Ilot 7 : n'est plus exploité par M. Sizun Ilot 8 : 3,5 ha cultures Ilot 10 : réseau d'eau Quel impact (parcelles enclavées, allongement de parcours) Pas d'impact
Solutions envisageables par l'exploitant	Etes vous intéressé par une compensation foncière type échange foncier ? Non pas forcément parcellaire assez groupé
Observations	<ul style="list-style-type: none">- de l'eau dans toutes les parcelles- pas de rallongement de parcours- souhaite acheter le foncier des parcelles dont il est locataire- pas d'impact sur son plan d'épandage

QUESTIONNAIRE : EXPLOITATIONS IMPACTEES PAR LA MISE EN 2 x 2 VOIES SECTEUR CHATEAUNEUF DU FAOU

Caractéristiques

N° identifiant	10506
Nom de l'exploitation	SCEA CONAN
Adresse siège exploitation	Costy à Chateauneuf
Téléphone	02 98 81 74 44
Année de naissance	Conan Jean-Yves : 1965 ; Keraval Odile : 1970
Equivalent temps Plein	2 UTH
SAU	100 ha
Productions	Lait : 420 000 l : 65 VL. Céréales : 40 ha . Maïs : 20 ha Herbe : 40 ha
Régime de l'exploitation	Déclaration
Mise aux normes	Ok
Projets de l'exploitation	Projet de modernisation : stabulation à refaire car trop étroite, mais hésite.
Devenir de l'exploitation	Continue Pas définie pour le moment

Impacts de la mise en 2 x 2

	<p>Surface totale dans le tronçon d'étude : 82,5 ha</p> <p>Cela représente 82,5% de la SAU dans le tronçon d'étude.</p>
	<p>Surface épanachable :</p> <p><i>avant projet : 95 ha</i></p> <p><i>après projet : -7 ha (à voir pour compensation)</i></p>
<p>Utilisation des parcelles dans la zone d'étude</p> <p><i>(1 km de part et d'autre du tronçon)</i></p>	<p>Rotation culturale par îlot :</p> <p>Ilot 1 : 8 ha 80 cultures : maïs/céréales/herbe fauchée</p> <p>Ilot 2 : 1,30 propriétaire</p> <p>Ilot 3 : 5,3 propriétaire</p> <p>Ilot 4 : 10 + 4,2 + 0,5 propriétaire en partie + cultures</p> <p>Ilot 5 : 2,6 pâture</p> <p>Ilot 6 : 3,6 pâture et cultures</p> <p>Ilot 7 : 7,5 pâture et cultures</p> <p>Ilot 8 : 0,5 cultures</p> <p>Ilot 9 : 8,3 cultures et pâture</p> <p>Ilot 10 : 2,6 pâture et cultures</p> <p>Ilot 11 : 20 pâture et cultures</p> <p>Ilot 12 : 9 cultures</p> <p>Ilot 13 : 1,6 cultures</p> <p>Ilot 14 : 3,2 prairies permanentes</p> <p>Ilot 15 : 6 ha cultures et 2,2 en prairies permanentes</p> <p>Quel impact ?</p> <p>Parcelle 2 : emprise foncière quasi totale et rallongement de trajet pour y accéder</p> <p>Parcelle 3 : emprise foncière quasi totale, coupée en deux.</p> <p>L'exploitant est prêteur de terres pour le plan d'épandage de M. Goacolou (exploitation n° 11022 qui va également être impacté).</p> <p>Parcelle 13 : nouvel accès serait envisageable, mais partie trop humide (voir orange)</p> <p>Parcelle 12 : accessible par la route de restitution (voir orange sur carte)</p> <p>Parcelle 14 : comment fait-il ? Parcelle très haute par rapport à la route. Penser à un accès</p>
Utilisation actuelle de la RN 164	<p>Emprunts, Traversées (motif, fréquence.....)</p> <p>Route empruntée pour accéder aux parcelles</p>
Synthèse des	Accessibilité : 1

conséquences de la mise en 2 x 2 voies 0 : pas d'impact ; 1 : impact faible ; 2 : impact moyen ; 3 : impact fort	Parcelles enclavées : non Rallongement de trajet : 2 Plan d'épandage : 2 pour ceux qui envoient et pour lui DPU : 3 Emprise foncière : 3
Solutions envisageables par l'exploitant	Etes vous intéressé par une compensation foncière type échange foncier ? - Oui intéressé par des échanges pour rapprocher les parcelles 12 et 13 - Compensation foncière pour les parcelles 14, 3, 2, 13
Observations	Parcelle A en vente en 2013 : propriétaire : Cadiou Francois sur Chateauneuf de Faou donner info à la DREAL : Thierry Jouvance

QUESTIONNAIRE : EXPLOITATIONS IMPACTEES PAR LA MISE EN 2 x 2 VOIES SECTEUR CHATEAUNEUF DU FAOU

Caractéristiques

N° identifiant	2893
Nom de l'exploitation	CLOAREC Monique
Adresse siège exploitation	Quinquis à Chateauneuf du Faou
Téléphone	02 98 81 73 45
Année de naissance	Cloarec Monique : 1945
Equivalent temps Plein sur l'exploitation	Cotisant solidaire
SAU	6/7 ha
Productions	8 Vaches allaitantes, pas de bâtiment
Mise aux normes	Non nécessaire
PAC	Toutes les parcelles sont support de DPU.
Devenir de l'exploitation	Souhaite continuer encore un peu (4-5 ans) mais pas de repreneur par la suite → Foncier libérable

Impacts de la mise en 2 x 2

	<p>Surface totale dans le tronçon d'étude : 7/8 ha 2 Ilots en propriétés, le reste en location avec 7/8 propriétaires différents. Cela représente 100 % de la SAU dans le tronçon d'étude.</p>
<p>Utilisation des parcelles dans la zone d'étude (1 km de part et d'autre du tronçon)</p>	<p>Surface pâturable : tout Surface accessible : tout</p> <p>Quel impact ? Impact minime car arrêt progressif</p>
<p>Utilisation actuelle de la RN 164</p>	<p>Emprunts, Traversées Traversée par la bétailière pour accéder aux parcelles au nord de l'axe. Après les travaux, l'exploitante sera obligée de passer par Chateaufort du Faou.</p>
<p>Synthèse des conséquences de la mise en 2 x2 voies (hiérarchisation des enjeux)</p> <p>0 : pas d'impact ; 1 : impact faible ; 2 : impact moyen ; 3 : impact fort</p>	<p>Accessibilité : 2 Rallongement de trajet : 2</p>
<p>Solutions envisageables par l'exploitant</p>	<p>Etes vous intéressé par une compensation foncière type échange foncier ? non</p>

QUESTIONNAIRE : EXPLOITATIONS IMPACTEES PAR LA MISE EN 2 x 2 VOIES SECTEUR CHATEAUNEUF DU FAOU

Caractéristiques

N° identifiant	3947
Nom de l'exploitation	MAUDIRE Michel
Adresse de l'exploitation	Le Verger à Chateauneuf du Faou
Téléphone	02 98 81 76 00
Année de naissance des exploitants	Maudire Michel : 1957
Equivalent temps Plein	1 UTH
SAU	50 ha
Productions Type production effectifs/quotas	Viande bovine : 250 UGB en bâtiment Céréales : 15 ha Herbe : 3 ha Maïs : 35 ha
Mise aux normes	Ok
PAC	Toutes les parcelles sont support de DPU.
Investissements récents	Bâtiment de 1 200 m ² il y 6 ans
Projets de l'exploitation	Projet de bâtiment de 700 m ² pour la mise aux normes bien être
Devenir de l'exploitation	Reste 12 ans

Impacts de la mise en 2 x 2

Utilisation des parcelles dans la zone d'étude <i>(1 km de part et d'autre du tronçon)</i>	Rotation culturale par îlot : céréales – maïs Quel impact (parcelles enclavées, allongement de parcours) Pas d'impact Les animaux restent à l'intérieur.
Utilisation actuelle de la RN 164	Emprunts, Traversées (motif, fréquence.....) Traversée pour accéder à la parcelle 1
Synthèse des conséquences de la mise en 2 x2 voies 0 : pas d'impact ; 1 : impact faible ; 2 : impact moyen ; 3 : impact fort	Accessibilité : 1
Solutions envisageables par l'exploitant	Etes vous intéressé par une compensation foncière type échange foncier ? Oui Objectif : Avoir l'ensemble de son parcellaire au sud de la RN 164

QUESTIONNAIRE : EXPLOITATIONS IMPACTEES PAR LA MISE EN 2 x 2 VOIES SECTEUR CHATEAUNEUF DU FAOU

Caractéristiques

N° identifiant	6186
Nom de l'exploitation	MARTIN Solange
Adresse siège exploitation	Trémélé à Chateauneuf du Faou
Adresse site secondaire	Penhoat Postec à Plonévez
Téléphone	02 98 81 73 83
Année de naissance	Martin Solange : 1966
Equivalent temps Plein	2 UTH
SAU	100 ha
Productions Type production effectifs/quotas	Volailles de chair : 2 200 m ² sur Chateauneuf (2 bâtiments) 2 bâtiments sur Plonévez du Faou Céréales : 60 ha Maïs grain : 40 ha
Régime de l'exploitation	Autorisation
Mise aux normes	Ok
PAC	Toutes les parcelles sont support de DPU.
Projets de l'exploitation	Rénovation des bâtiments (PMBE en cours)
Devenir de l'exploitation	Succession par le fils prévue dans 5 ans. Il a actuellement 17 ans et est en études agricoles.

Impacts de la mise en 2 x 2

	<p>Surface totale dans le tronçon d'étude : 87 ha Surface en propriété : n° îlot 9, 10, 3, 4, 1 en partie</p> <p>Cela représente 87 % de la SAU dans le tronçon d'étude.</p>
	<p>Surface épanachable : <i>avant projet : 100%</i> <i>après projet : perte de surface épanachable sur la parcelle 3 et 1 ;</i></p>
<p>Utilisation des parcelles dans la zone d'étude (1 km de part et d'autre du tronçon)</p>	<p>Rotation culturale par îlot :</p> <p>Ilot 1 : 5 ha Ilot 2 : 13 ha Ilot 3 : 2,5 ha Ilot 4 : 3 ha Ilot 5 : 7,5 ha Ilot 6 : 2 ha Ilot 7 : 2 ha Ilot 8 : 3 ha Ilot 9 : 9 ha Ilot 10 : 3 ha</p> <p>Quel impact (parcelles enclavées, allongement de parcours)</p> <ul style="list-style-type: none">- Perte de surface épanachable (sur la parcelle 3 et 1). Or, aucune marge de manœuvre car exporte donc conséquence sur la production et les droits d'exploiter. L'autorisation d'exploiter risque d'être remise en cause par rapport aux normes Phosphore, peut avoir des conséquences sur les poulaillers, risque de fermeture d'un poulailler.- Emprise foncière par le pont qui sera construit pour desservir la déchetterie.- Rallongement de parcours : voir carte- Accessibilité aux parcelles : P9 : aujourd'hui : 1 km, après : 10 km P10 : 1,5 km après 8 km- Accès à la fumière : parcours rallongé <p>Autres :</p> <p>Plan d'épandage avec M. Kerlogot (exploitation 3946) et Frédéric Moal (exploitation 15322), ils viennent chercher le fumier, mais après mise en 2 x 2 voies, les rallongements de trajets vont devenir coûteux.</p> <p>Remise en cause du plan d'épandage ?</p>

Utilisation actuelle de la RN 164	Emprunts, Traversées (motif, fréquence.....) Accès aux parcelles
Synthèse des conséquences de la mise en 2 x 2 voies 0 : pas d'impact 1 : impact faible 2 : impact moyen 3 : impact fort	Accessibilité : 3 Parcelles enclavées : 3 même si voie parallèle Rallongement de trajet : 2 Plan d'épandage : 3 DPU : 2 Mise aux normes : 2 Transmission : 2
Solutions envisageables par l'exploitant	Etes vous intéressé par une compensation foncière type échange foncier ? - Oui pour les parcelles 9 et 10 (car nécessiteront un rallongement de trajet après la mise en 2 x 2 voies). - Compensation foncière - Garder un pont pour desservir les autres hameaux
Observations	- Voie parallèle à l'axe pour pouvoir accéder à Penn An Neac'h et à la fumière nécessaire - Poulailleur construit lors de la mise aux normes en 1995, reçoit les déjections des 4 poulailleurs et est une aire de stockage pour l'hiver. - Voudrait savoir s'il est possible de limiter l'emprise foncière sur la parcelle 1 tout en conservant la construction d'un pont ? déplacement de la déchetterie possible ? Fréquentation importante de camions.

QUESTIONNAIRE : EXPLOITATIONS IMPACTEES PAR LA MISE EN 2 x 2 VOIES SECTEUR CHATEAUNEUF DU FAOU

Caractéristiques

N° identifiant	9260
Nom de l'exploitation	GAEC AUFFRET
Adresse siège exploitation	Kerivarc'h à Plonévez du Faou
Adresse site secondaire	Kervidam Glomel
Téléphone	02 98 93 85 96
Année de naissance	Pascal et Patricia : 1958, Pierre-Luc : 1991
Equivalent temps Plein	3 UTH
SAU	130 ha
Activités complémentaires	ETA : 35 ha pour les voisins
PAC	Toutes les parcelles sont support de DPU.
Projets de l'exploitation	Transformation des bâtiments : passage d'aire paillée en logettes Aménagement d'une nurserie pour les veaux.
Devenir de l'exploitation	Installation du fils au 1 ^{er} janvier 2012 ; Installation prévue d'un 2 ^{ème} fils d'ici 3-4 ans.

Impacts de la mise en 2 x 2

	<p>Surface totale dans le tronçon d'étude : 47 ha</p> <p>Cela représente 36 % de la SAU dans le tronçon d'étude.</p>
<p>Utilisation des parcelles dans la zone d'étude</p> <p>(1 km de part et d'autre du tronçon)</p>	<p>Rotation culturale par îlot :</p> <p>Pour l'ensemble de ces îlots, pâturage ponctuel par des génisses</p> <p>Ilot 1 : 1,4ha ; Ilot 2 : 1,5 ha ; Ilot 3 : 1,10 ha ; Ilot 4 : 0,4 ha</p> <p>Ces îlots reçoivent des déjections.</p> <p>Quel impact (parcelles enclavées, allongement de parcours)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rallongement de parcours pour accéder à Chateauneuf où il livre ces céréales : passage par Penhoat postec-Trémélé-Chateauneuf - Rallongement pour aller à Glomel : passe par Landeleau Pont Triffen avec des routes de mauvaise qualité <p>Autres : Les camions qui viennent de Carhaix devront passer par Pont Triffen</p>
<p>Utilisation actuelle de la RN 164</p>	<p>Emprunts, Traversées (motif, fréquence.....)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aujourd'hui, l'exploitant prend la RN pour se rendre à Glomel (37 ha de cultures) en passant par Pont Triffen, Spézet et Saint Hernin = 38 km et parcelle avec quota - Demain, il devra passer par Landeleau mais la route est en mauvaise état. - Déplacement sur Chateauneuf : Coop St Yvi- livraison de céréales.
<p>Synthèse des conséquences de la mise en 2 x 2 voies</p> <p>0 : pas d'impact ; 1 : impact faible ; 2 : impact moyen ; 3 : impact fort</p>	<p>Accessibilité : 2</p> <p>Emprise foncière : 3</p> <p>Parcelles enclavées : 2 (parcelle 1 et 4)</p> <p>Rallongement de trajet : 3 (avec de la mauvaise route : temps de trajet beaucoup plus important)</p> <p>Pâturage : 2</p> <p>DPU : 2</p>
<p>Solutions envisageables par l'exploitant</p>	<p>Etes vous intéressé par une compensation foncière type échange foncier ?</p> <p>Oui, pour les parcelles 1 et 4 au sud de l'axe, mais préfère une compensation foncière en 1^{er} choix.</p>
<p>Observations</p>	<p>Questions :</p> <p>Qui prend en charge les modifications du plan d'épandage ?</p> <p>Grillage près de l'axe pour parcelles pâturées ?</p>

QUESTIONNAIRE : EXPLOITATIONS IMPACTEES PAR LA MISE EN 2 x 2 VOIES SECTEUR CHATEAUNEUF DU FAOU

Caractéristiques

N° identifiant	1
Nom de l'exploitation	Domaine de Méros
Adresse siège exploitation	Méros à Chateauneuf du Faou
Equivalent temps Plein sur l'exploitation	4 UTH et 2 employés (1,5 ETP)
SAU	34 ha
Productions	Centre équestre et centre d'hébergement : 50 pers
Investissements récents (type à détailler, montants)	Salle d'accueil pour 70 personnes Investissement de 1 millions d'euros
Projets de l'exploitation	6 hébergements en cours de construction. Nombres de nuitées à valider pour rembourser ces frais.

Impacts de la mise en 2 x 2

Utilisation actuelle de la RN 164	Emprunts, Traversées (motif, fréquence.....) La RN 164 est utilisée par les clients pour accéder au domaine. Si la RN 164 passe en 4 voies, il n'y aura plus d'accès direct au Domaine et la clientèle sera contrainte de faire un détour jusqu'au bourg de Chateauneuf, ou passer par Landeleau. Le Domaine perdra en accessibilité.
Synthèse des conséquences de la mise en 2 x 2 voies 0 : pas d'impact ; 1 : impact faible ; 2 : impact moyen ; 3 : impact fort	Accessibilité : 2 Rallongement de parcours : 2 Investissement (en cours ou à venir) : 3
Solutions envisageables par l'exploitant	Un demi échangeur sur Saint André ou une bretelle d'accès permettrait de rendre le domaine accessible.

QUESTIONNAIRE : EXPLOITATIONS IMPACTEES PAR LA MISE EN 2 x 2 VOIES SECTEUR CHATEAUNEUF DU FAOU

Caractéristiques

N° identifiant	11567
Nom de l'exploitation	EARL DE KERGOLVEZ
Adresse siège exploitation	Kergolvez à Lennon
Année de naissance	GRANNEC Jean-Yves : 1962
Equivalent temps Plein sur l'exploitation	2 UTH
SAU	130 ha
Productions	Céréales Légumes
Mise aux normes	Ok
PAC	Toutes les parcelles sont support de DPU.
Devenir de l'exploitation	continue

Impacts de la mise en 2 x 2

	Surface totale dans le tronçon d'étude : 23 ha Cela représente 18 % de la SAU.
	Surface recevant des Déjections : 23,24 ha fait par ETA, reçoit du lisier
Utilisation des parcelles dans la zone d'étude (1 km de part et d'autre du tronçon)	<p>Rotation culturale par îlot :</p> <p>Ilot de 21 ha céréales, maïs, légumes, colza</p> <p>Propriétaire : l'exploitant n° 12391/Jean-Yves Grannec et sa sœur</p> <p>Quel impact ?</p> <p>Rallongement très important pour accéder à cette parcelle</p> <p>Lennon-Ty blaize-Langalet-Magorven-Chateauneuf du Faou-Saint André</p> <p>Aujourd'hui 30 mn</p>
Utilisation actuelle de la RN 164	<p>Emprunts, Traversées (motif, fréquence.....)</p> <p>Utilisation de la RN 164 pour accéder à la parcelle et pour livrer des céréales à la coopérative de Saint Yvi</p>
Synthèse des conséquences de la mise en 2 x 2 voies 0 : pas d'impact ; 1 : impact faible ; 2 : impact moyen ; 3 : impact fort	Rallongement de parcours : 3
Solutions envisageables par l'exploitant	<p>Etes vous intéressé par une compensation foncière type échange foncier ?</p> <p>Pense que ce n'est pas réalisable de rapprocher cette parcelle de son exploitation</p> <p>Proposition de vente ?</p> <p>Demande de rénover la route entre les lieux dit Costy et Le Verger.</p> <p>Trajet : 10 ha → 600 t de récolte</p> <p>23 tonnes dans un camion, livré à Saint Yvi</p> <p>20 ha à 50 m³ de lisier / ha : soit 1 000m³ à faire, par ETA</p>

QUESTIONNAIRE : EXPLOITATIONS IMPACTEES PAR LA MISE EN 2 x 2 VOIES SECTEUR CHATEAUNEUF DU FAOU

Caractéristiques

N° identifiant	5166
Nom de l'exploitation	EVENAT Jean-Michel
Adresse siège exploitation	Kerbiliguet à Chateauneuf du Faou
Adresse site secondaire	Kervaziou à Chateauneuf du Faou (bovins viande)
Téléphone	02 98 81 84 43
Année de naissance	Evenat Jean-Michel : 1963
Equivalent temps Plein sur l'exploitation	1 salarié temps plein
SAU	87 ha
Productions	Vaches allaitantes : 45 mères Porcs TNE : 98
Mise aux normes	Mises aux normes Bien être être finies
Devenir de l'exploitation	Rythme de croisière
Succession (à décrire)	

Impacts de la mise en 2 x 2

	<p>Surface totale dans le tronçon d'étude : 36 ha Cela représente 41 % de la SAU dans le tronçon d'étude.</p>
<p>Utilisation des parcelles dans la zone d'étude <i>(1 km de part et d'autre du tronçon)</i></p>	<p>Surface pâturable : 6 ha pour les vaches allaitantes et les génisses.</p> <p>Rotation culturale par îlot : Ilot 1 : 6 ha :maïs-blé-pature 3 ans minimum Ilot 2, 3 , 4 : Prairies Permanentes</p> <p>Quel impact (parcelles enclavées, allongement de parcours). Parcelle 1 : enclavée et au nord de l'axe.</p>
<p>Utilisation actuelle de la RN 164</p>	<p>Emprunts, Traversées (motif, fréquence.....) Traversée pour accéder à la parcelle 1</p>
<p>Synthèse des conséquences de la mise en 2 x 2 voies</p> <p>0 : pas d'impact,1 : impact faible,2 :impact moyen,3 : impact fort</p>	<p>Accessibilité : 3 Parcelles enclavées : 3 (6 ha) Rallongement de trajet : 3 Pâturage : 3 Plan d'épandage : 2 Emprise foncière</p>
<p>Solutions envisageables par l'exploitant</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Compensation foncière de type échange foncier pour retrouver 6 ha au sud de l'axe et à proximité du siège - Perte de surface épandable, pas de marge de manœuvre. - Faire un passage pour le Divit par un tunnel et supprimer la voie parallèle - Faire un échangeur type Ty blaise Lennon
<p>Observations</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Siège : Kerbiliguet-Kervarziou : 5 km aller - Ilot 1 : accès important. Après la mise en 2 x 2 voies, il sera possible de rentrer dans la parcelle mais pas d'en sortir, surtout en hiver, les gros engins ne rentrent pas par l'entrée → installé un boviduc ?

QUESTIONNAIRE : EXPLOITATIONS IMPACTEES PAR LA MISE EN 2 X 2 VOIES SECTEUR CHATEAUNEUF DU FAOU

Caractéristiques

N° identifiant	38815
Nom de l'exploitation	EARL DU BERON
Adresse siège exploitation	Le Béron à Chateauneuf du Faou
Adresse site secondaire	Ty An Du à Chateauneuf du Faou
Téléphone	02 98 73 20 08
Année de naissance	Dinasquet Claude : 1966
Equivalent temps Plein	1 UTH
SAU	75 ha
Productions Type production effectifs/quotas	Vaches allaitantes : 60 mères et suite Cultures : 15 ha de céréales, 2 ha pommes de terre, 10 ha maïs Le reste en prairies permanentes
PAC	Toutes les parcelles sont support de DPU.
Devenir de l'exploitation	Reprise de l'exploitation par son fils de 16 ans

Impacts de la mise en 2 x 2

	<p>Surface totale dans le tronçon d'étude : 24,3 ha</p> <p>Cela représente 32 % de la SAU dans le tronçon d'étude</p>
<p>Utilisation des parcelles dans la zone d'étude</p> <p><i>(1 km de part et d'autre du tronçon)</i></p>	<p>Rotation culturale par îlot :</p> <p>Ilot 1 : propriétaire 8 ha dont 7 ha en cultures et 1 ha en prairie permanente</p> <p>Ilot 2 : 4,13 ha en culture</p> <p>Quel impact (parcelles enclavées, allongement de parcours)</p> <p>Parcelle 1 : aujourd'hui passe par les deux entrées par RN 164 ou par Kernon (droit de passage) pour rapprocher au maximum d'un des deux sièges</p> <p>Parcelle 2 pourrait entrer dans un échange amiable.</p> <p>Autres : Souhaite améliorer la structure de son foncier</p>
Utilisation actuelle de la RN 164	<p>Emprunts, Traversées (motif, fréquence.....)</p> <p>Accède aux parcelles</p>
<p>Synthèse des conséquences de la mise en 2 x2</p> <p>0 : pas d'impact ; 1 : impact faible ; 2 : impact moyen ; 3 : impact fort</p>	<p>Accessibilité : 2</p>
Solutions envisageables par l'exploitant	<p>Etes vous intéressé par une compensation foncière type échange foncier ?</p> <p>Oui serait d'accord d'échanger au nord de la RN contre 1 parcelle au sud pour rapprocher tout son parcellaire.</p> <p>17 ha peuvent rentrer dans un processus d'échange en 4 lots.</p>

QUESTIONNAIRE : EXPLOITATIONS IMPACTEES PAR LA MISE EN 2 X 2 VOIES SECTEUR CHATEAUNEUF DU FAOU

Caractéristiques

N° identifiant	3946
Nom de l'exploitation	KERLOGOT Pierre
Adresse siège exploitation	Trediern à Chateauneuf du Faou
Téléphone	02 98 73 40 09
Année de naissance	1960
Equivalent temps Plein sur l'exploitation	1 UTH
SAU	87 ha
Productions	Céréales et légumes industrie
Mise aux normes	Ok
PAC	Toutes les parcelles sont support de DPU.
Devenir de l'exploitation	Continue

Impacts de la mise en 2 x 2

	<p>Surface totale dans le tronçon d'étude : 49,3 ha 1/3 GFA de 70 ha Surface en propriété : 39 ha</p> <p>Surface en location : Environ 10 ha en location Cela représente 56 % de la SAU</p>
<p>Utilisation des parcelles dans la zone d'étude</p> <p><i>(1 km de part et d'autre du tronçon)</i></p>	<p>Rotation culturale par îlot :</p> <p>Ilot 1 : 2 ha 20 impacté</p> <p>Quel impact ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une Parcelle a une servitude de passage de 15 mètres nécessaire au passage d'engins agricoles - Rallongement de parcours pour une parcelle de 8,30 ha

	<p>Avant : desservi par RN 164 en 15 mn.</p> <p>Après travaux, obligation de passer par Chateauneuf du Faou et le Verger pour récupérer Saint André</p> <ul style="list-style-type: none"> - Emprise foncière : 50 ares délaissés - Parcelle E, G et C pourraient entrer dans un échange foncier - Impact de surcoût de trajet par rapport au plan d'épandage partagé (fumiers de volailles de l'exploitation n°11326/de M. Le Bail et 6186/de Mme Martin) - Rallongement de trajet pour les poulaillers de Trémélé car obligation de passer par le Verger et remonter par la ZI, rallonge de 2 km. - Rallongement de trajet pour accéder aux parcelles situées sur Kermenguy.
Utilisation actuelle de la RN 164	<p>Emprunts, Traversées (motif, fréquence.....)</p> <p>Accès aux parcelles, épandage</p>
<p>Synthèse des conséquences de la mise en 2 x 2 voies</p> <p>0 : pas d'impact ; 1 : impact faible ; 2 : impact moyen ; 3 : impact fort</p>	<p>Accessibilité : 2</p> <p>Parcelles enclavées : 2</p> <p>Rallongement de parcours : 3</p> <p>Plan d'épandage : 2</p> <p>Emprise foncière : 1</p>
Solutions envisageables par l'exploitant	<p>Etes vous intéressé par une compensation foncière type échange foncier ? oui</p> <p>Ne souhaite pas de compensation financière, seulement une compensation foncière.</p> <p>Si pas d'échange amiable possible, obligation d'abandonner 8 ha sur Kermenguy car surcoût de temps de trajet trop important.</p>

QUESTIONNAIRE : EXPLOITATIONS IMPACTEES PAR LA MISE EN 2 x 2 VOIES SECTEUR CHATEAUNEUF DU FAOU

Caractéristiques

N° identifiant	13996
Nom de l'exploitation	GOACOLOU Ronan
Adresse siège exploitation	Keroignant à Chateauneuf du Faou
Téléphone	02 98 93 91 83
Année de naissance	Goacolou Ronan : 1971
Equivalent temps Plein	1 UTH
SAU	47 ha
Productions Type production effectifs/quotas	Porcs à façon Bovins allaitants hors sol
Mise aux normes	Bien être en cours
PAC	Toutes les parcelles sont support de DPU.
Investissements récents (Type à détailler, montants)	Fosse en cours
Devenir de l'exploitation	Va reprendre l'exploitation de sa mère mais ça restera deux exploitations différentes.

Impacts de la mise en 2 x 2

	<p>Surface totale dans le tronçon d'étude : 43,5 ha</p> <p>Cela représente 92 % de la SAU dans le tronçon d'étude.</p>
<p>Utilisation des parcelles dans la zone d'étude</p> <p><i>(1 km de part et d'autre du tronçon)</i></p>	<p>Rotation culturale par îlot :</p> <p>Ilot 1 : herbe/ maïs</p> <p>Quel impact (parcelles enclavées, allongement de parcours)</p> <ul style="list-style-type: none"> - P1 serait enclavée - Perte de surface épandable sur Scea Conan, Earl Coat an Tour, au lieu dit Kerdaniou et avec Roignant Régis. - Rallongement de parcours conséquent pour faire les épandages.
<p>Synthèse des conséquences de la mise en 2 x 2 voies</p> <p>0 : pas d'impact, 1 : impact faible, 2 : impact moyen, 3 : impact fort</p>	<p>Parcelles enclavées : 2</p> <p>Rallongement de parcours : 3</p> <p>Plan d'épandage : 3</p>
<p>Solutions envisageables par l'exploitant</p>	<p>Etes vous intéressé par une compensation foncière type échange foncier ?</p> <p>non</p>
	<p>Matériels en copropriété avec</p> <ul style="list-style-type: none"> - Scea Conan (10506), Earl Coat an Tour (14351), Earl Goacolou (11022), Goacolou Ronan (13996) <p>Qui prend en charge les coûts de mise à jour du plan d'épandage ?</p>

QUESTIONNAIRE : EXPLOITATIONS IMPACTEES PAR LA MISE EN 2 x 2 VOIES SECTEUR CHATEAUNEUF DU FAOU

Caractéristiques

N° identifiant	11022
Nom de l'exploitation	EARL GOACOLOU
Adresse siège exploitation	Coatranvel à Plonévez du Faou
Téléphone	02 98 93 93 04
Année de naissance	Marie-Françoise Goacolou : 1945
Equivalent temps Plein sur l'exploitation	1 UTH
SAU	47 ha
Productions Type production effectifs/quotas	Porcs TNE Bovins viande hors sol
Mise aux normes	Ok, bien être en cours
PAC	Toutes les parcelles sont support de DPU.
Devenir de l'exploitation	Succession assurée par son fils, Ronan (exploitation n° 13996) : actuellement deux entreprises différentes.

Impacts de la mise en 2 x 2

	<p>Surface totale dans le tronçon d'étude : 47 ha</p> <p>Cela représente 100% de la SAU dans le tronçon d'étude.</p>
<p>Utilisation des parcelles dans la zone d'étude</p> <p><i>(1 km de part et d'autre du tronçon)</i></p>	<p>Rotation culturale par îlot :</p> <p>Ilot 1 : 3,60 céréales maïs</p> <p>Ilot 2 : 0,90 cultures</p> <p>Ilot 3 : 0,57 prairies permanentes</p> <p>L'ensemble de ces parcelles est épandable.</p> <p>Quel impact (parcelles enclavées, allongement de parcours) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcelle 5 enclavée - Plan d'épandage avec les exploitations n° 10506 (Scea Conan) ; 38815 (Earl du Beron) ; 2893 (Monique Cloarec) ; 14351 (Earl Coat an Tour). - Transport d'épandage fait par M. Goacolou (13996) : impact sur rallongement de parcours. - Perte de surface épandable par l'emprise foncière sur ces exploitations et l'impossibilité d'accès à certaines parcelles. - Emprise foncière sur la parcelle 1 pour la voie de rétablissement.
Utilisation actuelle de la RN 164	<p>Emprunts, Traversées (motif, fréquence.....)</p> <p>Accès aux parcelles et épandage</p>
<p>Synthèse des conséquences de la mise en 2 x 2 voies</p> <p>0 : pas d'impact ; 1 : impact faible ; 2 : impact moyen ; 3 : impact fort</p>	<p>Rallongement de trajet : 3</p> <p>Parcelles enclavées : 2</p> <p>Plan d'épandage : 3</p> <p>Emprise foncière : 2</p> <p>DPU : 2</p>
Solutions envisageables par l'exploitant	<p>Etes vous intéressé par une compensation foncière type échange foncier ?</p>
	<p>Rallongement conséquent pour accéder aux 2 échangeurs, doit traverser deux fois la 2 x 2 voies pour arriver à Chateauneuf.</p> <p>Plan d'épandage au lieu dit Kerganvet. Accès par le pont à l'est de Pennalan Meros. Cette surface deviendra inaccessible car son accès obligera à passer par le village de Guimidic, route pas adaptée + nuisance trop importante pour le voisinage et rallongement trop conséquent.</p>

QUESTIONNAIRE : EXPLOITATIONS IMPACTEES PAR LA MISE EN 2 x 2 VOIES SECTEUR CHATEAUNEUF DU FAOU

Caractéristiques

N° identifiant	11514
Nom de l'exploitation	EARL LE GALL
Adresse siège exploitation	Coat Huel au Cloitre Pleyben
Téléphone	02 98 26 65 57
Année de naissance des exploitants	Jean-Louis Le Gall : 1961
Equivalent temps Plein sur l'exploitation	1 UHT et 0,33 UTH Salarié
SAU	140 ha
Productions	Céréales : orge, blé, maïs, colza
Activités complémentaires	SARL Le Gall : Elevage de porcs 5 salariés
Mise aux normes	Ok
Devenir de l'exploitation	Continue

Impacts de la mise en 2 x 2

	Surface totale dans le tronçon d'étude : 38 ha Cela représente 27 % de la SAU
	Surface épanable : 35 ha
Utilisation des parcelles dans la zone d'étude (1 km de part et d'autre du tronçon)	Rotation culturale par îlot : Ilot 1 : 0,87 : maïs : emprise foncière ?? Ilot 2 : 0,97 maïs Quel impact (parcelles enclavées, allongement de parcours) ? La mise en 2 x 2 voies supprime l'accès à une parcelle qui se faisait directement par la RN 164. Après les travaux, cette parcelle sera enclavée.
Utilisation actuelle de la RN 164	Emprunts, Traversées (motif, fréquence.....) L'exploitant utilise la RN 164 pour s'approvisionner auprès de sa coopérative, il est donc amené à y circuler en tracteur. Porc : abattoir SOCOPA : obligation de passer par Croaz Ar Rouz ?
Synthèse des conséquences de la mise en 2 x 2 voies 0 : pas d'impact ; 1 : impact faible ; 2 : impact moyen ; 3 : impact fort	Accessibilité : 1 Parcelles enclavées : 1 DPU : 1
Solutions envisageables par l'exploitant	Etes vous intéressé par une compensation foncière type échange foncier ? Oui pour la parcelle enclavée. Il travaille sur un échange parcellaire avec l'exploitation n° 9629 (GAEC Rivoal). Les autres parcelles peuvent servir à faire des échanges.

QUESTIONNAIRE : EXPLOITATIONS IMPACTEES PAR LA MISE EN 2 x 2 VOIES SECTEUR CHATEAUNEUF DU FAOU

Caractéristiques

N° identifiant	9629
Nom de l'exploitation	GAEC RIVOAL
Adresse siège exploitation	Kergadoret
Adresse site secondaire	Kermadec à Chateauneuf du Faou
Téléphone	02 98 81 82 07
Année de naissance	René Rivoal : 1959 ; Monique Rivoal : 1957
Equivalent temps Plein	2 UTH
SAU	85 ha
Productions Type production	Volaille de chair : 1 000 M ² VA : 12 mères Blé : 27 ha, Orge : 10,5 ha, Colza : 10 ha Maïs : 17,5 ha, Pâture : le reste
Activités complémentaires	Gîte en copropriété
Label de production	Blonde d'Aquitaine
Régime de l'exploitation	Autorisation
Mise aux normes	Ok
Plan d'épandage	SDN : vient d'être fait SPE : reçoit du fumier 1 740 uN et 1 500 P
PAC	Toutes les parcelles sont support de DPU.
Devenir de l'exploitation	Continue, reste minimum 12 ans Souhaiterait transmettre l'exploitation Pas de successeur connu pour le moment

Impacts de la mise en 2 x 2

	<p>Surface totale dans le tronçon d'étude : 85 ha Surface en propriété : 9p, , 1p, 2p,13p, 12p, 16p</p> <p>Surface en location : 7, 6, 20, 3, ,13, 18, 11, 5, 4, 17, 10, 19. Cela représente 100% de la SAU dans l'air d'étude</p>
<p>Utilisation des parcelles dans la zone d'étude</p> <p><i>(1 km de part et d'autre du tronçon)</i></p>	<p>Rotation culturale par îlot :</p> <p>Ilot 1 : 14 ha cultures : 3 ha Maïs-blé-orge-colza Ilot 2 : 9 ha 50 dont 0,4 en prairie et 9 ha 10 : cultures Ilot 3 : 2 ha 30 : herbe Ilot 4 : 0 ha 55 cultures Ilot 5 : 9 ha dont 4 ha 45 cultures et le reste en herbe</p> <p>Quel impact (parcelles enclavées, allongement de parcours) Emprise sur l'îlot 5 et 6. Ilot 11 : entrée avec le tunnel ? Ilot 10 : parcelle enclavée, possible échange Ilot 3 : aujourd'hui 3 entrées à partir de la RN ; il pourra accéder par parcelle 20 ou par angle 7/3. Possibilité : demande de faire un chemin de remembrement le long de la nationale</p>
Utilisation actuelle de la RN 164	<p>Emprunts, Traversées (motif, fréquence.....) Accès aux parcelles</p>
<p>Synthèse des conséquences de la mise en 2 x 2 voies</p> <p>0 : pas d'impact,1 : impact faible,2 : impact moyen,3 : impact fort</p>	<p>Accessibilité : 3 Parcelles enclavées : 3 Plan d'épandage : 2</p>
Solutions envisageables par l'exploitant	<p>Etes vous intéressé par une compensation foncière type échange foncier ?</p> <p>oui pour ilot 10</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire une entrée sur ilot 6 - Faire un tunnel du Divit pour rattraper la route de Chateauneuf et Pleyben et permettrait à l'exploitation 5166 (M. Evenat Jean) de desservir ses parcelles - Pour accéder à la parcelle 17 en évitant de passer par l'échangeur de Chateauneuf, rénover la route entre Fornven et Penn ar menez, et faire une entrée entre les parcelles 16 et 17.

QUESTIONNAIRE : EXPLOITATIONS IMPACTEES PAR LA MISE EN 2 x 2 VOIES SECTEUR CHATEAUNEUF DU FAOU

Caractéristiques

N° identifiant	11547
Nom de l'exploitation	EARL MAZE
Adresse siège exploitation	Sterzu à Lennon
Téléphone	02 98 73 71 19
Année de naissance	Vigouroux Gwenaelle : 1966
Equivalent temps Plein	1 UTH
Productions	Poulets de chairs : 5 200 m ² ; Cultures
Mise aux normes	OK
Investissements récents	Non
Projets de l'exploitation	Continue
Devenir de l'exploitation	Continue

Impacts de la mise en 2 x 2

	<p>Surface totale dans le tronçon d'étude : 24,3 ha Surface en propriété : 20 ha (n° îlot....)</p> <p>Surface en location : 4 ha (n° îlot 1)</p>
	<p>Quel impact Pas de différence</p>
Utilisation actuelle de la RN 164	<p>Emprunts, Traversées (motif, fréquence.....) - Trajet pour réparation tracteur, 10 aller/retour par an ;</p>
Synthèse des conséquences de la mise en 2 x 2 voies	Aucun
Observations	- La route sera t-elle accessible au tracteur sur certain tronçon, comme c'est le cas à Pont L'Abbé ?

QUESTIONNAIRE : EXPLOITATIONS IMPACTEES PAR LA MISE EN 2 x 2 VOIES SECTEUR CHATEAUNEUF DU FAOU

Caractéristiques

N° identifiant	15322
Nom de l'exploitation	GAEC LE MOAL
Adresse siège exploitation	Penn Ar Roz Tremele à Chateauneuf du Faou
Adresse site secondaire	Coatibilic à Chateauneuf du Faou (bâtiments de stockage paille et matériels)
Téléphone	02 98 81 77 51
Année de naissance	Frédéric : 1982, Gilbert : 1955, Thérèse : 1953
Equivalent temps Plein	3 UTH
SAU	100 ha
Productions	Lait : 520 000 l ; Viande : 20 Vaches allaitantes + suite 18 ha de céréales ; 25 ha de maïs ; 53 ha d'herbe
Régime de l'exploitation	Déclaration
PAC	Toutes les parcelles sont support de DPU.
Projets de l'exploitation	Agrandissement pour avoir du terrain accessible Souhaite à moyen terme s'associer ou trouver un salarié
Devenir de l'exploitation	Continue

Impacts de la mise en 2 x 2

	<p>Surface totale dans le tronçon d'étude : 100 ha Surface en propriété : 100 ha Cela représente 100 % de la SAU dont 100 % en propriété.</p>
<p>Utilisation des parcelles dans la zone d'étude (1 km de part et d'autre du tronçon)</p>	<p>Rotation culturale par îlot : Ilot 1 : 2 ha : Prairie pâturée, parcelle en propriété</p> <p>Quel impact ?</p> <ul style="list-style-type: none">- Modification de parcours pour accéder aux bâtiments de stockage situés au lieu dit Coatibilic (cf. carte). Les voies d'accès ne sont actuellement pas adaptées pour le passage de gros engins (virages étroits et dangereux). équivalent à environ 50 allers-retours par an- Perte de surface accessible car parcelle 1 coupée
<p>Utilisation actuelle de la RN 164</p>	<p>Emprunts, Traversées (motif, fréquence.....) La voie est fréquemment utilisée pour accéder au site secondaire sur Coatibilic.</p>
<p>Synthèse des conséquences de la mise en 2 x 2 voies</p> <p>0 : pas d'impact 1 : impact faible 2 : impact moyen 3 : impact fort</p>	<p>Accessibilité : 1 Rallongement de trajet : 2 Pâturage : 1 Alimentation des animaux : 1 Emprise foncière : 2</p>
<p>Solutions envisageables par l'exploitant</p>	<p>Etes vous intéressé par une compensation foncière type échange foncier ? Oui pour avoir un parcellaire regroupé</p>

QUESTIONNAIRE : EXPLOITATIONS IMPACTEES PAR LA MISE EN 2 x 2 VOIES SECTEUR CHATEAUNEUF DU FAOU

Caractéristiques

N° identifiant	11633
Nom de l'exploitation	EARL BERNARD SEVERE
Adresse siège exploitation	Quénécadec à Lennon
Téléphone	02 98 73 73 10
Année de naissance	Bernard Severe : 1967
Equivalent temps Plein	1 UTH
SAU	56 ha
Productions	Lait : 350 000 l Porcs à façon : 712 places autorisées
Mise aux normes	Ok
PAC	Toutes les parcelles sont support de DPU.
Projets de l'exploitation	Agrandissement
Devenir de l'exploitation	Continue

Impacts de la mise en 2 x 2

	<p>Surface totale dans le tronçon d'étude : 50 ha</p> <p>Surface en propriété : 10 ha</p> <p>Surface en location : 40 ha</p> <p>Cela représente 90 % de la SAU dont 80 % en location ou MAD.</p>
	<p>Surface épandable : 50 ha et plan d'épandage à l'extérieur</p> <p>Surface recevant des Déjections : 50 ha</p> <p>Surface pâturable : toutes les parcelles</p>

<p>Utilisation des parcelles dans la zone d'étude</p> <p><i>(1 km de part et d'autre du tronçon)</i></p>	<p>Rotation culturale par îlot :</p> <p>Ilot 1 : 10 ha 30 : maïs herbe céréales</p> <p>Ilot 2 : 2 ha : maïs pâture 5-6 ans</p> <p>Ilot 3 : 2,25 ha : céréale/maïs/céréales</p> <p>Ilot 4 : 5,10 ha : blé/maïs</p> <p>Ilot 5 : 6,50 ha : blé/maïs</p> <p>Ilot 6 : 2,60 ha : maïs/blé</p> <p>Ilot 7 : 4,40 ha : maïs/blé</p> <p>Ilot 8 : 6,50 ha : maïs/blé</p> <p>Ilot 9 : culture</p> <p>Ilot 10 : 0 ha 40 culture</p> <p>Ilot 11 : 1 ha 10 culture</p> <p>Quel impact ?</p> <p>- Rallongement de parcours pour accéder aux parcelles de son plan d'épandage sur Lennon et Plonévez du Faou. Aujourd'hui, il prend l'axe RN 164 mais ne pourra plus le faire.</p> <p>aujourd'hui : 22 km A/R : 1h10</p> <p>après : 26-27 km A/R : 1h30</p> <p>- Coût transport ETA : 68 euros l'heure, 40 tours dans l'année, 15 mn de plus par tous, 1h pour 4 tours, soit 10 heures de plus, soit 680 euros de plus à payer par an.</p>
<p>Utilisation actuelle de la RN 164</p>	<p>Emprunts, Traversées (motif, fréquence.....)</p> <p>Utilisation de la RN 164 pour accéder aux parcelles situées sur Lennon et Plonévez du Faou.</p>
<p>Synthèse des conséquences de la mise en 2 x 2 voies</p> <p>0 : pas d'impact 1 : impact faible 2 : impact moyen 3 : impact fort</p>	<p>DPU : 1 diminution de surface</p> <p>Plan d'épandage : 1</p> <p>Rallongement de parcours : 1</p>
<p>Solutions envisageables par l'exploitant</p>	<p>Etes vous intéressé par une compensation foncière type échange foncier ?</p> <p>non</p>

QUESTIONNAIRE : EXPLOITATIONS IMPACTEES PAR LA MISE EN 2 x 2 VOIES SECTEUR CHATEAUNEUF DU FAOU

Caractéristiques

N° identifiant	2
Nom de l'exploitation	COBIPORC (statut coopératif)
Adresse siège exploitation	Le Val 35590 Saint Gilles
Adresse site secondaire	Kerivarc'h à Chateauneuf du Faou
Téléphone	02 99 78 72 80
Equivalent temps Plein	3 UTH
SAU	0 ha
Productions Type production effectifs/quotas	Centre d'insémination 100 verrats
Activités complémentaires	Production de doses avec une gestion logistique
Projets de l'exploitation	Projet de doubler dans les 5 ans
Devenir de l'exploitation	Continue

Impacts de la mise en 2 x 2

Utilisation actuelle de la RN 164	Emprunts, Traversées (motif, fréquence.....) Aujourd'hui : utilisation de la route St André et de la communale qui va au hameau de Kerivarc'h Demain : obliger de passer par le bourg Aujourd'hui : une à deux navettes qui viennent et repartent à Landivisiau par RN (demain par le bourg) Livraison d'aliments tous les 15 jours semi remorque Equarrissage Prêteurs de terre qui viennent chercher le lisier Ponctuellement : vétérinaire Livraison d'animaux et départs réformes par gros camions (1 fois par mois)
Synthèse des conséquences de la mise en 2 x 2 voies 0 : pas d'impact ; 1 : impact faible ; 2 : impact moyen ; 3 : impact fort	Accessibilité : 2
Observations	3 prêteurs de terre (28 ha) exploitation n°2924 ; 11887.

QUESTIONNAIRE : EXPLOITATIONS IMPACTEES PAR LA MISE EN 2 x 2 VOIES SECTEUR CHATEAUNEUF DU FAOU

Caractéristiques

N° identifiant	10836
Nom de l'exploitation	SARL RANNOU
Adresse siège exploitation	Langalet à Plonévez du Faou
Téléphone	02 98 73 71 37
Année de naissance	Yves Rannou : 1962 ; Nicole Rannou : 1970
Equivalent temps Plein	3 UTH
SAU	130 ha
Productions	Cerfs 70UGB ; Blé : 50 ha ; Maïs ; Colza : 15 ha Pâture : 15 ha
Activités complémentaires	ETA Terrassement ; Auberge à la ferme
Mise aux normes	Ok
PAC	Toutes les parcelles sont support de DPU.
Projets de l'exploitation	Agrandissement du hangar sur Langalet
Devenir de l'exploitation	Continue
Contraintes actuelles sur l'exploitation	Une partie des terres en zone Natura 2000

Impacts de la mise en 2 x 2

	Surface en propriété : ilôts 11 et 12 Surface en location : ilôts 5-6-9 L'ilôt 1 et 2 en indivision
Utilisation des parcelles dans la	Surface pâturable : 2-4 par les cerfs Reste tout le temps en herbe

<p>zone d'étude</p> <p>(1 km de part et d'autre du tronçon)</p>	<p>Rotation culturale par îlot :</p> <p>Ilot 1 : 15 ha Ilot 2 : 7 ha Ilot 3 : 15 ha Ilot 7 : 4 ha blé-maïs-colza-blé Ilot 8 : 9 ha blé-maïs-colza-blé Ilot 9 : 1 ha jachère Ilot 10 : 2,5ha maïs-maïs Ilot 12 : une partie en prairie Ilot 13 et 14 : peupliers plantés il y a 25 ans</p> <p>Quel impact ?</p> <p>Parcelle 8. Aujourd'hui : accès immédiat après : emprise foncière 12, 13, 7, 8, 10, 9 Ilot 10 : bassin d'eaux pluviales ?</p>
<p>Utilisation actuelle de la RN 164</p>	<p>Emprunts, Traversées (motif, fréquence.....)</p> <p>Utilisation pour se rendre direction Châteauneuf/Carhaix et sur Châteaulin</p> <p>Accessibilité aisée pour la partie Auberge</p>
<p>Synthèse des conséquences de la mise en 2 x 2 voies</p> <p>0 : pas d'impact 1 : impact faible 2 : impact moyen 3 : impact fort</p>	<p>Accessibilité : 1 (création d'un tunnel au sud de Langalet pouvant desservir la parcelle 8) - servitude de passage ?</p> <p>Rotation culturale : 2 Plan d'épandage : 2 Emprise foncière : 3</p>
<p>Solutions envisageables par l'exploitant</p>	<p>Etes vous intéressé par une compensation foncière type échange foncier ?</p> <p>Non</p>
<p>Observations</p>	<p>L'échangeur 2 n'a pas d'intérêt car pas de voie d'accès pour rejoindre l'axe en direction de Carhaix.</p> <p>V1 demi échangeur : ne comprend pas la raison de l'emprise sur l'ilot 7 avec la version 1 de l'échangeur.</p> <p>V1 rétablissement : pk emprise sur toute la parcelle 8 alors qu'une route suffisant large existe déjà ? + problème d'accès à la parcelle 8 + accessibilité à la parcelle 13 ?</p> <p>Plus de possibilité d'aller vers Carhaix sans passer par Chateauneuf, alors qu'il y a un échangeur prévu à Magorwen mais qui n'inclut pas d'accès à Carhaix.</p>

QUESTIONNAIRE : EXPLOITATIONS IMPACTEES PAR LA MISE EN 2 X 2 VOIES SECTEUR CHATEAUNEUF DU FAOU

Caractéristiques

N° identifiant	11799
Nom de l'exploitation	SCEA BARON
Adresse siège exploitation	Penfoul à Landeleau
Année de naissance	Baron Philippe : 1970 ; Baron Michel : 1974
Equivalent temps Plein	4 UTh
SAU	280 ha
Productions	Porcs TNE : 400 truies Cultures de vente et FAF
Activités complémentaires	EARL Cultures Baron :
Label de production	
Régime de l'exploitation	Autorisation
Mise aux normes	Ok Mise aux nomres bien être en cours
Plan d'épandage	91 % de la surface est épandable
PAC	Toutes les parcelles sont support de DPU.
Investissements récents (Type à détailler, montants)	Mise aux normes Bien Être (350 000 €)
Projets de l'exploitation	
Devenir de l'exploitation	idem

Impacts de la mise en 2 x 2

	Surface en propriété : 140 ha Surface en location : 140 ha
Utilisation actuelle de la RN 164	Emprunts, Traversées (motif, fréquence...) Tout est au nord de la RN sauf une au sud de 11 ha.
Synthèse des conséquences de la mise en 2 x2 (hiérarchisation des enjeux) 0 : pas d'impact 1 : impact faible 2 : impact moyen 3 : impact fort	Accessibilité Parcelles enclavées Rallongement de parcours Rotation culturale Alimentation des animaux Plan d'épandage 3 perte de surface DPU Mises aux normes Investissement
Solutions envisageables par l'exploitant	Etes vous intéressé par une compensation foncière type échange foncier ? Une parcelle de 11 ha pourrait rentrer dans un échange amiable mais pas dans l'immédiat. Perte de surface : souhaite être prioritaire en CDOA Structures ou réattribution SAFER car ne veut pas être coincé par rapport à son plan d'épandage et aux normes environnementales. Ne souhaite pas réaliser une station de traitement qui coûte entre 200 000 et 300 000 €, préfère retrouver le foncier équivalent. Demande de longer le bois pour réaliser la route.